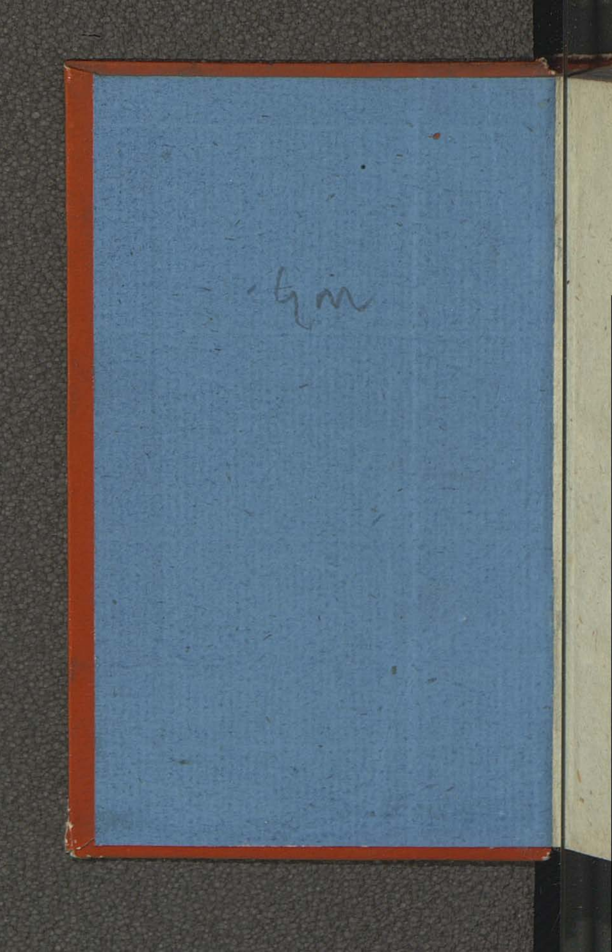


BIBLIOTHECA
UNIV. IAGELL.
CRACOVIENSIS
5696
Czasopismo





ALMANACH POLITIQUE DE POLOGNE

POUR L'ANNÉE

1774.



avec Privilège du Roi.

à VARSOVIE
Chez MICHEL GRÖLL Libraire du Roi.
à Marieville à l'Enseigne des Poëtes.

EPOQUES.

Depuis la Création du Monde - -	5723
Depuis la Naissance de N. S. - -	1774
Du régne de S. M. STANISLAS AUGUSTE - - -	10

COMPUT ECCLESIASTIQUE.

Nombre d'Or	8
Cycle Solaire	19
Epacte	17
Indiction Romaine	7
Lettre Dominicale	A

FETES MOBILES.

Septuagésime le	30 Janvier.
Cendres	16 Février.
Pâques	3 Avril.
Ascension	12 Mai.
Pentecôte	22 Mai.
Fête de Dieu	2 Juin.
I. Dim. de l'Av.	27 Novembre.

QUATRE TEMS.

Reminiscere	23 Févr.
Trinité	25 Mai.
Ste Croix	21 Sept.
Ste Lucie	14 Dec.

QUATRE SAISONS DE L'ANNEE.

Printems le	20 Mars.
Eté	21 Juin.
Automne	22 Sept.
Hyver	21 Dec.



EQUI-

EQUINOXES.

Equinoxe de Printems le 20. Mars à 1. h. 27. m. ap. midi.
Equinoxe d'Automne le 23. Sept. à 1. h. 5. m. du matin.

SOLSTICES.

Solſtice d'Eté le 21. Juin à 11. h. 47. m. du matin.
Solſtice d'Hyver le 22. Dec. à 5. h. 29. m. du soir.

ECLIPSES.

Jl arrivera cette année deux Eclipses de Soleil totales & centrales, l'une le Mars à 10. h. 58. m. du matin, & l'autre le 6. Sept. à 2. h. 40. m. du matin; mais aucune ne sera visible pour Nous.

Jl n'y aura pas d'Eclipse de Lune.

Calen. Lat. Janvier.	Calen. Allemand Janvier.
1 S. *Nouvel An*	*Nouvel An.*
2 D. *Vacat*	*Vacat*
3 L. Génévieve	Enoc
4 M. Tite	Loth
5 M. Siméon	Siméon.
6 J. *Les Rois*	*Les Rois*
7 V. Valent.	Isidore
8 S. Séverien.	Erart
9 D. *I. ap. l'Epiph.*	*I. ap. l'Epiph.*
10 L. Agathon	Paul l'Ermite
11 M. Honorate	Hygin
12 M. Rainald	Rainald
13 J. Léonce	Hilaire
14 V. Hilaire	Félix
15 S. Paul l'Ermite	Maur
16 D. *II. ap. l'Epiph.*	*II. ap. l'Epiph.*
17 L. Antoine	Antoine
18 M. Chaire de St. Pierre à Rome.	Prisce
19 M. Sulpice	Marius
20 J. Fabien & Sébaft.	Fab & Seb.
21 V. Agnès	Agnès
22 S. Vincent	Vincent
23 D. *III. ap. l'Epiph.*	*III. ap. l'Epiph.*
24 L. Timothée	Timothée.
25 M. Conv. de St. Paul	Conver. de St. Paul
26 M. Polycarpe	Policarpe
27 J. Chrysoftome	Chrysoftome
28 V. Cyrille	Charles M.
29 S. François de Sal.	Valere
30 D. *Septuagésime*	*Septuagésime*
31 L. Pierre de Nolasc.	Virgile

Calen. Ruſſien Decembre.		Calen. des Juifs Thebet.
21 Julienne		18 5534. Sabat
22 31. *D. Anaſt.*		19
23 10. M. en Cr.		20
24 Eugenie		21 Tekuph
25 *Nat. de J. C.*		22 3. 22. 540.
26 Congr. de la V.		23
27 Etienne		24
28 20000. Martyrs		25 Sabat
29 32. *D.* 14000. *Inn.*		26
30 Anysie		27
31 Mélanie		28
1 *Circonciſion*	*Janvier*	29
2 Sylveſtre		1 *Mois Schebat.*
3 Malachie		2
4 Congr. des 70.		3 Sabat
5 33. *D. Théop.*		4
6 *Epiphanie*		5
7 Cong. de J. B.		6
8 Géorge		7
9 Polieucte		8
10 Grégoire		9
11 Théodose		10 Sabat
12 34. *D. Tat.*		11
13 Ermile		12
14 Péres du M. S.		13
15 Paul		14
16 Pierre és L.		15
17 Antoine		16
18 Athan. Cyr.		17 Sabat
19 35. *D. Macédo.*		18
20 Euphéme		19

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	8	7	3	53
6	8	3	3	57
11	7	58	4	2
16	7	52	4	8
21	7	46	4	18
26	7	38	4	22
31	7	31	4	29

Phases de la Lune.

Dern. Quart. le 5. à 6. h. 48. m. du soir.
Nouvelle Lune le 12. à 9. h. 41. m. du matin.
Prém. Quar. le 19. à 4 h. 5. m. du soir.
Pleine Lune le 27. à 7. h. 50. m. du soir.

Le 17. GALA. jour l'Aniversaire de la Naissance de S. M.

Le 5. Les Contracts à Dubno.
Le 2. L'Ouverture de la Commission de Guerre, & de celle du Trésor du Grand Duché de Lith. dont la durée est 6. Semaines.

FEVRIER à 28. JOURS, ET LA LUNE 30.

Cal. Latin. Février.	*Cal. Allemand. Février.*
1 M. Ignace	Brigitte
2 M. *Purif. de N. D.*	*Purification de la V.*
3 J. Blaise	Blaise
4 V. André	Véronique
5 S. Agathe	Agathe
6 D. *Sexagéſime.*	*Sexagéſime*
7 L. Romuald	Richard
8 M. Jean de M.	Salomon
9 M. Apollonie	Apollonie
10 J. Scholaſtique	Scholaſtique
11 V. Lucien	Euphrofine
12 S. Eulalie	Eulalie
13 D. *Eſto Mihi*	*Eſto Mihi*
14 L. Valentin	Valentin
15 M. Fauſtin	Fauſtin
16 M. *Cendres*	Julienne
17 J. Marie	Conſtantin
18 V. Conſtance	Concorde
19 S. Susanne	Gabien
20 D. *Invocavit*	*Invocavit*
21 L. Félix	Eléonore
22 M. Chaire de St. Pierre à Antioche	Chaire de S. Pierre à Ant.
23 M. Gerh Q. T.	Sérén. Q. T.
24 J. *Matthias*	*Matthias*
25 V. Victorien	Victorien
26 S. Alexandre	Gotthilf
27 D. *Reminiſcere*	*Reminiſcere*
28 L. Renée	Neſtorius

21 Ma-

LE SOLEIL EST AU SIGNE DU VERSEAU.

Cal. Russien. *Janvier.*	*Cal. des Juives.* *Schebat.*
21 Maxime	20
22 Timothée	21
23 Clément	22
24 Xénie	23
25 Grégoire Théol.	24 Sabat
26 36. *D.* Xeneph.	25
27 Chrysoſtome	26
28 Ephrem S.	27
29 Ignace	28
30 Hippolite	29
31 Cyriaque & Jean	30
1 Triphon	1 Sabat *Mais Adar.*
2 37. *D. Purificat.* *Février.*	2
3 *Simon*	3
4 Isidore	4
5 Agathe	5
6 Bucole	6
7 Parténe	7
8 Théodore	8 Sabat
9 38. *D. Triod.*	9
10 Caralampe	10
11 Blaiſe	11
12 Mel. & Al.	12
13 Martin	13 *Jeun d'Eſt.*
14 Auxence	14 Purim
15 Onéſime	15 Sabat
16 39. *D. Pamphile*	16
17 Théodore	17

Lever

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	7	29	4	31
6	7	20	4	40
11	7	11	4	49
16	7	2	4	58
21	6	53	5	7
26	6	43	5	17
28	6	39	5	21

Phases de la Lune.

Dern. Quat. le 4 à 3. h 47 m. du matin.
Nouv. Lune le 10. à 9. h. 45. m. du soir.
Prém. Quar. le 18. à 0. h. 59. m. a. midi.
Plei. Lune le 26. à 11. h. 32. m. du matin.

Le 28. la fin des Jugemens de la Cour du Roi, & Assessoriaux de la Couronne & de Lithuanie.

La Commission du Trésor de la Couronne dure tout le mois.

MARS

MARS a 31. JOURS, ET LA LUNE 29.

Cal. Latin. Mars.	Cal. Allemand. Mars.
1 M. Aubin	Aubin
2 M. Helene	Simplice
3 J. Fortune	Cunégonde
4 V. *Casimir.*	Adrien
5 S. Eusebe	Frédéric
6 D. *Oculi*	*Oculi*
7 L. Thom. d'Aquin.	Félicité
8 M. Jean de D.	Philémon
9 M. Françoise Rom.	Adelaide
10 J. 40. Martyrs	Alexandre
11 V. Cathérine	Rosine
12 S. Grégoire	Grégoire
13 D. *Lætare. Theod. V.*	*Lætare*
14 L. Mechtilde	Eutiche
15 M. Longin.	Christophe
16 M. Heribert	Cyriaque
17 J. Gertrude	Gertrude
18 V. Gabriel.	*J. de Jeûne*
19 S. *Joseph*	Joseph
20 D. *Judica*	*Judica*
21 L. Bénoit.	Bénoit
22 M. Paulin	Casimir
23 M. Victor	Eberhard
24 J. Théodule *Jeûne*	Gabriel
25 V. *Annonciation*	*Annonciation*
26 S. Théodore	Emmanuel
27 D. *Les Rameaux*	*Les Rameaux*
28 L. Sixte	Malchus
29 M. Eustache	Eustache
30 M. Jean Climac	Guido
31 J. *Jeudi S.*	*Jeudi S.*

LE SOLEIL EST AU SIGNE DE POISSONS.

Cal. Russien. Février.		*Cal. des Juifs.* *Adar.*
18 Léon		18
19 Archippe		19
20 Léon de C.		20
21 Timothée		21
22 Mar. en E.		22 Sabat
23 40 *D. Polic.*	*La Masslenica*	23
24 Tete du Pr.		24
25 Tarase		25
26 Porphyre		26
27 Procope		27
28 Basile		28
1 Eudocie		29 Sabat
2 *D. Car. Th.*	*Mars.*	1 *Mois Nisan.*
3 Eutrope		2
4 Gérasime		3
5 Conon M.	Grand	4
6 42. Mar. en A.		5
7 Basile M.		6
8 Théophile		7 Sabat
9 1. *C.* 40. *Mar.*	Carême.	8
10 Codrat		9
11 Sophron		10
12 Théophane		11
13 Nicephore		12
14 Benoit		13
15 Agap. 6. M.		14 Sabat
16 2. *C.* Sabin		15 *Pâques*
17 Alexis		16 II.
18 Cyrille		17 III.
19 Chrys. Dar.		18 IV.
20 M. de Sab.		19 V.

Lever

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	6	38	5	22
6	6	28	5	32
11	6	18	5	42
16	6	8	5	52
21	5	58	6	2
26	5	49	6	11
31	5	39	6	21

Phases de la Lune.

Dern. Quar. le 5. à 11. h. 52. m. du matin.
Nouv. Lune le 12. à 10. h. 58. m. du matin.
Prém. Quart. le 20. à 9. h. 36. m. du matin.
Plein. Lune le 28. à 0. h. 15. m. du soir.

Le 4. Les Contracts à Minsk.
Les Jugements des Rélations.
Les Jugemens des Référendaires durent tout le mois.

AVRIL a 30. JOURS, ET LA LUNE 30.

Cal. Latin. Avril.	Cal. Allemand. Avril.
1 V. *Vendredi S.*	*Vendredi S.*
2 S. *Samedi S.*	Amélie
3 D. *Paques*	*Pâques*
4 L. *II. Féte*	*II. Féte*
5 M. *III. Féte*	Osée
6 M. Sixte	Iréne
7 J. Albert	Egéſippe
8 V. Rufin	Apollinaire
9 S. Prochor	Bogislas
10 D. *Quaſi modo*	*Quaſi modo*
11 L. Léon P.	Ezéchiel
12 M. Jules	Jules
13 M. Juſtin.	Patrice
14 J. Tiburce	Tiburce
15 V. Anaſtasie	Olimpie
16 S. Calliſthéne	Carire
17 D. *Miſit Dominus*	*Miſit Dominus*
18 L. Apollon	Valérien
19 M. Otton	Hermogéne
20 M. Agnès	Sulpice
21 J. Anselme	Adolaire
22 V. Sothére	Sothér
23 S. Géorge	Géorge
24 D. *Jubilate*	*Jubilate*
25 L. Marc Evangel.	Marc Evangel.
26 M. Cléte & Marcel.	Cléte
27 M. Anaſtase P.	Anaſtase
28 J. Vital M.	Vital
29 V. Pierre M.	Sybille
30 S. Catherine de Se.	Eutrope

Cal. Russien. *Mars.*	*Cal. des Juifs.* *Nisan.*
21 Jacques E.	20 VI.
22 Basile M.	21 Sabat VII.
23 3. *Car. Nicon.*	22 VIII.
24 Zacharie	23
25 *Annonciation*	24
26 C. de l'A. G.	25 Tecuph
27 Matrone	26 Nisau
28 Hilarion	27 4. 6.
29 Marc	28 Sabat
30 4. *Car. Jean*	29
31 Hypate	30
Avril. 1 Marie	1 *Mois Jiar.*
2 Tite	2
3 Nicéte	3
4 Joseph	4
5 Théodule	5 Sabat
6 5. *Car. Eut.*	6
7 George	7 Jeûne B.
8 Héredien	8
9 Eupsyche	9
10 Térence	10 Jeûne A.
11 Antip.	11
12 Basile de P.	12 Sabat
13 6. *Car. Art.*	13
14 Martin	14 Jeûne B.
15 Ariſtarque	15
16 Agape	16
17 Siméon	17
18 Jean	18 Lac Beom.
19 Jean de C.	19 Sabat

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	5	37	6	23
6	5	28	6	32
11	5	18	6	42
16	5	9	6	51
21	4	59	7	1
26	4	50	7	10
30	4	43	7	17

Phases de la Lune.

Dern. Quar. le 3. à 5. h. 47. m. du soir.
Nouv. Lun. le 11. à 1. h 11. m. du matin.
Prém. Quar. le 19. à 4. h. du matin.
Plein. Lun. le 26. à 10. h. 16. m. du matin.

Avec ce mois finissent les Jugemens de Référendaires de la Couronne.

Cal. Latin. *Mai.*	*Cal. Allemand.* *Mai.*
1 D. *Philippe & Iacq.*	*Cantate* P. J.
2 L. Athanase	Sigismond
3 M. *Invent. de la Cr.*	Invention de la Croix
4 M. Monique	Florien
5 J. Pie P.	Gothard
6 V. Jean P. L.	Jean P. L.
7 S. Apparition de St. Michel	Domicille
8 D. *Stanisl. E. & M.*	*Rogate*
9 L. Grégoire Nanz.	Job
10 M. Antonin	Epimaque
11 M. Mamert	Mamert
12 J. *Ascension*	*Ascension*
13 V. Gervais	Gervais
14 S. Boniface	Chrétien
15 D. *Exaudi*	*Exaudi*
16 L. Jean Nép.	Susanne
17 M. Pascal	Jodoque
18 M. Vénance	Liboire
19 J. Jve	Poteutien
20 V. Bernardin	Athanase
21 S. Sécondin	Prudence
22 D. *Pentecôte*	*Pentecôte*
23 L. *II. Fête*	*II. Fête*
24 M. *III Fête*	Esther
25 M. Urbain Q. T.	Urbain Q. T.
26 J. Philippe N.	Béde
27 V. Madelaine de P.	Lucien
28 S. Guillaume	Guillaume
29 D. *I. Trinité*	*Trinité*
30 L. Ferdinand	Edouard
31 M. Perrine	Perrine

LE SOLEIL EST AU SIGNE DU TAUREAU.

Cal. Russien. *Avril.*	*Cal. des Juifs.* *Jiar.*
20 *Pâques*	20
21 *Janvier*	21
22 Théodore S.	22
23 Géorge	23
24 Sabas	24
25 Marc Ap.	25
26 Basile M.	26 Sabat
27 1. *P. Siméon*	27
28 Jason	28
29 9. Mart en Cyz.	29
30 Jacques Ap.	1 *Mois Sivan*
Mai. 1 Jérémie	2
2 Athanase	3
3 Timo & M.	4 Sabat
4 2. *P. Pèlag.*	5
5 Iréne	6 *Schebuot*
6 Job	7 *II. Pent.*
7 Ap. de la Croix.	8
8 Jean	9
9 *Nicolas*	10
10 Simon Ap.	11 Sabat
11 3. *P. Ren. de C.*	12
12 Epiphan.	13
13 Glycére	14
14 Isidore	15
15 Pacome	16
16 Théodore	17
17 Andronique	18 Sabat
18 4. *P. Théod.*	19
19 Patrice	20
20 Thalalé M.	21

Lever

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	4	41	7	19
6	4	34	7	26
11	4	26	7	34
16	4	18	7	42
21	4	11	7	49
26	4	5	7	55
31	4	0	8	0

Phases de la Lune.

Dern. Quar. le 3. à 0. 42. m. du matin.
Nouv. Lun. le 10. à 3. h. 49. m. du soir.
Prém. Quar. le 18. à 7. h 5. m. du soir.
Pl. Lune le 25. à 7. h. 4. m. du soir.

Le 8. GALA. Jour Anniversaire de la Fête de S. M. & de l'Ordre de St. Stanislas.

Le 2. L'Ouverture des Jugemens de la Commiffion du Trésor de la Couronne, qui durent tout le mois.
Le même jonr L' Ouverture des Jugemens de la Cour du Roi & Assessoriaux de la Couronne & de Lithuanie, qui durent 4. Mois.

JUIN a 30. JOURS ET LA LUNE 30.

Cal. Latin. *Juin.*	Cal. Allemand. *Juin.*
1 M. Procle	Nicodéme
2 J. *Fête de Dieu*	Ephraim
3 V. Clothilde	Erasme
4 S. Quirin	Carpace
5 D. 2. *ap. Pentecote*	1. *Trin.*
6 L. Norbert	Bénigne
7 M. Lucréce	Lucréce
8 M. Maximin	Médard
9 J Prime & Félicien	Félicien
10 V. Marguèrite	Vigand
11 S. Barnabas	Barnabas
12 D. 3. *ap. Pentéc.*	2. *Trin.*
13 L. Antoine de P.	Tobie
14 M. Basile	Elisée
15 M. Vite & Modeſte	Guy
16 J. François	Juſtine
17 V. Avite.	Volcmar
18 S. Marc.	Homére
19 D. 4. *ap. Pent.*	3. *Trin.*
20 L. Novace	Silace
21 M. Aloise	Alban
22 M. Paulin	Acace
23 J. Agrippine	Basile
24 V. *Jean Baptiſte*	*Jean Baptiſte*
25 S. Prosper	Eloy
26 D. 5. *ap. Pent.*	4. *Trin.*
27 L. Ladislas	7. Dormans
28 M. Léon *Jeûne*	Léon
29 M. *Pierre & Paul*	*Pierre & Paul*
30 J. Lucine	Com. de S. Paul

LE SOLEIL EST AU SIGNE DES GEMEAUX.

Cal. Russien. Mai.	Cal. des Juifs. Sivan
21 Const. Héléne	22
22 Basilisc	23
23 Michel	24
24 Simeon	25 Sabat
25 5. *P. Fête de P.*	26
26 Carpe	27
27 Thérape M.	28
28 Nicéte	29
29 *Ascension*	30
30 Isaac	1 *Mois Tham.*
31 Hermas A.	2 Sabat
Juin. 1 *6. P. Justin*	3
2 Nicéphore	4
3 Lucilien	5
4 Métroph.	6
5 Dorothée	7
6 *Bessarion*	8
7 Théod. S.	9 Sabat
8 *Pentécote*	10
9 *Cyrille*	11
10 Timot. M.	12
11 Barthel. A.	13
12 Onuphr. P.	14
13 Aciline	15
14 Elisée P.	16 Sabat
15 1. *D. Amos P.*	17
16 Tychon	18
17 Emmanuel	19
18 Léonce	20
19 Jude A.	21

Lever

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	3	59	8	1
6	3	55	8	5
11	3	53	8	7
16	3	51	8	9
21	3	50	8	10
26	3	51	8	9
30	3	53	8	7

Phases de la Lune.

Dern. Quart le 1. á 9. h. 13. m. du matin.
Nouv. Lun. le 9. à 7. h. 25. m. du matin.
Prém. Quart le 17. à 8. h. 13. m du matin.
Plein. Lun. le 24. à 11. h. 45. m. du soir.
Dern. Qu. le 30. à 7. h. 39. m. du soir.

Dans les trois Mois suivans les fêtes sont transférée pour les Dimanches dans la Diocése de Posnanie, aussi sont-elles désignées par une étoile.

JUIL-

JUILLET a 31. JOURS, ET LA LUNE 29.

Cal Latin. Juillet.	Cal. Allemand. Juillet.
1 V Théodore	Thibotut
2 S. * *Visitat. de la V.*	*Visitation*
3 D. 6. *ap. Pent.*	5. *Trin.*
4 L. Ulrique	Ulrique
5 M. Domit.	*Charlotte*
6 M. Esaie	Esaie
7 J. Vilibald.	Vilibald
8 V. Kilien	Kilien
9 S. Brice	*Louise*
10 D. 7. *ap. Pent.*	6. *Trin.*
11 L. Marcien	Pie
12 M. Herman	Henri
13 M. * *Marguérite*	Marguérite
14 J. Bonaventure	Bonaventure
15 V. Division des Ap.	Division des Ap.
16 S. Ruthe	Ruthe
17 D. 8. *ap. Pent.*	7. *Trin.*
18 L. Frédéric	Eugéne
19 M. Arséne	Rufin
20 M. Elie	Elie
21 J. Daniel	Praxéde
22 V. * *Madelaine*	Madelaine
23 S. Liboire	*Canice*
24 D. 9. *ap. Pent.*	8. *Trin.*
25 L. * *Jacques*	*Jacques*
26 M. * *Anne*	Anne
27 M. Camille	Marthe
28 J. Innocent	Pantaléon
29 V. Marthe	Béatrice
30 S. Abdon	Abdon
31 D. 10. *ap. Pent.*	9 *Trin.*

20 Mé-

LE SOLEIL EST AU SIGNE DE L'ECREVIS:

Cal. Russien. Juin.		*Calen. des Juifs Tham.*
20 Méthode		22
21 Julien		23 Sabat
22 2. *D. Eusébe*		24
23 Agrippe		25
24 N. de J. B.		26
25 Fébron		27 Tékuph
26 David S.		28 Thamus
27 Bat. de Pult.		29 4. 13. .. 2.
28 Syriaque Jean		1 *Mois Abh.* Sabat
29 3 *D. Pierre P.*		2
30 Congr. des Ap.		3
1 Come. D.	*Juillet.*	4
2 Hab. de N. D.		5
3 Hyacinthe		6
4 André C.		7
5 Athanase		8 Sabat
6 4 *D. Sisoes*		9 Destruction du Tem-
7 Thom. Aq.		10 (ple de Jerusalem
8 Procope		11
9 Pancrace		12
10 45. M de Nic.		13
11 Euphéme		14
12 Procle		15 Sabat
13 6 *D. C. de Gab.*		16
14 Acile		17
15 Syre		18
16 Athénogéne		19
17 Marine		20
18 Hyacinthe		21
19 Die. Macr.		22 Sabat
20 6. *D. Elie Prop.*		23

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	3	53	8	7
6	3	56	8	4
11	4	0	8	0
16	4	4	7	56
21	4	10	7	50
26	4	16	7	44
31	4	23	7	37

Phases de la Lune.

Nouv. Lun. le 8. à 9. h 29. m. du soir.
Prém Qu. le 16. à 5. h. 27. m. du soir.
Plein. Lun. le 23. à 7. h. 3. m. du matin,
Dern. Qu. le 30. à 9. h. 19. m. du matin.

Le 3. L'Ouverture des Jugemens de la Commission du Trésor & de la Guerre de Lithuanie, qui durent 6. Semaines.

AOUT a 31. JOURS, ET LA LUNE 30.

Cal. Latin. Août.	Cal. Allemand. Août.
1 L. Pierre ès L.	Pierre ès L.
2 M. Portionc.	Gustave
3 M. Inv. de S. Etien.	*Auguste*
4 J. Dominique	Dominique
5 V. Marie N.	Oswald
6 S. Transfigur.	Sixte
7 D 11 *ap. P.* Caetan	10. *Trin.*
8 L. Romain	Cyrille
9 M. Domitie	Roland
10 M. * *Laurent*	Laurent
11 J. Susanne	Herman
12 V. Claire	Claire
13 S. Hippolite	Hippolite
14 D. 12 *ap. Pent.*	11. *Trin.*
15 L. *Assompt. de la V.*	*Assomption de la V.*
16 M. Roch	Roch
17 M. Libérate	Bertram
18 J. Héléne	Agapéte
19 V. Marien	Sébald
20 S. Bernard	Bernard
21 D. 13. *ap. P.* Hyac.	12 *Trin.*
22 L. Timothée	*Fin des C.*
23 M. Philippe B.	Zacchée
24 M. * *Barthelemi*	*Barthelemi*
25 J. Louis R.	Louis
26 V. Samuel	Samuel
27 S. Joseph Cal.	Gebhard
28 D. 14. *ap. Pent.*	13 *Trin.*
29 L. Decol. de S. Jean	Decol. de S. Jean
30 M. Rose V.	Beniamin
31 M. Raimond	Paulin

Cal. Russien. Juillet.	*Cal. des Juifs. Abh.*
21 Sim. Jean	24
22 Mar. Mad.	25
23 Trophime	26
24 Chr stine	27
25 Anne	28
26 Hermolas	29 Sabat
27 7. *D. Pantal.*	30
28 Prochore	1 *Mois Elul.*
29 Calinique	2
30 Sylv. Syl.	3
31 Eudocime	4
Août. 1 P. de la Croix	5
2 Etienne M.	6 Sabat
3 8. *D. Isaac*	7
4 7. M. en Eph.	8
5 Eusigne	9
6 Transfig.	10
7 Doméce	11
8 Emilien	12
9 Mathieu	13 Sabat
10 9. *D.* Laurent	14
11 Euple	15
12 Photius	16
13 Maxime	17
14 Michée	18
15 *Assomp. de la V.*	19
16 *S. Suaire*	20 Sabat
17 10. *D. Myr.*	21
18 Fl. & Laure	22
19 André	23
20 Samuel	24

Lever

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	4	25	7	35
6	4	32	7	28
11	4	41	7	19
16	4	50	7	10
21	4	59	7	1
26	5	9	6	51
31	5	18	6	46

Phases de la Lune.

Nouv. Lu. le 7. à 0. h. 44. m. ap. midi.
Prém. Qu. le 15. à 0. h. 25. m. du matin.
Pl. Lu. le 21. à 3. h. 32. m. du soir.
Dern. Qu. le 29. à 1. h. 17. m. du matin

Le 1. L'Ouverture des Jugemens de la Commission du Trésor de la Couronne; qui se tiennent tout le mois.

Le 31. Finissent les Jugemens Assessoriaux de la Couronne & de Lithuanie.

Cal. Latin. Septembre.	Cal. Allemad. Septembre.
1 J. Gilles	Gilles
2 V. Etienne R. de H.	*Erneſte*
3 S. Euphémie	Rosalie
4 D. 15. *ap. Pent.*	14 *Trin.*
5 L. Victorin	Mansuéte
6 M. Zacharie	Magne
7 M. Reine	Reine
8 J. * *Nativ. de la V.*	Nativ. de la V.
9 V. Corbinien	Brunon
10 S. Nicolas de Tol.	Softhéne
11 D. 16. *ap. Pent.*	15 *Trin.*
12 L. Tobie	Syrus
13 M. Philippe M.	Materne
14 M. * *Exalt. de la C.*	Exalt. de la Croix.
15 J. Nicoméde	Mariane
16 V. Corneille	Euphémel
17 S. Lambert	Lambert
18 D. 17. *Pent.*	16 *Trin.*
19 L. Janvier	Sidoin
20 M. Euſtache	Fauſte
21 M. *Matthieu* Q. T.	*Matthieu Q. T.*
22 J. Maurice	Maurice
23 V. Thecle	Thecle
24 S. Gérard	Conc. de S. J.
25 D. 18. *Pent.*	17 *Trin.*
26 L. Cyprien	Cyprien
27 M. Cosme Dam.	Cosme Dam.
28 M. Venceslas	Venceslas
29 J. S. Michel	S. Michel
30 V. Jérome	Jérome

LE SOLEIL EST AU SIGNE DE LA VIERGE.

Calen. Russien. *Août.*		*Cal. des Juifs.* *Elul.*
21 Thaddée		25
22 Agathonic		26
23 Lupe		27 Sabat
24 11. *D. Eutyche*		28
25 Barthel.		29 5535.
26 André Nat.		1 *Mois Tisri*
27 Poemen		2 *Nouvel An.*
28 Moïse		3 Jeûne
29 *Decol. de S. J.*		4 de Gedeon
30 *Alexandre Neufki*		5 Sabat
31 12. *D.* C. de N. *D.*		6
1 Sim. Styl.	*Septembre.*	7
2 Mamas		8
3 Authime		9
4 Babilas		10 Jom Kibbor
5 Zach. Elis.		11
6 Mir. de Gab.		12 Sabat
7 13. *D. Sozon*		13
8 Nativ. de N.D.		14
9 Joachim Anne		15 Suchot I.
10 Monodore		16 II. Fête de Tabernac
11 Théodore		17 III.
12 Antonome		18 IV.
13 Ren. du T.		19 V. Sabat
14 14. *D. Exal. de la C.*		20 VI.
15 Nicéte		21 Hos. Rab.
16 Euphéme		22 VIII.
17 Siphie		23 Simchat
18 Euméne		24 Thora
19 Trophime		25

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	5	20	6	40
6	5	29	6	31
11	5	38	6	22
16	5	47	6	13
21	5	57	6	3
26	6	6	5	54
30	6	14	5	46

Phases de la Lune.

Nouv. Lu. le 6. à 2. h. 40. m. du matin.
Prém. Qu. le 13. à 6. h. 9. m. du matin.
Pl. Lu. le 20. à 2. h. 3. m. du matin.
Dern. Qu. le 27. à 7. h. 44. m. du soir.

Le 7. GALA, de l'Anniversaire de l'Election de Sa Majesté.

Dans ce Mois recommencent les Jugemens des Reférendaires de la Couronne.

OCTO-

OCTOBRE a 31. JOURS, ET LA LUNE 30.

Cal. Latin. Octobre.	*Cal. Allemand. Octobre.*
1 S. Remy	Remy
2 D. 19. *Pent.*	18 *Trin.*
3 L. Candide	Jairus
4 M. François S.	François
5 M. Placide M.	Fides
6 J. Brunon	Fréderique
7 V. Justine	Abadie
8 S. Brigitte	Pelagie
9 D. 20. *Pent.*	19. *Trin.*
10 L. François B.	Frideman
11 M. Germain	Bourcard
12 M. Maximilien	Maximilien
13 J. Edouard R.	Edouard
14 V. Calliste	Callixte
15 S. Héduige Thérese	Hedvige
16 D. 21. *Pent.*	20. *Trin.*
17 L. Andrè M,	Florentin
18 M. Luc E	Luc Evangel.
19 M. Pierre d'A.	Ferdinand
20 J. Félicien	Vendelin
21 V. Ursule	Ursule
22 S. Cordule	Cordule
23 D. 22. *Pent.*	21. *Trin.*
24 L. Fortuné	Nathan
25 M. Crispin	Crispin
26 M. Evariste	Amand
27 J. Sabine	Sabine
28 V. *Simon Jude*	*Simon Jude*
29 S. Narcisse	Narcisse
30 D. 23. *Pent.*	22 *Trin.*
31 L. Wolfgang	*Fête de la R.*

20 Eusta-

Cal. Russien. Septembre.	*Calen. des Juifs Tisri.*
20 Eustate	26 Sabat
21 15. *D.* Codr.	27
22 Phocas	28
23 Conc. du Prec.	29
24 Thecle	30 Tek. 4. 21.
25 Euphrosine	1 *Mois Chesuan.*
26 *Jean le Theol.*	2
27 Callistrate	3 Sabat
28 16. *D.* Char.	4
29 Cyriaque	5
30 Grégoire	6
Octobre. 1 *Présent. de la V.*	7
2 Cyprien	8
3 Denis	9
4 Hierothée	10 Sabat
5 17. *D.* Charit	11
6 Thomas A.	12
7 Serg. Bac.	13
8 él g e	14
9 Jacques A.	15
10 Eulampie	16
11 Philippe A.	17 Sabat
12 18 *D.* Probe	18
13 Carpe	19 Jeûne B.
14 Nazaire	20
15 Euthyme	21
16 Longin C.	22 Jeûne H.
17 Osée	23
18 Luc Evangel.	24 Sabat
19 19 *D.* Joel	25
20 Artemius	26 Jeûne

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	6	16	5	41
6	6	26	5	34
11	6	35	5	25
16	6	45	5	15
21	6	54	5	6
26	7	4	4	56
31	7	13	4	47

Phases de la Lune.

Nouv. Lu. le 5. à 3. h. 33. m. du soir.
Prém. Qu. le 12. à 11. h. 46. m. du matin.
Pl. Lu. le 19. à 3. h. 7. m. du soir.
Der. Qu. le 27. à 3. h. 38. m. du soir.

Cal. *Latin.* *Novembre.*	Cal. *Allemand.* *Novembre.*
1 M. *La Touſſaint*	La Troussaint
2 M. Les Trépassés	Les Trépassés
3 J. Hubert	Théophile
4 V. Charles	Otton
5 S. Eméric	Blandine
6 D. 24. *Pent,*	23. *Trin.*
7 L. Florentin	Malachie
8 M. Geofroi	Claude
9 M. Théodore	Théodore
10 J. André	André
11 V. *Martin*	Martin
12 S. Didaque	Jonas
13 D. 25. *Trin.* Stanislas Kostka	24. *Trin.*
14 L. Joconde	Levin
15 M. Gertrude	Léopold
16 M. Edmond	Ottomar
17 J. Salomée	Hugues
18 V. Eugéne	Gelais
19 S. Elisabeth	Elisabet
20 D. 26. *Pent.*	25. *Trin.*
21 L. Présent. de la V.	Présent. de la V.
22 M. Cécile	Cécile
23 M. Clément	Clément
24 J. Jean de la Croix	Chrysogone
25 V. Catherine	Catherine
26 S. Conrad	Conrad
27 D. 1. *Avent*	1. *Avent*
28 L. Softhene	Ruf
29 M. Saturnin	Saturnin
30 M. *André.*	*André*

21 Hila-

Cal. Russien. Octobre.	*Cal. des Juifs. Chesuan.*
21 Hilarion	27
22 Aberce	28
23 Jacques	29
24 Aréte	1 *Mois Kislen*
25 Marcien	2 Sabat
26 20. *D.* Démét.	3
27 Neſtor	4
28 Térence	5
29 Anaſtase	6
30 Zénobie	7
31 Stachys	8
1 Côme, Dam.	9 Sabat
2 21. *D.* Ac. *Novembre.*	10
3 Acepsime	11
4 Jeanne	12
5 Galathion	13
6 Paul	14
7 33. M. en M.	15
8 *C. de S. Mich.*	16 Sabat
9. 22. *D.* Onésime	17
10 Craſte	18
11 Mine	19
12 Jean l'Aum.	20
13 Jean Chrysologue	21
14 Philippe A.	22
15 Gur. S. J.	23 Sabat
16 23. *D.* Matth.	24
17 Grégoire N.	25 Chanuca I.
13 Platon	26 II. Dedication du
19 Obadie	27 III. (Tabernacle

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	7	14	4	46
6	7	23	4	37
11	7	31	4	29
16	7	39	4	21
21	7	47	4	13
26	7	54	4	6
30	7	58	4	2

Nouv Lun. le 4. à 3. h. 18. m. du matin.
Prém. Qu le 10. à 7. h. 38. m. du soir.
Pl. Lu. le 18. à 6. h. 51. m. du matin.
Dern. Qu. le 26. à 11. h. 33. m. du matin.

Le 25. GALA de l'Anniversaire du Couronnement de S. M.

Le 2. commencent les Jugemens Assessoriaux de la Couronne & de Lithuanie pour 4. mois.
Le 2. commencent aussi les Jugemens de la Commission du Trésor de la Couronne, & dureront tout le mois.

DECEMBRE a 31. JOURS ET LA LUNE 29.

Cal. Latin. Decembre.	Cal. Allemand. Decembre.
1 J. Eloi	Longin
2 V. Bibienne	*Jour de Jeûne*
3 S. François X.	Démétrie
4 D. 2. *Avent*	2. *Avent*
5 L. Sabas	Abigail
6 M. *Nicolas*	Nicolas
7 M. Ambroise	Agathon
8 J. *Concept. de la V.*	Conception de la V.
9 V. Léocadie	Joachim
10 S. Melchiade	Judith
11 D. 3. *Avent*	3. *Avent*
12 L. Ottilie	Ottilie
13 M. Luce	Luce
14 M. Spiridion Q. T.	Nicaise Q. T.
15 J. Irénée	Ignace
16 V. Albin	Ananie
17 S. Lazare	Lazare
18 D. 4. *Avent.*	4. *Avent*
19 L. Nemése	Abraham
20 M. Chrétien	Isaac
21 M. *Thomas A.*	*Thomas A.*
22 J. Honorat	Béate
23 V. Victorie	Dagobert
24 S. Adam, Eve	Adam Eve
25 D. *Noel*	*Noel*
26 L. *Etienne*	*Etienne*
27 M. *Jean Evang.*	*Jean Evang.*
28 M. *Les Innocens*	Les Innocens
29 J. Thomas de C.	Jonathan
30 V. David R.	David
31 S. Silveſtre	Silveſtre

Cal. Russien. *Novembre.*	*Cal. des Juifs.* *Kislen.*
20 Procle	28 IV.
21 *P. de la V.*	29 V.
22 Philem. A.	30 VI. Sabat
23 24. *D.* Amp.	1 VIII. *Mois Thebet*
24 *Catherine*	2 VIII.
25 Clément	3
26 Alipe	4
27 Jaques de P.	5
28 Etienne	6
29 Patamon	7 Sabat
30 25. *D.* André	8
Decembre. 1 Nahum P.	9
2 Habacuc P.	10 Jour de J.
3 Sophon. P.	11
4 Barbe	12
5 Sabas	13
6 *Nicolas*	14 Sabat
7 26. *D.* Ambroise	15
8 Patape	16
9 Conception de la V.	17
10 Ménas	18
11 Daniel	19
12 Spiridion	20
13 Eustrate	21 Sabat
14 27 *D* Thyrs.	22
15 Eleuthére	23
16 Haggué P.	24
17 Daniel P.	25
18 Sebastien	26
19 Boniface	27
20 Ignace	28 Sabat

Lever & Coucher du Soleil.

J.	H.	M.	H.	M.
1	7	59	4	1
6	8	3	3	57
11	8	6	3	54
16	8	9	3	51
21	8	10	3	50
26	8	9	3	51
30	8	7	3	53

Phases de la Lune.

Nouv. Lu. le 3. à 2. h. 20. m. du soir.
Pr. Qu. le 10. à 5 h. 51 m. du matin.
Pl. Lu. le 18. à 1. h. 5. m. du matin.
Dern. Qu. le 26. à 5. h. 30. m. du matin.

PRINCIPALES MAISONS
AUJOURD'HUI REGNANTES
DANS
L' EUROPE
selon l'ordre alphabétique.

Avertiſſement.

N. ſignifie né, F. Femme, M. Mariée. E. Elû, R. regnante, v. voyez.

ALLEMAGNE. EMPIRE

I. L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET ROI DES ROMAINS.

Joſeph II. n. le 13. Mars 1741. E. le 22. Mars 1764. R. depuis le 18. Août 1765.

Freres & Soeurs.

Pierre Leopold v. Florence.
Ferdinand Charles n. le 1. Juin 1754.
Maximilien Franç. Coadj. du Grand-Maître de l' Ordre Teutonique, n. le 8. Dec. 1756.

Marie Anne n. le 6. Octob. 1738. Abbesse de Prague.
Marie Christine v. Saxe.
Marie Elisabeth n. le 13. Août 1743.
Marie Amélie v. Parme.
Marie Charlotte n. le 13. Août 1752. v. Naple.
Marie Antoinette v. France.

Mére.

Marie Théréfe voyez Hongrie.

Oncle & Tante.

Charles Alexandre de Lorraine G. Maître de l' Ordre Teutonique n. le 12. Dec. 1721.
Anne Charlotte de Lorraine n. le 17. Mai 1714. Abbesse de Remiremont.

II. ELECTEURS.

1) *Electeur Archevêque de Mayence Chancélier de Germanie.*

Emeric Breindenbach de Burresheim Evêque de Worms n. le 12. Nov. 1707. E. le 5. Janv. 1763.

2.) *Electeur Archevéque de Tréves Chancélier dans les Gaules.*

Clement Venceslas de Saxe n. le 28. Sept. 1739. E. 1768. l'Evêque d' Augsbourg le 20. Août 1768. Coadiuteur d' Elvangen 1770.

3) *Electeur Archevêque de Cologne Chancélier en Italie.*

Maximilien Frédéric de Königseck-Rothenfels n. le 13. Mai 1708. E. le 5. Avril 1761. l' Evêque de Munſter depuis le 16. Sep. 1762.

4.) *Electeur & Roi de Bohéme Grand Echanſon* v. Hongrie.

5.) *Electeur de Bavière Grand Maître d' Hotel.*

Maximilien Joſeph n. le 28. Mars 1727. R. depuis le 20. Janv. 1745. F. Marie Anne Fille d'Auguſte III. Roi de Pologne n. le 19. Août 1728. M. le 13. Juin 1747.

Soeurs.

Marie Antoinette voyez Saxe.
Marie Joſephe Ducheſſe de Bade-Baden n. le 7. Août 1734.

6.) *Electeur de Saxe Grand Maréchal.*

Frédéric Auguste n. le 23. Decemb. 1750. R. depuis le 11. Dec. 1763. F. Marie Amélie Auguste Princesse de Deux-Ponts n. le 11. Mai 1752. m. le 17. Janv. 1769.

Mére.

Marie Antoinette de la Maison de Bavière Fille d'Empereur Charles VII. n. le 18. Juillet 1724.

Freres & Soeurs.

Charles-Maximilien n. le 24. Sept. 1752.
Antoine-Clement Chanoine de Cologne n. le 27. Decemb. 1755.
Marié-Amélie n. le 26. Nov. 1757.
Maximilien n. le 13. Avril 1759.
Marie-Anne n. le 27. Févr. 1761.

Oncles & Tantes.

Xavier-Auguste, Lieut: Général de France, auparavant Régent de l'Electorat de Saxe depuis l'an 1763. jusqu'à l'an 1768. n. le 25. Août 1730.

Char-

Charles - Christian n. le 13. Juillet 1733. F. Françoise de la Maison de Corvin Kralinski n. le 9. Mai 1742. m. le 25. Mars 1760.

Albert-Casimir Duc de Saxe-Téschin n. le 11. Juillet 1738. F. Marie Christine Archi-Duchesse d'Autriche m. le 8. Avril 1766.

Clement Vencesl. v. Electeur de Tréves.

Marie-Anne v. Bavière.

Marie - Christine, Coadjutrice de l'Abbaye de Remiremont n. le 12. Févr. 1735.

Marie-Elisabeth n. le 9. Févr. 1736.

Marie-Cunégonde n. le 10. Nov. 1740.

7.) Electeur de Brandebourg Grand Chambelan v. Prusse.

8.) Electeur Palatin de Rhin Grand Trésorier.

Charles-Téodore de Sultzbach n. le 11. Decemb. 1724. R. depuis le 31. Decemb. 1742. F. Marie-Elisab. August. de Sultzbach n. le 17. Janv. 1721. m. le 17. Janv. 1742.

9.) *Electeur d' Hannovre Grand Enſeigne* v. Angleterre.

ANGLETERRE.

Roi Géorge III. n. le 4. Juin 1738. R. depuis le 24. Sept. 1760. F. Sophie Charlotte de la maiſon de Mecklenbourg-Strelitz n. le 19. Mai 1744. m. le 8. Sept. 1761.

Enfans.

Géorge Frédéric Auguſte n. le 12. Août 1762. Prince de Galles. Frédéric n. le 16. Août 1763. Prince d'Yorck Ev. d'Oſnabrück. Frédéric-Edouard n. le 21. Août 1765. Prince de Lancaſter. Charlotte Mathilde n. le 29. Septem. 1766. Edouard n. le 2. Nov. 1767 Auguſte Sophie n. le 8. Nov. 1768. Eliſab. n. le 2. Mai 1770. Erneſte-Auguſte n. 5. le Juin 1771. Auguſte-Frédéric n. le 27. Janv. 1773.

Freres & Soeurs.

Guillaume Henri Duc de Gloceſter, n. le 25. Nov. 1743.

Henri Frédéric Duc de Cumberl. n. le 7. Nov. 1745.

Auguſte

Auguſte n. le 11. Août 1737. m. au Prince de Brunswick.

Charlotte Mathilde v. Dannemarc.

Tante.

Amélie Sophie n. le 10. Juin 1711.

BOHEME.

Roi. voyez Hongrie.

COURLANDE.

Duc Pierre n. le 4. Janv. 1724.

Freres & Soeurs.

Charles n. le 30. Septembre 1728.

Hedvige Eliſabethe Baronne de Czerkaſow n. le 2. Juin 1727. m. le 25. Nov. 1759.

Mére.

Douairriere d'Erneſt-Jean Duc de Courlande Benigne de Treiden n. le 15. Oct. 1703.

DANNEMARC.

Roi Chriſtian VII. n. le 29. Janvier 1749. R. depuis le 14. Janv. 1766. F. Charlotte Mathilde de l'Angleterre n. le 22. Juil. 1758. m. le 8. Nov. 1766.

Enfans.

Frédéric n. le 28. Janvier 1768.

 Louiſe

Louiſe-Auguſte n. le 7. Juil. 1771.

Frere & Soeurs du Roi.

Sophie Madelaine n. le 3. Juillet 1746. m. 1762. v. Suede.

Wilhelmine Charlotte n. le 10. Juil. 1747. m. au Pr. George de Hesse-Caſſel.

Louiſe n. le 30. Janv. 1750. m. au Pr. Charles de Hesse-Cassel.

Frédéric Coadjuteur de Lubec n. le 11. Octob. 1763.

Belle-Mére.

Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbuttel n. le 4. Sept. 1729.

ESPAGNE.

Roi Charles III. auparavant Roi de deux Siciles n. le 20. Janv. 1716. R. depuis le 11. Sept. 1659.

Enfans de Marie Amélie Fille d'Auguſte III. Roi de Pologne.

Philippe Duc de Calabre n. le 13. Juin 1747.

Charles Antoine Prince des Aſturies n. le 12. Nov. 1748. F. Louiſe Princeſſe de Parme n. le 9. Dec. 1751. m. le 4. Sept. 1765. Leur

Fils

Fils : Charles-Clément n. le 19. Sept. 1771.
Ferdinand-Antoine v. Naples.
Gabriel-Antoine n. le 11. Mai 1752.
Antoine Pafcal n. le 31. Dec. 1755.
Marie Jofephe n. le 16. Juil. 1744.
Marie Louife v. Florence.

Frere & Soeurs du Roi.

Louis Antoine n. le 25. Juil. 1727.
Marie Anne v. Portugal.
Marie-Antoinette Princeffe de Savoye n. le 17. Nov. 1729.

FLORENCE ET TOSCANE.

Grand Duc Pierre-Leopold n. le 5. Mai 1747. R. depuis le 15. Sept. 1765. F. Marie-Louife de la maifon d'Efpagne n. le 24. Novemb. 1745. m. le 16. Fevr. 1764.

Enfans.

François Jofeph Charles n. le 13. Févr. 1768.
Ferdinand Jofeph n. le 5. Mai 1769.
Théréfe Joféphe Charlotte n. le 14. Janv. 1767.
Marie Anne n. le 21. Avril 1770.

Charles-Louis n. le 5. Sept. 1771.
Alexandre-Léopold n. le 21. Avril 1772.

FRANCE.

Roi Louis XV. n. le 15. Févr. 1710. R. depuis le 1. Sept. 1715.

Petits Enfans.

Louis-Auguste Dauphin n. le 23. Août 1754. F. Marie Antoinette Archi-Ducheffe d'Autriche n. le 2. Nov. 1755. m. le 16. Mai 1770.
Louis Stanislas Comte de Provence, n. le 17 Nov. 1755. F. Marie Joféphine Pr. de Sardaigne n. le 2. Sept. 1753. m. le 14. Mai 1771.
Charles Philippe Comte d'Artois n. le 9. Octob. 1757 F. Marie Thérése Pr. de Sardaigne n. le 31. Janv. 1756 m. 1773.
Adelaïde Clothilde n. le 23. Septembre 1759.
Elifabeth Philippine n. le 4. Mai 1764.

Filles du Roi.

Marie Adelaïde n. le 23. Mars 1732.
Marie Louife n. le 2. Mars 1733. Religieufe des Carmes.

Sophie

Sophie Philippine n. le 24. Juillet 1734.
Louise Marie n. le 15. Juil. 1737.

GENES.

v. Républiques.

GENEVE.

v. Républiques.

GRANDE BRETAGNE.

v. Angleterre.

HOLLANDE.

v. Républiques.

HONGRIE.

Reine Marie Thérése d' Autriche Impératrice Douairière Reine de Hongrie & de Bohême, Archi-Duchesse d'Autriche, Fille de l'Empereur Charles VI. n. le 13. Mai 1717. v. Allemagne.

MALTHE.

Grand-Maître François Ximenes élu le 25. Janv. 1773.

MODENE ET MIRANDOLE.

Duc François d'Est n. le 4. Juillet 1698. succeda le 26. Octob. 1737. Veuf depuis l'an 1767.

Enfans.

Enfans.

Hercule-Renaud n. le 22. Novembre 1727. F. Marie-Thérése de Cibo Maſſa-Carrara n. le 29. Juin 1725. m. le 16. Avril 1741. Leur Fille:

Marie-Béatrix n. le 7. Avril 1750. m. à Ferdinand Archi-Duc d' Autriche.

Mathilde n. le 8. Février 1729.

Fortunée-Marie n. le 24. Novembre 1731. F. du Comte de la Marche en France m. l'an 1759.

Eliſabeth Erneſtine n. le 8. Février 1741.

Soeurs.

Bened: Erneſt: n. le 18. Août 1697.

Amélie-Joſeph. n. le 28. Juil. 1699.

Henriette Veuve du Prince de Hesse-Darmſtád n. le 27. Mai 1702.

NAPLES.

v. Sicile.

PAPE.

v. Rome.

PARME, PLAISANCE ET GUASTALLE.

Duc Ferdinand Marie Louis de Bourbon n. le 12. Janvier 1751.

R. depuis le 18. Juillet 1765. F. Marie Charlotte Archi-Ducheſſe d'Autriche n. le 23. Août 1752. m. le 27. Juin 1769.

Enfans.

Louis n. le 5. Juillet 1773.
Caroline-Théréſe n. le 22. Novemb. 1770.

Soeur.

Louiſe-Marie v. Eſpagne.

POLOGNE.

Roi STANISLAS AUGUSTE n. le 17. Janv. 1732. E. le 7. Sept. 1764. Couronné le 25. Nov. 1764.

PORTUGAL.

Roi Joſeph n. le 6. Juin 1714. R. depuis le 3. Juil. 1750. F. Marie Anne Victoire Infante d'Eſpagne n. le 31. Mars 1718. m. le 31. Mars 1732.

Enfans.

Marie-Françoiſe n. le 17. Dec. 1734.
Anne-Françoiſe n. le 8. Oct. 1736.
Marie-Françoiſe n. le 24. Juillet 1746.

Frére

Frére du Roi.

Don Pierre n. le 5. Juil. 1715. F. Marie-Françoiſe ſa Niéce m. le 6. Juin 1760.

Enfans.

Joſeph Xavier n. le 21. Août 1761. Pr. de Beïra.

Jean-Marie-Joſeph n. le 13. Mai 1767.

Marie-Anne n. le 15. Dec. 1768.

PRUSSE.

Roi Frédéric II. n. le 24. Janvier 1712. R. depuis le 31. Mai 1740. F. Eliſabeth Chriſtine Princeſſe de Brunsvick-Wolfenbutel n. le 8 Nov. 1715. m. le 12. Juin 1733.

Princeſſe Douairiére de Pruſſe.

Louiſe-Marie-Amélie de Brunſvick n. le 29. Janv. 1722.

Enfans.

1. Frédéric Guillaume Prince Héréditaire de Pruſſe n. le 25. Sept. 1744. F. Frédérique Louiſe de Heſſe-Darmſtad n. le 16. Octobre 1751. m. le 14. Juil. 1769.

Leurs

Leurs Enfans.

Frédéric Guillaume n. le 3. Août 1770. *& de la rémiere Epouse Elisabeth Christine Ulrique de Brunsvick n. le 10. Nov. 1745. m. le 24. Sept. 1764. qui demeure à Stetin.*
Ulrique Catherine n. le 7. Mai 1767.
2. Wilhelmine v. Hollande.

Freres & Soeurs du Roi.

Frédéric Henri Prévôt du Chap. de Magdebourg n. le 18. Janv. 1726. F. Wilhelmine de Hesse-Cassel n. le 23. Févr. 1726. m. le 25. Juin 1752.
Auguste Ferdinand Gr. Maître de l' Ordre de St. Jean à Sonneb. n. le 23. Mai 1730. F Anne Elisabeth de Brandebourg-Schwedt n. le 22. Avr. 1738. m. le 27. Sept. 1755.
Frédérique Louise Princesse d' Anspach n. le 28. Sept. 1714.
Philippine Caroline n. le 13. Mars 1716. v. Brunsvick.
Louise Ulrique v. Suede.
Anne Amélie Abbesse de Quedlinbourg n. le 9. Nov. 1723.

Leurs

Enfans du Pr. Auguste.

Frédérique Elisabeth n. le 1. Nov. 1761.
Frédéric Henri Emile Charles n. le 21. Oct. 1769.
Frédérique Louise Dorothée n. le 24. Mai 1770.
Fréderic-Christian-Henri-Louis n. le 11. Nov. 1771.
Frédéric-Louis-Christian n. le 20. Nov. 1772.

Enfans de Fréd. Guillaume Marg. de Brand: Schwedt & de Sophie Pr. de Prusse.

Frédérique-Sophie n. le 18. Dec. 1736. m. au Pr. de Würtemberg-Stoutgard.
Anne-Elisabeth n. le 22. Avr. 1738. m. au Pr. Ferdinand de Prusse.
Philippine-Auguste n. le 10. Octob. 1745. m. au Pr. de Hesse-Cassel.

Cousin du Roi.

Frédéric-Henri Margr. de Brandeb. Prévôt d'Halberstadt n. le 21. Août 1709. m. le 13. Févr. 1739.

avec

avec Léopoldine Pr. d' Anhalt-Dessau.

Enfans.

Frédérique Charlotte n. le 18. Août 1745.

Louise-Henriette n. le 24. Septemb. 1750.

Cousine du Roi.

Henriette n. le 2. Mars 1702. Douairiére du Pr. de Würtemberg-Stoutgard.

ROME.

Pape Clement XIV. ci-devant Laurent Ganganelli de l'Ordre des Mineurs Conven. Secrétaire des Breves Apostoliques & Cardinal de douze Apôtres n. à Rimini le 31. Octob. 1705. Elû le 19. Mai 1769. Couronné - - 1770.

REPUBLIQUES.

GENEVE.

Depuis 1662. Alliée de Suisse; se gouverne par le Conseil & le Peuple.

GENES.

GENES.

Doge Pierre François Grimaldi élu le 26. Janv. 1773.

HOLLANDE.

Stadhouder Héréditaire Amiral & Capitaine Général des Provinces-Unies Guillaume V. de Naſſau-Dietz Prince d'Orange n. le 8. Mars 1748. F. Frédérique Sophie Wilhelmine Fille du feu Auguſte Guillaume Prince héréd. de Pruſſe n. le 7. Août 1751. m. le 4. Octob. 1767.

Les Etats Généraux de 7. Provinces font la République qui commença 1579. & s'appelle les Provinces-Unies ou les Etats Généraux d'Hollande & de Weſtfriſe.

LUCQUES.

Gonfalonier; (Port-Enſeigne) qu'on change tous les trois mois.

St. MARINO.

Deux Capitaines; qu'on change tous les ſix mois.

RAGUSE.

Recteur; qu'on change tous les mois.

SUISSE.

SUISSE.

La Diète tient la place du Régent de cette République, qui est composée de 13. Cantons & qui commença en 1315. Chaque Canton se gouverne à part. Cependant dans le Diète générale la Ville de Zurich préside, propose, & expédie.

VENISE.

Le Doge perpetuel Aloise Mocenigo n. le 16. Mai 1701. E. le 19. Avr. 1763.

RUSSIE.

Jmp. Catherine II. d'Anhalt-Zerbst Douairière de Pierre III. n. le 2. Mai 1729. R. depuis le 3. Oct. 1762.

Fils.

Grand Duc Paul Petrowicz n. le 1. Oct. 1753. m. en 1773. à Wilhelmine Pr. de Hesse-Darmstadt n. le 25. Juin 1755.

SARDAIGNE.

Roi Victor-Amadée n. le 26. Juin 1726. m. le 12. Avr. 1750. avec Marie Antoin: Jnfante d'Espagne n. le 17. Nov. 1729.

Enfans.

Enfans.

Charles-Emmanuel Duc de Savoïe n. le 24. Mai 1751.
Marie-Josephine n. le 2. Septembre 1753. v. France.
Marie-Thérése n. le 31. Janv. 1756. v. France.
Anne-Marie n. le 17. Dec. 1757.
Victor-Emmanuel Duc d'Aoste n. le 24. Juil. 1759.
Maurice-Joseph Duc de Montferat n. le 13. Sept. 1762.
Marie-Charlotte n. le 17. Jan. 1764.
Charles-Joseph Duc de Génévois n. le 6. Avr. 1765.
Joseph-Benoit Comte de Morienne n. le 5. Oct. 1766.

Frére & Soeurs du Roi.

Benoît-Maurice Duc de Chablais n. le 21. Juin 1741.
Eléonore-Marie n. le 28. Fév. 1728.
Marie-Félicité n. le 20. Mars 1730.

SICILE.

Roi Ferdinand Antoine n. le 17. Janv. 1751. R. depuis le 6. Octob. 1759. F. M. Caroline Archiduch. d'Autri-

d' Autriche n. le 13. Août 1752.
m. le 7. Avril 1768.

Enfans.

Marie-Thérése n. le 6. Juin 1772.
Louise-Marie-Amélie-Thérése n. le 27. Juin 1773.

SUEDE.

Roi Gustave de Holstein-Eutin n. le 24. Janv. 1746. R. depuis 1771.
F. Sophie Madelaine Princesse de Dannemarc n. le 3. Juil. 1746. m. le 4. Nov. 1766.

Fréres & Soeurs du Roi.

Charles Duc de Sudermanie Grand-Amiral de Suede n. le 7. Octobre 1748.
Frédéric Adolphe Duc d' Ostrogothie n. le 18. Juillet 1750.
Sophie Albertine Coadjutrice de Quedlinbourg n. le 8. Oct. 1763.

Mére du Roi.

Louise Ulrique Soeur du Roi de Prusse Reine Douairiére n. le 24. Juillet 1720.

TOSCANE.

v. Florence.

TURQUIE.

Grand Seigneur Muſtapha III. Fils du Sultan Achmet n. le 20. Dec. 1715. R. depuis le 28. Oct. 1757.

VENISE.

v. Républiques.

LISTE CHRONOLOGIQUE.

Des Princes & Rois de Pologne.

550 Lech I.
Wiſimir & les autres deſcendans de Lech.
12. Palatins.

700	Cracus.	28
728	Lech II.	2
730	Venda.	10
740	12. Palatins déréchef.	
750	Przemislas ou Leſque I.	34
784	Leſque II.	16
800	Leſque III.	15
815	Popiel I.	15
830	Popiel II.	10
842	Piaſt	19
861	Ziemowit.	31

892

892 Lesque IV. 21
913 Ziemomysl. 51
964 Miecislas I. 25
se fit Chrétien.
999 Boleslas *l'heroïque* il s'attribua le titre du Roi en 1024. 26
1025 Miecislas II. 9
Anarchie & Interregne durant 5. années.
1039 Casimir I. pris du Couvent. 19
1058 Boleslas II. *l'Intrépide*, aprés avoir tué St. Stanislas Evêque de Cracovie, il fut obligé de quitter le Roïaume, & avec lui le titre de Roi cessa.
1082 Vladislas I. Herman Prince & Duc. 20
1102 Boleslas III. *Krzywousty*, *Bouche de travers.* 36
1138 Vladislas II. Déposé. 8
1146 Boleslas IV. *le Crépu.* 37
1173 Miecislas *le Vieux.* 4
1177 Casimir II. *le Juste.* 17
1194 Lesque V. *le Blanc.* 6

1200

1200 Miecislas III. *le Vieux* retabli.
Lesque V. *le Blanc* remonte sur le Trône.
Miecislas III. *le Vieux* reprend la Couronne.
1202 Vladislas Laskonogi *Pié de Baton.* 3
1205 Lesque V. devenu Roi pour la troisiéme fois. 22
1227 Boleslas V. *le Pudique.* 52
1279 Lesque VI. *le Noir.* 10
1289 Prémislas retablit le titre de Roi, Couronné en 1295. 7
Depuis ce tems-là tous ceux qui regnerent en Pologne étoient Rois.
1296 Vladislas I. *Łokietek le Nain* 4
1300 Venceslas Roi de Bohême. 6
1306 Vladislas Łok. le *Nain* pour la seconde fois. 27
1333 Casimir III. *le Grand.* 37
1370 Louis Roi de Hongrie. 12
1382 Hedvige Fille de Louis, Couronnée 1384. 4
1386 Vladislas II. ou Jagello Grand Duc de Lithvanie, embrasse

la Reli-

la Religion Chrétienne avec tous ses successeurs du Grand Duché. 48

1434 Vladislas III. son Fils, Roi de Hongrie. 10
1447 Casimir IV. Fils de Jagellon 45
1492 Jean Albert Fils de Casimir 9
1501 Alexandre Fils de Casimir 6
1507 Sigismond I. Fils de Casim. 41
1548 Sigismond Auguste, Fils de Sigismond I. 25
1574 Henri de Valois, Duc d'Anjou, se retira secretement de la Pologne, & fut Roi de France, regn. en Pologne 5. Mois
1576 Etienne Batory, Prince de Transilvanie. 10
1587 Sigism. III. Roi de Suede. 44
1632 Vladislas IV. Fils de Sigismond III. 16
1648 Jean Casimir Fils de Sigism. III. fut Jesuite, Cardinal, Roi, il abdique le Trône & devient Abbé de St. Germain des Prés en France. 20

1669 Michel Korybut Prince Wiſniowiecki. 4

1674 Jean III. de la maiſon de Sobieſki. 22

1694 Frédéric Auguſte II. Prince Electeur de Saxe. 35

1733 Auguſte III. Prince Electeur de Saxe. 30

1764 STANISLAS AUGUSTE, de la maiſon de Poniatowſki, auquel plaiſe au bon Dieu d' accorder un regne des plus pacifiques des plus heureux & des plus longs.

SENAT DE LA POLOGNE.

I.

ARCHEVEQUES ET EVEQUES.

Archevéque de Gnesne Primat de la Couronne & du Grand-Duché de Lithvanie Prince Gabriel Podoſki.
Archevéque de Léopol Venceslas Sierakowſki.
Evêque de Cracovie & Prince de Severie Caietan Sołtyk.
Evêque de Cujavie Antoine Oſtrowſki. Coadjuteur Joſeph Rybińſki.
Evêque de Poſnanie André Młodzieiowſki, Grand-Chancelier de la Couronne.
Evêque de Vilna Ignace Maſſalſki.
Evêque de Płock Prince de Pułtuſk Michel Prince Poniatowſki.
Evêque & Prince de Varmie Ignace Comte Kraſicki.
Evêque de Lucéorie Felix Turſki.
Evêque de Prémislie Joſeph Kierſki.
Evêque de Samogitie Jean Łopacińſki.

Evêque de Culm André Bayer. Coadjuteur Chriſtophe Szembek Prêvôt de Płocko Prince de Sielun.
Evêque de Hełm Antoine Okęcki.
Evêque de Kiovie Joſeph Zał. ſki, Coadjuteur François Oſſoliński.
Evêque de Kamieniec Adam Kraſiński,
Evêque de Livonie Etienne Giedroyc.
Evêque de Smoleńſko Gabriel Wodzińſki.

II.

PALATINS.

Caſtelan de Cracovie George Mniſzech.
Palatin de Cracovie Venceslas Rzewuſki, Grand Général de la Couronne.
Palatin de Poſnanie Prince Antoine Jabłonowſki.
Palatin de Wilna Charles Prince Radziwił.
Palatin de Sendomir Jean Wielopolſki.
Caſtelan de Vilna Ignace Ogińſki.
Palatin de Kalisz Ign. Twardowſki.
Palatin de Troki Thadée Ogińſki.

Palatin

Palatin de Siradie Albert Opalińſki.
Caſtelan de Troki Conſtantin Plater.
Palatin de Lencicie Nicolas Małachowſki.
Staroſte de Samogitie Jean Chodkiewicz.
Palatin de Breſt en Cujavie Antoine Dąbſki.
Palatin de Kiovie Prince Stanislas Lubomirſki.
Palatin d' Inowrocław André Moſzczeńſki.
Palatin de Ruſſie Auguſte Alex. Prince Czartoryſki.
Palatin de Volhinie Joſ. Oſſolińſki.
Palatin de Podolie Jean Zamoyſki.
Palatin de Smoleńſk Joſ. Soſnowſki.
Palatin de Lublin Antoine Prince Lubomirſki.
Palatin de Połock Alexandre Prince Sapieha Général de Camp. de Lithuanie.
Palatin de Bełz Ignace Cetner.
Palatin de Novogrod Joſéphe Nieſiołowſki.
Palatin de Płock Joſeph Podoſki.
Palatin de Witebſk Joſeph Sołłohub.

Palatin de Masovie Paul Mostowski.
Palatin de Podlachie Antoine Miączyński.
Palatin de Rawa Casimir Granowski.
Palatin de Brest en Lithuanie Jean Horain.
Palatin de Culm François Czapski.
Palatin de Mściſław Joseph Hilsen.
Palatin de Marienburg Michel Czapski.
Palatin de Bracław Mathias Lanckoroński.
Palatin de Poméranie Ignace Przebendowski.
Palatin de Mińsk, Joseph Prince Radziwiłł.
Palatin de Livonie Joseph Zyberg.
Palatin de Czerniechow Pierre Miączyński.
Palatin de Gnesne Auguste Prince Sułkowski.

III. MINISTRES D'ETAT ET DE GUERRE.

Grand Maréchal de la Couronne Stanislas Prince Lubomirski.

Grand

Grand Maréchal de Lithuanie Joſeph Prince Sanguſzko.

Grand Général de la Couronne Venceslas Rzewuſki, Palatin de Cracovie.

Grand Général de Lithuanie Michel Ogińſki.

Grand Chancelier de la Couronne André Młodzieiowſki Evêque de Poſnanie.

Grand Chancelier de Lithvanie Michel Prince Czartoryſki.

Chancelier de la Couronne Jean de Borch.

Chancelier de Lithvanie Joachim Chreptowicz.

Grand Tréſorier de la Couronne Théodore Weſſel.

Grand Tréſorier de Lithv. Michel Brzoſtowſki.

Maréchal de la Cour de la Couronne François Wielopolſki Marquis de Pinczow.

Maréchal de la Cour de Lithv. Vladislas Gurowſki.

Général de Camp de la Couronne François Xavier Branicki.

Général de Camp de Lithuanie Michel Alex. Prince Sapieha Palatin de Połock.

IV.
CASTELLANS DU PREMIER ORDRE.

Castellan de Posnanie Joseph Mielżyński.
- de Sendomir Math. Sołtyk.
- de Kalisz Roch Zbiiewski.
- de Woynicz Stan. Dembiński.
- de Gnesne Joseph Starzyński.
- de Siradie Jean Mączyński.
- de Lencicie Thadée Lipski.
- de Samogitie Michel Gorski.
- de Brest en Cuiav. Paul Dąbski.
- de Kiovie Joseph Stępkowski.
- d'Inowrocław Théodore Moszczeński.
- de Léopol Antoine Morski.
- de Volhinie Michel Leduchowski.
- de Kamieniec Cajetan Hryniewiecki.
- de Smoleńsk Zienkiewicz.
- de Lublin - Szeptycki.

Castell.

Castell. de Połock Adam Brzostowski.
- de Bełz André Kuropatnicki.
- de Novogródek Constantin Jeleński.
- de Płocko Jean Zboiński.
- de Witebsk Simon Syruć.
- de Czersk Michel Suffczyński.
- de Podlachie Jos. Wilczewski.
- de Rava Basile Walicki.
- de Brest en Lithv. Martin Matuszewicz.
- de Culm Constantin Bniński.
- de Mściśław Jos. Tyskiewicz.
- d'Elbing Jacq. Przebendowski.
- de Bracław Jean Czarnecki.
- de Dantzig Joseph Pruszak.
- de Minsk Jean Judycki.
- de Livonie Ignace Lewicki.
- de Czerniechow Louis Podhorodeński.
- de Masovie Théodore Szydłowski.

V.
CASTELLANS DU SECOND ORDRE.

Castellan de Sandecz Stanisl. Ankwicz.

Castell. de Międzyrzyc Stanis. Chłapowski.
- de Vislica Roch Jabłonowski.
- de Biecz Albert Kluszewski.
- de Rogozno Roch Gaiewski.
- de Radom Michel Swidziński.
- de Zawichost Xav. Kochanowski
- de Lenda Joseph Zaremba Cielecki.
- de Szrem Charles Koszutski.
- de Zarnow Simon Szydłowski.
- de Małogoszcz Adam Pełka.
- de Wieluń Stan. Bartochowski.
- de Prémislie Leo Szeptycki.
- de Halicz Antoine Bielski.
- de Sanock Joseph Malicki.
- de Helm Alb. Węgliński.
- de Dobrzyń Ignace Zboiński.
- de Polaniec Auguste Niemirycz.
- de Premenc Raphael Gurowski.
- de Krzywin Ant. Zakrzewski.
- de Czechow Adam Łącki.
- de Naklo Antoine Gaiewski.
- de Rosprza Edouard Garczyński.
- de Biechow Joseph Potocki.

Caſtell. de Bromberg Ign. Kościelſki.
- de Brzeziny Simon Dzierzbicki.
- de Kruſzwic Joſeph Głębocki.
- d'Oſwiecim Joſeph Jaklińſki.
- de Kamin Procop. Szczaniecki.
- de Spicimierz Stan. Rychło-
wſki.
- d'Inowłodz Bogusl. Uſtrzycki.
- de Kowal Albert Dąbſki.
- de Santock Jacq. Komorowſki.
- de Sochaczew M. Łuſzczewſki.
- de Varſovie Mathias Sołtyk.
- de Goſtin Antoine Laſocki.
- de Wizna Caſimir Karaś.
- de Raciąż Caſim. Kraiewſki.
- de Sierpſk Joſeph Popiel.
- de Wyſzogrod Caſ. Wykowſki.
- de Rypin Michel Podoſki.
- de Zakroczym J. Roſtworowſki.
- de Ciechanow Franç. Podoſki.
- de Liw Ignace Cieſzkowſki.
- de Słońſk Stanislas Grodzicki.
- de Lubaczew Martin Dydyńſki.
- de Konary en Siradie Mathias
Zbiiewſki.
- de Konary en Lencicie Jean
Comte Tarnowſki.

Castell. de Konary en Cujavie Franç. Mieczkowski.
- de Busk vacat.

GRANDS OFFICIERS.

De la Couronne & du Grand Duché de Lithuanie.

Grand Sécrétaire Ecclésiastique de la Couronne Antoine Prince Radziwil.
Grand Sécrétaire Ecclésiastique de Lithvanie Thomas Zienkiewicz, Suffragan de Wilna.
Grand Sécrétaire Séculier de la Couronne Hiacinte Ogrodzki.
Grand Sécrétaire Séculier de Lithuanie, André Ogińki,
Grand Referendaire Ecclésiastique de la Couronne, Michel Lipski.
Grand Referendaire Ecclésiastique de Lithuanie, Alexandre Horain.
Grand Referendaire Séculier de la Couronne, Hiacinte Małachowski.
Grand Referendaire Séculier de Lithuanie François Moszyński.

Grand Chambelan de la Couronne, Casimir Prince Poniatowſki.

Grand Chamb lan de Lithv. Stanis. Prince Radziwiłł.

Grands Notaires de la Couronne: 1) Antoine Sierakowſki. 2) N. Małachowſki. 3) Pierre Ożarowſki. 4) Caſimir Raczyńſki.

Grands Notaires de Lithuanie: 1) Antoine Pac. 2) Paul Brzoſtowſki. 3) Nicolas Łopacińſki. 4) Ignace Potocki.

Tréſorier de la Cour de la Couronne Roch Koſſowſki.

Tréſorier de la Cour de Lithuanie, Ant. Tyzenhauz.

Grand Porte-Enſeigne de la Couronne, Charles Gonzaga de Wielopolſki Myſzkowſki.

Grand Porte-Enſeigne de Lithuanie, Stanislas Rzewuſki.

Porte-Glaive de la Couronne, Franç. Price Lubomirſki.

Porte-Glaive de Lithuanie, Michel Prince Radziwiłł.

Grand Ecuyer de la Couronne, Jérôme

me Wielopolſki, Staroſte-Général de la Petite Pologne.
Grand Ecuyer de Lithv. Domin. Alexandrowicz.
Grand Maître d'Hotel de la Couronne, Placide Kurdwanowſki.
Grand Maître d'Hotel de Lithuanie Michel Wielhorſki.
Grand Panétier de la Couronne, Aug. Moſzyńſki.
Grand Panétier de Lithuanie, Joſ. Prince Czartoryſki.
Grand Echanſon de la Couronne, Felix Czacki.
Grand Echanſon de Lithuanie, Joachim Potocki.
Ecuyer tranchant de la Couronne, Joſ. Potocki.
Ecuyer tranchant de Lithuanie, Joſ. Prince Sapieha.
Sous-Panétier de la Couronne, Alexand. Borzęcki.
Sous-Panétier de Lithv. Ign. Scypion.
Sous-Eſchanſon de la Couronne, Thadée Dzieduſzycki.
Sous-

Sous-Echanſon de Lithv. Michel Ronikier.

Grand Véneur de la Couronne, Céleſtin Czaplic.

Grand Véneur de Lithuanie, Antoine Zabiełło.

Notaire de Camp de la Couronne, François Rzewuſki.

Notaire de Camp de Lithuanie, Joſ. Plater.

Général de l'Avant garde de la Couronne, François Czacki.

Général de l'Avant garde de Lithv. Leonard Pociey.

Quartier-Maître Général de la Couronne, Caſimir Kraſiński.

Quartier-Maître Général de Lithv. Alexander Tyſzkiewicz.

Procureur Général de la Couronne, Stanislas Kraiewſki.

Procureur Général de Lithv. Adam Chmara.

OFFI-

OFFICIERS

De la Cour de la Couronne & du Grand Duché de Lithuanie.

Porte-Enſeigne de la Cour de la Couronne, Adam Mniſzek.
Porte-Enſeigne de la Cour de Lithv. Antoine Comte Kraſicki.
Sous-Ecuyer de la Couronne, Joſeph Szczaniecki.
Sous-Ecuyer de Lithuanie, Alexand. Wiażewicz.
Véneur de la Cour de la Couronne, Ant. Bielſki.
Véneur de la Cour de Lithuanie, Joſ. Byſtry.
Chevalier du Guet de la Couronne, Joſeph Suffczyńſki.
Chevalier du Guet de Lithuanie, Stanislas Ogińſki.
Maréchal des Logis de l'Armée de la Couronne, Felicien Jabłonowſki.
Maréchal des Logis de l'Armée de Lithuanie, Ignace Giedroyc.

STAROSTES AVEC JURISDICTION.

DANS LA POLOGNE.

Staroſte Général de la Grande Pologne, Géorge Wandalin Mniſzech, Caſtellan de Cracovie; il a 7. Jurisdictions ſavoir celle de Poſnanie, de Kalisz, de Gneſne, de Kcyn, de Konin, de Koſten & de Pyzdry.

- de Fravenſtadt Antoine Kwilecki.
- de Krone, ou Walecz Mathias Mielżyńſki.
- de Nakel, Gaſpar Rogalińſki.
- de Siradie, Stanislas Koſſowſki.
- de Petricau, Hyacint Małachowſki.
- de Vielun, Stanislas Męcińſki.
- d'Oſtrzeſzow, François Stadnicki.
- de Lencicie, Mathias Łuſzczewſki.
- de Breſt, Téodore Moſzczeńſki.
- de Radzieiow, Ign. Koſſowſki.

Staroſte

Staroſte de Przedec, Antoine Koſſowſki.
- de Kowal, Stanislas Dąbſki.
- de Kruswica, André Cieńſki.
- d'Inowrocław, Joſ. Brzezińſki.
- de Bromberg, Ignace Gałecki.
- de Płocko, Onuphre Bromirſki.
- de Bobrowica, Franç. Podoſki.
- de Czerſk, François Bielińſki.
- de Varſovie, Frédéric Comte Brühl.
- de Vizna Albert Wilczewſki.
- de Wyſzogrod, Michel Szymanowſki.
- de Zakroczym, Joſeph Miłocki.
- de Ciechanow, Adam Kraſińſki.
- de Łomża, Kolon, & Zambrow, Ignace Przyiemſki.
- de Rozan, Jean Łempicki.
- de Liw, Joſeph Karczewſki.
- de Nur Kamieńczykow & Oſtrow, Thom. Oſſolińſki.
- de Rawa, Franç. Lanckorońſki.
- de Sochaczew, Valen. Łuſzczewſki.
- de Goſtyn, Auguſte Dąmbſki.
- de Kowalow, Franç. Czapſki.

Staroſte

Staroſte de Kiſzpor, Michel Czapſki.
- de Skarzew, Ignace Przebendowſki.
- Général de la Petite Pologne, Jérôme Wielopolſki, Grand Ecuyer de la Couronne; il a 4. Jurisdictions, celle de Cracovie, de Proſzowice, de Xiąz & de Lelow.
- de Sandecz, Stan. Małachowſki
- de Biecz, Stanislas Siemińſki.
- d'Oſwiec. Pierre Małachowſki.
- de Sendomir, Joſ. Oſſolińſki.
- de Neuſtadt ou Korczyn, Michel Rey.
- de Radom, Alex. Potkańſki.
- de Stężyca, Alber. Grabińſki.
- d'Opoczno, Nicolas Małachowſki, Palatin de Lencicie.
- de Chęciny, Ignace Załuſki.
- de Lublin, Jean Zamoyſki Palatin de Podolie.
- de Łukow, Sebaſtian Dłuſki.
- de Droiczyn, Alex. Oſſolińſki.
- de Mielnik, Alexand. Butler.
- de Brańſk, Mathias Starzyńſki.
- de Leopol, Jean Kicki.

Staroſte de Prémyślie, Alex. Borzęcki.
- de Sanock, Joſeph Mniſzech.
- de Zydaczew, Ceſ. Rzewuſki.
- de Halicz, Joſeph Potocki.
- de Trembowla, Joach. Potocki.
- de Helme, Antoine Węglińſki.
- de Kraſnoſtaw, Caſimir Kraſińſki.
- de Bełz, Stanislas Potocki.
- de Buſk, Joſeph Mier.
- de Grabowiec, Louis Wilga.
- de Horodla, Celeſtin Siekierzyńſki.
- Général de Podolie, le Prince Adam Czartoryſki, il a deux Juriſdictions, celle de Kamieniec & de Laticzew.
- de Zytomir, Caietan Jlińſki.
- d'Owrucz, Stecki.
- de Łuck, Joſephe Prince Czartoryſki.
- de Włodzimir, Franç. Leduchowſki.
- de Krzemieniec, le Prince Joſ. Sanguſzko Grand Maréchal de Lithuanie.

Staroſte

Staroſte de Winnica, Joſeph Czoſnowſki.
- de Czerniechow, Pierre Miączyńſki.
- de Nowogrod, Franç. Czacki.

DE LITHUANIE.

Staroſte de Wilna, le Prince Palatin Charles Stanis. Radziwiłł.
- d'Oſzmiana, Thadée Kociełł.
- de Lida, Ignace Scipion Sous-Panétier de Lithuanie.
- de Wilkomir, Morykoni.
- de Braslau, Joſeph Hülſen Palatin de Mściſław.
- de Troki, le Palatin Thadée Ogińſki.
- de Grodno, Antoine Tyzenhauz Tréſorier de la Cour de Lithuanie.
- d'Upita, Chriſtophle Puzyna.
- de Smoleńſk le Palatin Joſeph Soſnowſki.
- de Starodubow, Joachim Chreptowicz, Chancelier de Lithuanie.

Staroſte de Połock, le Prince Palatin Alexandre Sapieha.
- de Nowogrodek, le Palatin Joſeph Nieſiołowſki.
- de Słonim, Ignace Strawińſki.
- de Wołkowyſk, Michel Brzoſtowſki Caſtellan de Połock.
- de Witebſk, Palatin Joſeph Sołłohub.
- d'Orſza, Jean Hlebicki Jozefowicz.
- de Brest, Joſeph Plater.
- de Pińſk, Michel Przezdziecki.
- de Mściſław, Mich. Łopacińſki.
- de Mińſk, Ignace Jwanowſki.
- de Mozyr, Gedeon Jelińſki Chambel. de Mozyrſk.
- de Rzeczyca, le Prince Albert Radziwiłł.
- de Düneburg, Caſimir Plater.

CHEVA-

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE L'AIGLE BLANC.

LE ROI STANISLAS AUGUSTE.
Horace Prince Albani Cardinal & Protecteur du Royaume de Pologne.
Prince Czartoryſki, Grand Chancelier de Lithuanie.
S. M. le Roi de Pruſſe.
Le Chevalier de Saxe.
Charles Duc d'Holſtein-Beck.
Le Prince Czartoryſki, Palatin de Ruſſie.
Wielopolſki, Porte-Enſeigne de la Couronne.
Frédéric, Duc de Saxe-Gotha.
Xavier, Prince Roïal de Pologne.
Le Comte de Coſel Général de Saxe.
Charles Prince Roïal de Pologne.
Guillaume Prince de Saxe-Gotha.
Jean-Auguſte de Saxe-Gotha.
Mniſzech, Caſtellan de Cracovie.
Rzewuſki, Palatin de Cracovie, Grand Général de la Couronne.
Charles Prince de Naſſau Uſſingen.

Le

Le Prince de Sanguſzko ci-devant Maréchal de la Cour de Lithuanie.
Ogińſki, Caſtellan de Vilna.
Frédéric, Comte Borromée.
Albert, Duc de Saxe-Teſchin, Prince Roïal de Pologne.
Clement, Prince Royal de Pologne, Electeur de Tréves.
Philippe Prince de Solms-Kyrburg.
Miączyńſki, Palatin de Czerniechow.
Frédéric Comte de Salms Wildenſels.
Louis, Duc de Brunſwick Wolffenbutel.
Ogińſki, Caſtellan de Troki.
Antoine Prince de Brunſwik Wolffenbutel.
Le Prince Poniatowſki Grand Chambelan de la Couronne.
Le Prince Lubomirſki, Palatin de Kiovie.
Wielopolſki, Palatin de Sendomir.
Jean Frédéric, Prince de Schwartzbourg Roudolfſtadt.
Erneſt Frédéric Duc de Saxe Hilbourgshauſen.
Eugene Prince d'Anhalt-Deſſau.
Le Comte de Randwick.

Alexis Rossumowski Feld-Maréchal de Russie.

George Landgraf de Hesse-Darmstadt.

Jean Adolphe Prince de Saxe-Gotha.

Rossumowski Président de l'Academie de Petersbourg.

Ernest Duc de Saxe Coburg Saalfeld.

Charles Prince de la Tour & Taxis.

Sollohub, Palatin de Witebsk.

Le Baron de Wessenberg Ministre de Saxe.

Le Prince Lubomirski, Palatin de Lublin.

Frédéric-Auguste Electeur de Saxe.

Adolphe Duc de Mecklenbourg-Strelitz.

Charles Maximilien Prince de Saxe.

Prince Sapieha, Palatin de Polock Général de Camp de Lithuanie.

Louis Frédéric Comte de Hohenlohe-Ottingen.

Comte Schuwalow, Chambelan de Russie.

Sierakowski, Archévêque de Leopol.

Skawronski, Chambellan de Russie.

Plater, Castellan de Troki.

Moſzyńſki, Panétier de la Couronne.
Ogińſki, Grand Général de Lithv.
Frédéric Louis Landgrave de Heſſe-Hombourg.
Charles George, Prince d'Anhalt-Köthen.
Antoine Prince de Saxe.
Alexandre Schuwalow, Feld-Maréchal de Ruſſie.
Wielopolſki, Grand Ecuyer de la Couronne.
Comte Scheremetow, Chembellan de Ruſſie.
Hendrykow, Général en Chef de Ruſſie.
Oſſolińſki, Palatin de Voſhynie.
Czerniſzęw, Chambelan de Ruſſie.
Louis Prince de Mecklenbourg-Shwerin.
Soſtyk, Prince Evêque de Cracovie.
Moſzczeńſki, Palatin d' Inowrocſaw.
Rzewuſki, Nataire de Camp de la Couronne.
Pac, Grand Notaire de Lithuanie.
Czacki, Grand Echanſon de la Couronne.

Le Prince Charles Radziwił, Palatin de Wilna.
Le Prince Radziwił, Grand Chambellan de Lithuanie.
Le Prince Lubomirſki, Grand Maréchal de la Couronne.
Fermor, Général en Chef de Ruſſie.
Podoſki, Palatin de Płock.
Le Prince Wołkońſki, Général en Chef de Ruſſie.
Miączyńſki, Palatin de Podlachie.
Le Comte Broun, Général en Chef de Ruſſie.
Frédéric Erdman, Prince d'Anhalt-Köthen.
Oſtrowſki, Evêque de Cujavie.
André Zamoyſki, ci-devant Grand Chancelier de la Couronne.
Granowſki, Palatin de Rawa.
Czapſki, Palatin de Marienbourg.
Moſtowſki, Palatin de Maſovie.
Brzoſtowſki, Caſtellan de Połock.
Kraſińſki, Evêque de Kamieniec.
Wielhorſki, Maitre d'Hôtel de Lithuanie.
Czerniſzew, Conſeiller de Ruſſie.

Brzoſtowſki, Grand Tréſorier de Lithuanie.

Le Prince Galliczyn, Chambellan de Ruſſie.

Le Prince Repnin, Grand Ecuyer de Ruſſie.

Le Comte Woronzow, Chambellan de Ruſſie.

Sivers, Grand Maréchal de Ruſſie.

Hülzen, ci-devant *Evêque* de Smoleńſk.

Mielżyńſki, Caſtellan de Poſnanie.

Dąbſki, Caſtellan de Breſt en Kujavie.

Sufficzyńſki, Caſtellan de Czerſk.

Le Comte Loos, Miniſtre de Saxe.

Le Comte Stubenberg, Miniſtre de Saxe.

Pociey, Quartier Maître de Lith.

Weſſel, Grand Tréſorier de la Couronne.

Guillaume Prince de Hildbourghauſen.

Sołtykow Feld-Maréchal de Ruſſie.

Woieykow, Général en Chef de Ruſſie.

Maquire, Général de l'Artillerie d'Autriche.

Bayer, Evêque de Culm.
Załuſki, Evêque de Kiiow.
Twardowſki, Palatin de Kalisz.
Zboińſki, Caſtellan en Płock.
Kierſki, Evêque de Prémyslie.
Le Prince Primat Podoſki.
Rzewuſki, Porte-Enſeigne de Lithuanie.
Montazet, Lieutenant-Général de France.
Czerniſzew, Général en Chef de Ruſſie.
Charles Guillaume Prince de Nauſſau-Uſingen.
Wolfang Erneſt Prince d'Isembourg.
Le Prince Jabłonowſki, Palatin de Poſnanie.
Zbiiewſki, Caſtellan de Kalisz.
Syruc, Caſtellan de Witebſk.
Judycki, Caſtellan de Mińſk.
Łopacińſki, Evêque de Samogitie.
Comte de Brühl, Général de l'Artillerie de la Couronne.
Zabiełło, Grand Véneur de Lithv.
Prince des Iſſars, Miniſtre de l'Electeur du Rhin.

Baron de Rodenhaufen, Ecuyer de l'Electeur du Rhin.
Prince de St. Elifabeth, Miniftre Plenipotentiaire de Naples à la Cour de Vienne.
Erneft Prin: du Mecklenbourg Strelitz.
Maximilien Prince de Saxe, Chanoine de la Cathedrale de Cologne.
Maffalfki, Evêque de Wilna.
Sołtyk, Caftellan de Sendomir.
Mączyński, Caftellan de Siradie.
Lanckoroński, Palatin de Braclau.
Czapfki, Palatin de Culm.
Tyfzkiewicz, Caftellan de Mśćifław.
Hülfen, Palatin de Mśćifław.
Zienkowicz, Grand Secrétaire de Lithuanie.
Prince Lubomirfki, Porte-Glaive de la Couronne.
Cetner, Palatin de Bełz.
Sofnowfki, Palatin de Smoleńfk.
d'Eyck, Miniftre de Baviere.
Marquis de Squillace, ci-devant Miniftre d'Efpagne.
Lipfki, Caftellan de Lencicie.

Prince Sanguszko, Grand Maréchal de Lithuanie.
Kraſinſki, Quartier Maître de la Couronne.
Wodzinſki, Evêque de Smolenſk.
Czarnecki, Ceſtellan de Bracſaw.
Poninſki, Grand Maréchal de la Confédération de la Couronne.
Potocki, Grand Echanſon de Lithuanie.
Comte Charles de Brühl, Lieutenant Général de Saxe.
Starzynſki, Caſtellan de Gneſne.
Howen, Miniſtre du Cabinet de Saxe.
Le Prince Repnin, Lieutenant Général de Ruſſie.
Le Prince Czartoryſki, Général de Podolie.
Le Prince Poniatowſki, Evêque de Płock.
Saldern, Conſeiller intime de Ruſſie.
Olschufieff, Sénateur de Ruſſie.
Le Prince Trubeczkoy, Sénateur de Ruſſie.
De Bruce, Lieutenant Général de Ruſſie.

Le Prince Vefemſkoy, Procureur Général de Ruſſie.
Branicki, Général de la Couronne.
Le Prince Czartoryſki, Grand Panétier de Lithuanie.
Vittinghoff, Conſeiller d'Etat de Ruſſie.
Chevalier Macartney, Anglois.
Chrétien-Frédéric Prince de Hohenlohe Kirchberg.
Oſſolińſki, Staroſte de Sendomir.
Bibikow, Lieutenant Général de Ruſſie.
Potocki, Ecuyer Tranchant de la Couronne.
Sołtykow, Lieutenant-Général de Ruſſie.
Nummers, Lieutenant General de Ruſſie.
Kreczetnikow, Général Major de Ruſſie.
Młodziejowſki, Grand Chancellier de la Couronne.
Jean Borch, Vice-Chancellier de la Couronne.
Małachowſki, Référendaire de la Couronne.

Ogiń-

Ogińſki, Porte-Glaive de Lithuanie.
Le Comte Kayſerling, Conſeiller intime de Ruſſie.
Zamoyſki, Palatin de Podolie.
Paſzek, Lieutenant Général de Ruſſie.
Charles Louis Comte Regnant de Stolberg.
Géorge Duc de Meklenbourg.
Le Prince Michel Galliczyn, Conſeiller intime de Ruſſie.
Jean Frédéric Comte Bachof d'Echt, Conſeiller d'Etat du Palatin du Rhin.
Charles Baron de Quadt, Maréchal Héréditaire du Duché de Cleve.
Tyzenhauz Tréſorier de la Cour de Lithuanie.
Moſzyńſki, Quartier Maître Général de Lithuanie.
Joſeph Gurowſki, Maréchal de la Cour de Lithuanie.
Th. Baron de Fritsch Miniſtre de Saxe.
Turſki, Evêque de Łuck.
Stępkowſki, Caſtellan de Kiiow.
Karaś, Caſtellan de Wiſna.

Baron de Stackelberg, Miniſtre Plenipotentiaire de la Ruſſie.
Chreptowicz, Chancelier de Lithuanie.
Prince Radziwil, Porte-Glaive de Lithuanie.
Prince Beloſelſki Miniſtre Plenipotentiaire de la Ruſſie à Dresde.
Ożarowſki, Notaire de la Couronne.
Werner de Dewitz, Miniſtre du Prince de Mecklembourg.
Vincent Potocki Gr. Chambellan de la Couronne.

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE St. STANISLAS.

LE ROI.
Ogińſki, Grand Général de Lithuanie.
Le Prince Czartoryſki, Palatin de Ruſſie.
Le Prince Sapieha, Palatin de Polock Général de Camp de Lithuanie.
Opalińſki, Palatin de Siradie.
Morſki, Caſtellan de Leopol.
Dembińſki, Caſtellan de Woynicz.
Karaś,

Karaś, Caſtellan de Wizna.
Młodzieiowſki, Grand Chancelier de la Couronne.
Chreptowicz, Grand Secrétaire de Lithuanie.
Małachowſki, Référendaire de la Couronne.
Le Prince Poniatowſki.
Koſſowſki, Tréſorier de la Cour de la Couronne.
Wielopolſki, Grand Ecuyer de la Couronne.
Tyzenhauz, Tréſorier de la Cour de Lithuanie.
Moſzyńſki, Grand Panétier de la Couronne.
Le Prince Czartoryſki, Grand Panétier de Lithuanie.
Branicki, Général de Camp de la Couronne.
Ogińſki, Porte-Glaive de Lithuanie.
Rzewuſki, Notaire de Camp de la Couronne.
Soſnowſki, Palatin de Smoleńſk.
Le Prince Lubomirſki, Grand Maréchal de la Couronne.

Le Prince Sułkowſki, Palatin de Gneſne.
Ogrodzki, Grand Secrétaire de la Couronne.
Le Prince Czartoryſki, Général de Podolie.
Zamoyſki, Palatin de Podolie.
Raczyńſki, Notaire de la Couronne.
Przebendowſki, Palat. de Pomerell.
Chodkiewicz, Staroſte de Samogitie.
Le Price Poniatowſki, Evêque de Plock, Abbé de Czerwińſk.
Joſeph Wielopolſki.
Le Baron d'Oſten, Chambellan du Roi de Dannemarc.
Alexandrowicz, Chambellan du Roi.
Turſki, Evêque de Lucéorie.
Giedroyc, Evêque de Livonie.
Podoſki, Palatin de Płock.
Le Prince Lubomirſki, Palatin de Kiiow.
Chłapowſki, Caſtel. de Międzyrzycz.
Jabłonowſki, Caſtellan de Wiślica.
Romer, Caſtellan de Zawichoſt.
Dąbſki, Caſtellan de Kowal.
Popiel, Caſtellan de Sierpſk.

Brzo-

Brzoſtowſki, Grand Tréſorier de Lithuanie.
Łopacińſki, Grand Notaire de Lithuanie.
Łętowſki, Echanſon de Cracovie.
Dębowſki, Staroſte de Tymbor.
Kwilecki, Staroſte de Frauenſtadt.
Małachowſki, Palatin de Lencicie.
Bielińſki, Staroſte de Czerſk.
Joſeph Potocki, Ecuyer Tranchant de la Couronne.
Łoyko, Chambellan du Roi.
Kayſerling, ci-devant Chancelier de Courlande.
Ronikier, Sous-Echanſon de Lith.
Micielſki, Staroſte de Konin.
Piaſkowſki, Chambellan de Krzemieniec.
Gadomſki, Chambellan de Sochacz.
Czapſki, Chambellan de Culm.
Jordan, Général Major.
Jelagin, Conſeiller d'Etat de Ruſſie.
Le Prince Kraſicki, Ev. de Varmie.
Hülſen, Palatin de Mściſław.
Borch, Vice-Chancelier de la Couronne.
Leduchowſki, Caſtel. de Volhynie.

Kuro-

Kuropatnicki, Caſtellan de Bełz.
Jaklińſki, Caſtellan d'Oświecim.
Lipſki, Grand Secrétaire de la Couronne.
Brzoſtowſki, Grand Notaire de Lithuanie.
Smogorzewſki, Archévêque de Połock *Ritus Græco-Uniti.*
Szeptycki, Evêque de Leopol, Coadjuteur de la Metropolie de Kiiovie *du Rit-Grec.*
Małachowſki, Staroſte d'Oſtrolęka.
Kicki, Staroſte de Leopol.
Czaplic, Grand Véneur de la Couronne.
Rogalińſki, Staroſte de Nakel.
Czapſki, Tréſorier de la Province de Pruſſe.
Ożarowſki, Grand Notaire de la Couronne.
Marquis Antici, Miniſtre du Roi à Rome.
Walicki, Caſtellan de Rav.
Mier, Staroſte de Tyſzowce.
Comte Apraxin, Général Major de Ruſſie.
Stępkowſki, Caſtellan de Kijovie.

Karr, Général Major de Ruſſie.
Zienkowicz, Caſtel. de Smoleńſk.
Zyberg, Palat. de Livonie.
Le Comte Saldern.
Prince Prosorowſki, Général Major de Ruſſie.
Dunten, Général Major de Ruſſie.
Jsmailow, Général Major de Ruſſie.
Jgelſtrom, Général Major de Ruſſie.
Podhoryczanin, Général Major de Ruſſie.
Chaſot, Lieutenant-Général de Dannemarc.
Jean Frédéric, Comte de Bachof d'Echt Conſeiller d'Etat du Palat: du Rhin.
Le Prince Stanislas Poniatowſki.
Baron Holmer, Conſeiller d'Holſtein, Chambellan du Grand Duc de Ruſſie.
Szembek, Evêque Coadjuteur de Culm.
Dzieduſzycki, Sous-Echanſon de la Couronne.
Małachowſki, Staroſte de Sandecz.
Moſzyńſki, Référendaire de Lithuanie.

Dąbſki, Staroſte d'Jnowrocław.
Strawińſki, Staroſte de Słonim.
Ogińſki, Staroſte de Przewal.
Bnińſki, Caſtellan d'Elbing.
Szaniawſki, Staroſte de Kąkolownica
Łoś, Staroſte de Wyſzyn.
Garczyńſki, Aide de Camp Général du Roi.
Henri Jaqu: Baron de Düben, Maître des Ceremonies chez le Roi de Suede.
Charles Baron de Quadt, Maréchal Héréditaire du Duché de Cleve.
Mniſzek, Enſeigne de la Cour de la Couronne.
Dom. Alexandrowicz, Gr. Ecuyer de Lithuanie.
Podoſki, Caſtellan de Ciechanow.
Jean Dietrich von Behr Chambelan du Roi.
Joſeph Gurowſki, Maréchal de la Cour de Lithuanie.
Michel Gorſki, Caſtel. de Samogitie.
- - - Witt, Général Commandant de Kamieniec.

Teodor Szydłowſki, Caſtellan de Maſovie.
Simon Szydłowſki, Caſtellan de Zarnow.
Caſimir Wykowſki, Caſtellan de Wyſzogrod.
Kurdwanowſki, Chambel. de Buſk.
Kiuſzewſki, Caſtellan de Biecz.
Wilczewſki, Caſtell. de Podlachie.
Baron de Stackelberg, Miniſtre Plenipotentiaire de la Ruſſie.
Kettler Comte de St. Empire Chambellan du Roi.
Galéan des Jssarts, Maréchal du Palatin de Rhin.
Baron de Dimidow, Conſeiller d' Etat de Ruſſie.
Okęcki, Evêque de Helm.
Borzęcki, Sous-Panétier de la Couronne.
Werner de Dewitz, Miniſtre d' Etat de Meklembourg.
Grodzicki, Caſtellan de Słońſk.
De St. Saphorin, Chambellan du Roi de Dannemarc.
Gomulińſki, Chambell. de Lencicie.

Prince

Prince Radziwił, Porte-Glaive de Lithuanie.
Szczaniecki, Sous-Ecuyer de la Couronne.
Platter, Grand Notaire de Lith.
Przebendowski, Castellan d'Elbing.
Prince Beloselski, Ministre de la Russie à Dresde.
Vincent Potocki Gr. Chambellan de la Couronne.

JUGEMENS DE RELATIONS.

PRESIDENT

ROI.

CONSEILLERS.

TOUT LE SENAT.

Referendaires.

Les Referendaires de la Couronne & de Lithuanie.
Voyez Grands Officiers de la Couronne & de Lithuanie.

Greffier aux Jugements.

Antoine Brzozowski de la Couron.
Gédéon Jeleński de Lithuanie.

L'OFFI-

L'OFFICE ET JUGEMENS DU GRAND MARECHAL DE LA COURONNE.

JUGEMENS
EN DERNIER RESSORT

PRESIDENT.

Grand Maréchal de la Couronne Stanislas Prince Lubomirſki.

Aſſeſſeurs des Cauſes Criminelles.

4. Senateurs premiers *in Ordine* & autant d'Officiers de la Couronne ou de Lithuanie, ou de Palatinats qui ſe trouvent préſens.

EN PREMIER RESSORT.

Juge.

Joſeph Mierzeiewſki, Sous-Echanſon de Podolie.

Notaire.

Michel Pedońſki.

Régent de la Chancellerie.

Joſeph Strzyżewſki.

Vice-Régent.

Michel Chroniewſki.

Plénipotentiare.

Valentin Boguſki.

COM-

COMMISSION DE L'ARMEE DE LA COURONNE.

Présidens-nés.

Grand Général de la Couronne.
Général de Camp de la Couronne.

Commissaires du Sénat.

Podofki Palatin de Plocko.
Granowfki Palatin de Rawa.
Jof. Stępkowfki Caftel. de Kijow.
Podofki Caftellan de Ciechanow.

Commissaires de l'Ordre Equeftre.

Prince Poniatowfki.
Wielopolfki, Grand Ecuyer de la Couronne.
Ponińfki Maréchal Général de la Confédération & de la Diête.
Ronikier Sous-Echanfon de Lithuan.
Czapfki Chambellan de Culm.
Bąkowfki Chambellan de Helm.
Modlińfki Chambellan de Breft en Cujav.
Charles Malczewfki, Général-Major.
Cafim. Radońfki, Général-Major, Staroîte de Keyna.

Dobie-

Dobiecki, Porte-Enſeigne de Chenciny.
Michel Swieykowſki Général Adjut. du Roi.

Officiers de la dite Commiſſion.

Vladisl. Mieczyńſki Greffier de la Commiſſion.
Etienne Dłngoſęcki, Régent.
Jean Groetſch Auditeur Général.
Jean Ludwig Général-Adjutant.
Procureur François Godlewſki.
Sécrétaire François Strękowſki.

Artillerie de la Couronne.

Général d'Artillerie Frédéric Comte de Brühl.

COMMISSION DE L'ARMEE DU GRAND DUCHE DE LITUANIE.

Préſidens-nés.

Le Grand Général de Lithuanie.
Le Général de Camp de Lithuanie.

Commiſſaires du Sénat.

Ogińſki Palatin de Troki.
Chodkiewicz Staroſte de Samogitie.
Joſeph Soſnowſki, Palatin de Smoleńſk.

Commiſſaires de l' Ordre Equeſtre.

Le Prince Sapieha Ecuyer tranchant de Lithuanie.
Zabiełło Grand Véneur de Lithuan.
Suchodolſki Chambellan de Mściſław.
Tyſzkiewicz Staroſte de Strzałkow.
Wittinghof Staroſte d' Okniany.
Ogińſki Staroſte de Przewal.

Officiers de l'armée de la Commiſſion.

Dziekońſki Greffier de la Commiſ.
Pawlikowſki Régent.

L' Artillerie de Lithuanie.

Général de l' Artillerie Prince Sapieha.

Corps des Cadets de la République.

Dont le *Chef* eſt :

Le ROI.

Capitaine-Lieut: Commandant.

Adam Prince Czartoryſki Général de Podolie.

Lieutenant & Vice-Commandant.

Frédéric Joſeph Moſzyńſki, Grand Référendaire de Lithuanie.

JUGE-

JUGEMENS DE LA COUR ET ASSESSORIAUX DE LA COURONNE.

Préſidens-nés.

Le Grand Chancelier de la Couron.
Le Vice-Chancelier de la Couronne.
(voyez les Miniſtres.)

Aſſeſſeurs-nés.

Grand Sécrétaire Eccléſiaſtique de la Couronne.

Grand Sécrétaire Séculier de la Couronne.

Grand Reférendaire Eccléſiaſtique de la Couronne.

Grand Reférendaire Séculier de la Couronne.

Grand Notaire Eccléſiaſtique de la Couronne.

Grands Notaires Séculiers de la Couronne.

Procureur & Vice-Procureur de la Couronne *cum voto informativo* ſeulement.

(Voiez Officiers & Dignitaires de la Couronne.)

Régens de la Chancelerie de la Couronne *cum voto consultivo* seulement.

Assesseurs designés
Du Sénat.

Prince Jabłonowski Palatin de Posnanie.
Jgnace Cetner, Palatin de Bełz.
Thadée Lipski, Castell. de Lencicie.
Casimir Karaś, Castellan de Wizna.
Casimir Wykowski, Castell. de Wyszogrod.

De l' Ordre Equestre.

Gostomski, Chambellan de Marienbourg.
Joseph Ossoliński, Staroste de Sendomir.
Łuszczewski, Juge Territorial de Sochaczow.
Micielski, Staroste de Konin.
Zieliński, Echanson de Sochaczow.
Łoś, Staroste de Wyszyn.
Dunin, Staroste de Zator.
Prince Czetwertyński, Staroste de Woronow.
Orłowski, Porte-Glaive de Dobrzyń.

JUGEMENS DE LA COUR, ET ASSESSORIAUX DU GRAND DUCHE DE LITHUANIE.

Présidens-nés.

Le Grand Chancellier de Lithuanie.
Le Vice-Chancellier de Lithuanie.

Assesseurs-nés.

Gr. Secrétaire Ecclésiastique de Lithuanie.
Gr. Secrétaire Séculier de Lithuanie.
Gr. Referendaire Eccl. de Lithu.
Gr. Référendaire Séculier de Lithu.
Gr. Notaire Ecclésiastique de Lithu.
Gr. Notaires Séculiers de Lithuanie.
(v. les Officiers du Gr. Duché de Lithuanie.)
Le Procureur Général & Vice-Procureur de Lithuanie *cum voto informativo*, & les Régens de la Chancelerie de Lithu. *cum voto consultivo.*

Assesseurs designés.
du Sénat.

Sollohub, Palatin de Witebsk.
Hilzen, Palatin de Mścisław.

Joseph Bystry, Véneur de le Cour de Lithuanie.
Stanislas Przezdziecki, Juge Territorial de Starodubow.
Zaiarski, Sous-Panétier d'Upita.
Wankowicz, Ecuyer de Mińsk.
Ratyński, Staroste de Sieniaw.
Casimir Plater, Staroste de Dünebourg.
Gutakowski, Chambellan du Roi.
Bartoszewicz, Echanson d'Orsza.

Officiers des Jugemens de la Cour & Assessoriaux, & de la Chancellerie de la Couroune, & de Lithuanie.

Vice-Procureur Gén. de la Couronne, Gomoliński.
Vice-Procureur Gén. de Lithuanie Borzęcki.
Régent de la Grande Chancellerie de la Couronne, Jos. Dunin Karwicki.
Régent de la Grande Chancellerie de Lithuanie, Michel Sielicki.

Regent

Régent de la Petite Chancellerie de la Couronne, Ignace Malczewſki.

Régent de la Petite Chancellerie de Lithuanie, Jean Szadurſki.

Greffier aux Jugemens de la Couronne, Antoine Brzozowſki.

Greffier aux Jugemens de Lithuanie, Gedeon Jeleńſki.

Secrétaire de Sceau de la Gr. Chancellerie de la Couronne, Antoine Sikorſki.

Secrétaire de Sceau de la Grande Chancellerie de Lithuanie Joſeph Dulęba, Horodniczy de Brześć en Lithuanie.

Secrétaire de Sceau de la Chancellerie de la Couronne Jean Karnicki Horodniczy de la Livonie.

Secrétaire de Sceau de la Chancellerie de Lithu. Felic. Proſzyńſki.

Garde des Archives de la Grande Chancellerie de la Couronne, Rogalſki.

Garde des Archives de toutes les deux Chancelleries de Lithuanie, Felice Szubert.

Garde des Archives de la Chancellerie de la Cour, Jean Nep. Słomiński.

COMMISSION DU TRESOR DE LA COURONNE.

Président-né.

Le Grand Trésorier de la Couronne.

Commissaires du Sénat.

Twardowski Palatin de Kalisz.
Moszczeński Palatin d'Inowrocław.
Walicki, Castellan de Rawa.
Jean Chris. Kraiewski, Castellan de Raciąż.

Commissaires de l'Ordre Equestre.

Roch Kossowski, Trésorier de la Cour de la Couronne.
Dłuski, Chambellan de Lublin.
Moszyński, Grand Referendaire de Lithuanie.
Rogaliński, Staroste de Naklo.
Valerien Piwnicki, Porte-Glaive de la Prusse.
André Swięcicki, Juge Terrestre de Radom.

Sta-

Stanislas Karwowſki Sous-Panétier de Bielſk.

Wągrodzki, Notaire Terreſtre de Zakroczym.

Łoyko, Staroſte de Szrops.

Ignace Chołoniewſki, Staroſte de Kołomyia.

Adam Szydłowſki, Chambellan du Roi.

Stanislas Kraiewſki, Procureur Général de la Couronne *cum voto informativo.*

Officiers de la Commiſſion du Tréſor de la Couronne.

Joſeph Mikorſki, Greffier de la Commiſſion, Chambellan de Goſtyń.

Oſtaſzewſki, Régent de la Commiſſion.

Joſeph Rudnicki, Caiſſier Général.

Adalbert Antoſzewſki, Controleur Général.

Martin Chrzanowſki, Régent de la Quarte & des Hibernes.

Matthias Łączyńſki, Régent de la Capiration des Juifs.

Mich. Węgrzecki, Plenipotentiaire

Lasocki, Secrétaire de la Commission, Procureur Sosnowski.

Surintendans.
des Douanes du Roi & de la République.

De la Province de Cracovie Antoine Gruszecki, Trésorier d'Oświecim.
De la Poovince de la Grande Pologne Ignace Kosicki.
De la Terre de Wieluń, Nicolas Kieleński.
De la Province de Masovie, & de Cujavie, Joseph Celiński.
De la Province de Russie, Antoine Skirmont.
De l'Ukraine, Fabien Godlewski.

COMMISSION DU TRESOR DU GRAND DUCHE DE LITHUANIE.

Président-né.
Le Grand Trésorier de Lithuanie.

Commissaires du Sénat.
Brzostowski, Castellan de Połock.
Niesiołowski, Palatin de Nowogrodek.

Com-

Commissaires de l'Ordre Equestre.

Tyzenhaus, Trésorier de la Cour de Lithuanie.

Ogińſki, Grand Sécrétaire de Lithuanie.

Leparſki, Chambellan d'Upita.

Wołkowycki, Chambellan de Grodno.

Koſſakowſki, Sous-Panétier de Kowno.

Wyłłouch Sous-Panétier de Breſt en Lithuanie.

Szwykowſki, Sous-Panét. de Troki.

Officiers de la Commiſſion du Tréſor de Lithuanie.

Antoine Ważyńſki, Greffier de la Commiſſion.

Adam Szukiewicz, Régént de la Chancellerie de la Commiſſion aux Jugemens.

Simon Zawiſſowſki, Régént de la Commiſſion pour la Partie économique.

Barthel. Smulſki, Sécrétaire de la Commiſſion.

Etienne Radzicki, Caiſſier Général, Véneur de Wołkowyſko.

Surintendant Général des Douanes de Lithuanie.

Baron de Ritte[illegible]h, Lieutenant-Colonel & Général-Adjutant du Grand Général de Lithuanie.

JUGEMENS DES REFERENDAIRES DE LA COURONNE.

Préſidens-nès.

Les Grands Référendaires de la Couronne.

Aſſeſſeurs.

Les mêmes qui ſont aux Jugemens de la Cour & Aſſeſſoriaux de la Couronne.

Greffiers des Iugemens.

Michel Mrozowſki.

COMMISSION DU TRESOR AU CHAMBRE DES DOMAINES DU ROI.

Présidens.

Trésorier de la Cour de la Couronne Roch Kossowski.

Trésorier de la Cour de Lithuanie Antoine Tyzenhauz.

Assesseurs.

Michel Prince Poniatowski, Evêque de Płock.

Casimir Karaś, Castellan de Wisna.

Auguste Moszyński, Panétier de la Couronne.

Thomas Dłuski, Chambellan de Lublin.

Celestin Zapolski, prémier Notaire du Trésor du Roi.

Baron de Gartenberg Sadogurski, Conseiller Privé du Roi.

Jean Gillot, Conseiller du Commerce du Roi.

Sécrétaire.

Jean Chęcki.

Contrôlleur.

Bernard Zabłocki.

Subalternes.

Charles Steinhaeuser.

Albert Domańſki, Garde des Archives.

Stanislas Geyber.

Stanislas Pęczkowſki.

COMMISSION DE LA MONNOIE DU ROI.

Préſident.

André Zamoyſki.

Aſſeſſeurs.

Michel Prince Czartoryſki, Grand Chancélier de Lithuanie.

Jean Borch, Chancélier de la Couronne.

Auguſte Moſzyńſki, Gr. Panétier de la Couronne.

Joſeph Potocki, Ecuier Tranchant de la Couronne.

François Bielińſki, Staroſte de Garwolin.

Alexandre Unruh, Staroſte d'Hammerſtein Conſeil. Pr. de S. M.

Régent.

Harnack.

Sécré-

Sécrétaire.

Stanislas Lingenau.

Officiers de l'Hôtel de la Monnoïe.

Directeur Général : Alexandre Unrùh, Staroste d'Hammerstein.
Intendant: Antoine de Partenstein.
Inspecteur: Constantin Jabłonowski.
Caissier: Charles de Mehlig.
Essaieur: E. Bren.
Médailleur: Jean P. Holtzhauser.
Controlleur: Christian Guttman.
Graveur: Grafenstein.

MINISTRES DES COURS ETRANGERES à VARSOVIE.

selon l'Ordre Alphabétique.

d'Angleterre: de Wroughton Ministre du Roi d'Angleterre.
de Courlande: Ryszewski Résident du Duc de Courlande.
de Malthe: Comte Sagramoso Chevalier de Malthe & Ministre Plenipotentiaire.
de Prusse: de Bénoit Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse.
Rome: Joseph Garampi Archevêque de Berite Nonce Apostolique.

de Russie: Baron de Stackelberg Ministre Plénipotentiaire Extraordinaire de l'Impératrice de toutes les Russies.

Charles Baron d'Asch Résident de Russie.

de Saxe : François d'Essen Résident de l'Electeur de Saxe.

de Vienne : Baron de Rewitzki Ministre Plénipotentiaire Extraordinaire de l'Impératrice-Reine.

SECRETAIRES ET RESIDENS

de trois grandes Villes de Prusse.

de Thorn : Samuel Lothaire Geret.

d'Elbing : vacat.

de Dantzig : Charles-Frédéric Gralath.

MINISTRES, RESIDENS, ET AGENS.

de Sa M. aux Cours & Païs Etrangers.

à Amsterdam : Brusanelli Agent.

à Hambourg : auprés du Cercle de

la

la Basse-Saxe, Wiikkédée Chambellan du Roi Résident.

à Petersbourg: Aide de Camp Général de S. M. Résident.

à Rome: Marquis d'Antici Ministre Plénipotentiaire.

à Venise: d'Alloglio Agent.

LA

Prémier Maréchal de la Maison de S. M.

Casimir Karaś, Castellan de Visna.

Vice-Maréchal de la Maison de S. M.

Thomas Alexandrowicz, Chambellan du Roi.

Suivent :

Caissier Général de la Cour.

Henri Bastian, Conseiller de la Cour.

Notaire de la Caisse.

Jean Robert Watson.

Controlleur Général de la Caisse.

Jean Sigismond Tolkemit.

Notaire du Contr. Général.

Jean Schnecker.

DEPARTAMENT DU GRAND CHAMBELLAN.

Ce Departement est sous la Direction du Gr. Chambellan de la Couronne Vincent Potocki, nous ne mettrons pas dans cet Almanach les

les Chambellans du Roi & d'autres y appartenans; nous mettrons ſeulement :

Le Prédicateur de la Cour.

Sébaſtien Lachowſki, Chanoine de Varſovie.

Le Confeſſeur de S. M.

Hiacinthe Sliwicki, Viſitateur de la Congrégation des Miſſions.

Les Chapelains de S. M.

Muratowicz Chanoine. Wargowſki de l'Ordre de St. Paul l'Hermite.

Le Gouverneur des Pages.

Pierre de Königfels Colonel.

Le Medecin de la Cour.

Jean Boeckler Conſeiller de la Cour.

Les Chirurgiens de la Cour.

Charles Lagenie, Wilhelme Ritsch Conſeiller de la Cour.

CHANCELLERIE DU CABINET DU ROI.

Directeur de la Chancellerie.

Hiacinthe Ogrodzki, Grand Sécrétaire de la Couronne.

L'année

L'année suivante nous donnerons la liste des Conseillers Privés; des Chancelleristes, des Interpretes.

LES POSTES DE S. M.

Le Général des Postes de la Couronne, de Lithuanie & de Prusse.

Charles Marschall de Biberstein.

Commissaire Général des Postes de la Couronne & de Lithuanie.

Jean Adolphe Kühn.

Commiss. Général des Post. de Prus.

Jean Ernest Sartorius Bourgue-Maitre & Maitre de Poste de Malborg.

LE DEPARTEMENT DES ECURIES DU ROI.

Sous la Direction du Gr. Ecuïer de la Couronne Jerôme Wielopolski.

Premier Ecuïer.

Frédéric Rudolphe de Doebel Lieutenant Colonel.

Ecuïer des Voiages.

Antoine Kuczyński.

Béreuter.

Jean Wappler.

Notaire des Ecuries.

Jean Rakowski.

EPOQUES
LES PLUS REMARQUABLES CONCERNANTES SEULEMNT CE
ROYAUME
ET LES PROVINCES INCORPOREES.

On compte *Ans.*

Depuis l'établiſſement prémier de la Réligion Chrétienne chez les Ruſſes ſous l'Empereur Michel. 907

Depuis le ſecond établiſſement de la même Religion chez les Ruſſes ſous la Ducheſſe d' Olcha. 819

Depuis l'établiſſement de la Réligion Chrétien: dans la Polo: 809

Depuis l'établiſſement de la Réligion Chrétienne chez les Ruſſes totalement & pour la derniere fois. 786

Depuis

Depuis l'établiſſement de la même Religion dans la Pruſſe. 544
Depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Lithu. 388
Depuis le traité d' Oliva. 114
Depuis le traité de Grzymultow. 88
Depuis le traité de Carlowitz. 75

Depuis la Fondation de l'Univerſité de Cracovie. 373
Depuis la Fondation de l'Univerſité de Culme. 301
Depuis la Fondation de l'Academie de Poſnanie. 273
Depuis la Fondation de l'Univerſité de Vilna. 204
Depuis la Fondation de l'Univerſité de Zamość. 180
Depuis l'Erection de la Biblioteque publique de Varſovie. 28

Du commencement d'un Gouvernement dans la Pologne. 1224
Depuis la Domination de l'Ordre Teutoniq. dans la Pruſſe. 544
Depuis le prémier Courronnement des Ducs de Pologne. 748

Depuis

Depuis que le Duché de la Prusse féodale fut reconu pour libre & independant. 117

Depuis le changement du même Duché de Prusse en Royaume. 73

Depuis la découverte des Salines de Bochnia & de Wieliczka dans le Palatinat de Cracovie. 541

Depuis qu'on a commencé de fraper la monnoye du pais en Prusse. 536

Depuis la découverte des mines d'argent dans les Montagnes d'Olkusz dans le Palatinat de Cracovie. 526

Depuis qu'on a commencé de fraper la monnoye du pays en Pologne. 524

Depuis l'établissement de l'Ordre de l'Aigle-Blanc. 419

Depuis l'élevation de l'Archévêque de Gnesne à la dignité du Prémier Prin. du Roïaume. 420

Depuis l'élevation du même à la dignité du Primat. 363

Depuis

Depuis l'établissement des Postes aux lettres en Pologne, en Lithuanie & en Prusse. 127

Depuis le renouvellement de l'Ordre de l'Aigle-Blanc. 68

Depuis l'établissement de l'Ordre de St. Stanislas. 8

Depuis l'établissement des Postes aux chevaux dans la Prusse. 8

Depuis l'ouverture de l'Hotel de monnoye projetté pendant bien d'années dans le Roïaume. 8

Depuis l'établissement de la charge du Grand-Maréchal c'est à dire du Grand-Général, en Prusse, sous la Domination de l'Ordre Teutonique. 464

Depuis l'établissement de la charge du Porteglaive des Terres de Prusse en place du Maréchal ci-dessus après la domination de l'Ordre Teutonique. 276

Depuis l'établissement des Grands-Généraux en Lithuanie. 276

Depuis l'établissement des Grands-Généraux en Pologne. 259

Depuis

DE LA TERRE.

LA Terre, n'eſt autre choſe, qu'une énorme maſſe envelopée dans l'air epaiſſe qui eſt melée avec des vapeurs & autres exhalaiſons élevées en haut de la terre. Nous appellons l'air qui envelope la terre : Atmoſphère, dans le quelle il ſe paſſe bien des phénomenes comme les vents, la pluie, la neige, le tonnere, les éclairs &c.

On eſt

On eſt encore fort incertain ſur la figure, qu'on doit aſſigner à la terre; néanmoins le plus grand nombre des mathémaciens qui depuis pluſieurs années travaillent pour decouvrir la figure de la terre ſoutienne qu'elle eſt, d'un ſphéroide aplati ſous les poles, élevé ſous l'équateur, & determinent le rapport du diamétre de l'équateur à celui des Poles, comme 76 a 75. Comme cette différence n'eſt pas conſidérable les géographes jusqu'ici, n'y font pas attention & continuent de donner au diamétre de la terre 860. milles d'Allemagne; ce qui fait une ſuperficie 9288000. milles quarrées d'Allemagne.

La ſuperficie de la terre eſt compoſée de la terre ferme & de l'eau, or diviſant tout entier globe terreſtre en trois parties égales nous trouverons que l'eau en occupe deux tiers, ce qui reſte donc pour la terre ferme, eſt de 3096000. m. q.

L'Euro-

L'Europe eſt à l'Afrique, l'Aſie & l'Amerique comme 1. à 4, 5, 7.

Selon le calcul de Mr. Templeman l'Aſie contient 641093 l'Afrique 531638, l'Amerique ſeptentrionale 231193. méridionale 340979, l'Europe 171834. milles quarrés, dont il y a pour

		m. q.
L'Allemagne		11236
la Bohème	900	
la Silésie	652	
Le Duché de Würtemberg	200	
La Pruſſe		729
La Suiſſe		1090
le Canton de Berne	450	
L'Angletterre		3715
L'Ecoſſe		1735
l'Irlande		1716
Le Dannemarc		850
La Norwége		5250
L'Islande		5000
L'Eſpagne		8500
La France		10000
L'Alſace	574	
La Finlande		6000

La Hon-

La Hongrie Autrichienne		4760
La Hongrie Turque		5945
L'Italie		5625
La Corse	230	
L'Etat Ecclésiastique	800	
Le Gr. D. de Florence	440	
Les Etats de D. Ferdin.	90	
Le Duché de Modéne	90	
La Répnblique de Genes	60	
La République de Venise	625	
Les états du R. de Sardaigne		1224
La Sicile		576
Le Royaume de Naples		1260
Le Royaume de Portugal		1845
La Pologne & la Lithuanie		10900
Les Païsbas		1200
Les Provinces-Unies	625	
La Suéde		12800
La Ruſſie Européane		57600
La Turquie Européane & la Crimée		10544

On compte pour le moins 3000 millions d'hommes, qui pourroient vivre ſur la terre : mais il ne s'y en trouve environ que le tiers, ou 1080. millions, dont pour

l'Afie	650 millions
l'Afrique	150
l'Amérique	150
l'Europe	130 *favoir*
pour l'Allemagne	14000000
La Bohéme	2972154
La Silefie	1500000
Le Duché de Wurtemberg	500000
La Pruffe	600000
La Suiffe	2000000
Le Canton de Berne	400000
L'Angleterre	5200000
L'Ecoffe	1000000
L'Irlande	1034102
Le Dannemarc	1220009
La Norwége	621000
L'Islande	80000
L'Efpagne	7500000
La France	17000000
L'Alface	557000
La Finlande	1000000
La Hongrie Autrichienne	1000000
La Hongrie Turque	2200000
L'Italie	10000000
La Corfe	220000
L'état Eccléfiaftique	1500000
La République de Vénife	1800000

Les

Le états du R. de Sardaigne	2000000
La Sicile	1123163
Le Royaume de Naples	1500000
Le Royaume de Portugal	1742230
La Pologne & la Lithuan.	11000000
Les Païsbas	5000000
Les Provinces-Unies	2000000
La Hollande	1000000
La Suede	2000000
La Turquie Européane & la Crimée	8000000
La Russie Européane & Asiatique	20000000

Ce nombre d'habitans supposé, on trouve pour chaque païs la population suivante par mille quarré.

pour	*Habitans par m. q.*
Les Païsbas	3846
Les Provinces-Unies	3110
Le Duché de Wurtemberg	2500
La Silesie	2307
L'Allemagne	2135
L'Etat de Vénise	2089
La Sicile	1948
L'Etat Ecclésiastique	1875
La Suisse	1829

L'Italie	1758
La France	1700
Les Etats du R. de Sardaigne	1623
Le Dannemarc	1445
L'Angleterre	1393
Le Royaume de Naples	1190
La Pologne	1000
L'Alſace	970
Le Portugal	944
L'Etat de Berne	888
La Bohéme	888
L'Eſpagne	882
L'Ecoſſe	576
L'Irlande	596
La Corſe	521
La Hongrie Turque	385
La Hongrie Autrichienne	378
La Finlande	166
La Suéde	156
La Norwége	118
L'Islande	16

Si l'on compte que

	hom.
La Porte Ottomane a ſur pied	300000
La Ruſſie	250000
Le Roi des deux Siciles	30000
Le Roi de Sardaigne	15000

Vénise	28000
Les autres Etats d'Italie	15000
L'Espagne	70000
Le Roi de Portugal	24000
La France, sans la milice	220000
Les Provinces-Unies	40000
La Grande-Bretagne	40000
Le Dannemarc	59000
La Suéde	48000
La Pologne	24000
La Maison d'Autriche	200000
Le Roi de Prusse	150000
Les Princes de l'Empire, non compris le Roi de Prusse	130000

il y auroit parmi les 130. milions, que renferme l'Europe, pour le moins 1613000. soldats, entretenus par les différentes puissances.

Pour le nombre des habitans de quelques unes des villes de l'Europe, on a la liste suivante :

Amsterdam	212000
Augsbourg	36000
Bastie	5000
Berlin	126000
Boulogne	80000

 Brun-

Brunſvic	25000
Conſtantinople	513000
Copenhague	77560
Dantzig	47600
Dreſde	60200
Francfort ſur le Mein	33600
Geneve	25000
Gênes	150000
Hambourg	56000
Hannover	12800
la Haye	36400
Königsberg	56000
Leipſic	36400
Lisbonne	160000
Livourne	40000
Londres	560000
Lucque	40000
Madrid	80000
Milan	123000
Münich	25000
Naples	472050
Nuremberg	40000
Paris	580000
Petersbourg	130000
Prague	70000
Rome	150000
Stokholm	79000

Strasbourg	45020
Stoutgard	16800
Thorn	12000
Varsovie	40000
Vénise	131684
Vienne	150000

Arithmétique Politique.

En supposant que la terre est peuplée d'environ mille millions d'ames & en comptant 33. ans pour une génération, il en meurt dans cet espace de tems 1000. millions. Par conséquent le nombre des morts est sur la terre

chaque année de 30. millions :
chaque jour de 82000
chaque heure de 3400
chaque minute de 60
chaque seconde de 1

De l'autre côté comme le nombre des morts est à ceux qui naissent, omme 10. à 12. il nait

chaque année 36 milions
chaque jour 984000

chaque heure 4080
chaque minute 72
chaque feconde 1. 2, 10.

Si les hommes ne mourroient pas, il y en auroient dans la préfente année environ 173000. millions fur la terre. Comme le continent a pour le moins 1587. millions de pieds quarrés, il en refteroit encore pour chaque homme, 9100. pieds quarrés.

Si l'on compte trois générations par fiécle, en fuppofant, que le monde n'exifte que depuis 5700. ans, il n'y a que 271. générations, depuis le création jufqu'a nous, 124. depuis le déluge & 53. depuis l'ére chrétienne : & comme il n'y a aucune maifon, qui puiffe prouver fon origine jufqu'à Charlemagne, il s'enfuit, que les maifons les plus anciennes ne peuvent compter tout au plus que 30. générations : encore n'y en a-t-il que trés peu, qui fans donner dans la fable, puiffent remonter auffi

haut : mais qu'eſt-ce que mille ans d'illuſtration vis-à-vis de 4800. d'obſcurité ?

De tous les habitans d'un païs un quart demeure à l'ordinaire dans les villes & trois quarts ſont dans les villages.

Dans les villages il meurt à l'ordinaire 1. de 40. dans les petites villes 1. de 32. dans les villes de grandeur médiocre 1. de 28. dans les plus grandes villes 1. de 24. à 25. dans tout un païs 1. de 36. de ſorte que de mille hommes vivans il faut compter par an 28 morts.

Le nombre des habitans d'un païs, ou d'une ville eſt renouvellé à peu prés tous les 30 ans, & dans un ſiécle le genre humain ſe renouvelle 3, 1. 3. de fois.

De 100000. eſclaves il meurt dans la Martinique 20000. par an.

De 100. enfans nouveau-nés il n'en reste au bout de 6. ans que 94.

de 16	40
26	25
39	16
46	10
56	6
60	3
70	1
80	1

Parmi cent enfans morts dans l'espace d'un an, il faut compter 3. venûs morts au monde. Cette proportion varie néanmoins sensiblement dans plusieurs endroits. A Dresde parmi 16. enfans, nés dans l'année, il en vient un mort au monde: à Berlin c'en est un parmi trente & en Suéde c' en est un parmi cinquante.

De 200. enfans qui naissent, il n'en périt pas tout à fait un dans les douleurs de l' enfantement de la mére.

Sur 100. qui naissent, on ne peut pas compter un enfant, qui meurt pendant les couches de la mére.

De

De mille enfans, nourris du lait de la mére, il n'en meurt tout au plus que 300. mais de mille enfans nourris par des nourrices, il en meurt 500.

La petite vérole emporte à l'ordinaire 8. de 100 qui en ſont attaqués.

On a obſervé, que la petite vérole naturelle emporte plus de filles, que de garçons.

De 300. inoculés il n'en meurt qu'un.

On a obſervé, que dans l'hopital de Londres il eſt mort 10. enfans de 3434. qu'on avoit inoculés, pendant que de 6456. enfans, qui avoient eu la petite vérole naturelle, il en eſt mort 1634.

C'eſt en 1745. qu'on commença dans les colonies angloiſes de l'Amérique à ordonner du mercure à ceux qu'on vouloit inoculer. On ne compte dans ces païs qu'un mort ſur 800. à 1000. inoculés de cette façon, au lieu qu'il y meurt à l'ordinaire 1. ſur 80. ou 100. perſonnes, inoculées ſans l'uſage du mercu-

mercure. C'eſt le grand Boerhave, qui a entrevu le prémier l'effet ſalutaire du mercure dans la petite vérole.

Selon un calcul fait en Angleterre il s'eſt trouvé parmi 100000. hommes morts.

7	de l'âge de	100
5		101
5		102
4		103
2		104
4		105
2		106
1		107

Parmi un million

7	de l'âge de	108
3		109
4		110
3		111
3		112
3		116
2		118

Selon cette proportion il ne ſe trouve qu'un homme de 100. ans parmi 3125. morts.

Selon les liſtes des provinces du Brandebourg il s'eſt trouvé parmi 351998. hommes morts dans l'eſpace de 6. ans, 1. agé de 114. 1. de 115. 1. de 120. & 1. de 125. ans.

Jl y a eu des hommes, qui ſont parvenus à un âge encore plus extraordinaire.

Jean Rovin de Szatlovacaransbetſcher, du Bannat de Temeſwar, ayant vécu en mariage avec ſa femme Sara Deſſon l'éſpace de 147. ans, mourut à l'âge de 172. ans, & ſa femme à celui de 164. à ſa mort le cadet de ſes fils avoit 90. ans.

Pierre Zorten, un païſan de Revereſch, du même bannat de Temeſwar, mourut le 5. Janv. 1724. à l'âge de 185. Le cadet de ſes fils avoit alors 97. ans.

Jean Jenkins mourut à Ellerton dans Yorkshire l'an 1670. âgé de 169. ans.

Thomas Parre, un païſan de Shrophshire, mourut à Londres, où Charles I. Roi d'Angleterre l'avoit

fait

fait venir, à l'âge de 152. ans, 9. mois. Jl s'étoit remarié dans sa 120me année & vécut encore 32 ans.

En 1648 mourut à Minskual Thomas Damm âgé de 155. ans.

Jean Effingham mourut le 6 Fevr: 1757. âgé de 144. ans.

L'année passée vivoit encore à Helbred, dans le Jutland, le vieux Normand, Christian Jacobs Drakenberg, à l'âge de 144. ans, étant né en 1626. ainsi qu'il est constaté par ses extraits batistéres. Le 6. Nov. de 1767. il celébra l'anniversaire de sa naissance avec beaucoup de présence d'esprit & se rendit même ce jour là à pied au château de Rosenholm, sans se ressentir le moins du monde de fatigue, quoiqu'il eut fait environ deux milles de chemin. La seule infirmité, dont il se ressent, est quelque défaut à la vue, desorte, que pour ne point s'égarer, il prend un conducteur.

LA TISSERANDERIE,

ET LA FABRIQUE DES ETOFFES.

LA Tifferanderie eft l'art de fabriquer la toile : c'eft par le moyen du tiffu à chaîne & à trame qu'on en vient à bout. C'eft le tiffu qui eft la bafe & le fondement de toute étoffe, foit de laine, foit de foie. Il eft composé de longs fils qu'on étend fur un métier, qu'on appelle la chaîne, & dont les uns fe hauffent & les autres fe baiffent, pour recevoir un autre fil qu'on nomme trame, ou fil de traverfe, le quel y eft lancé en travers à l'aide d'une navette, inftrument fait en forme de bateau. Ces fils viennent ou de la laine, ou du lin, ou du coton, ou de la foie à filer. Ce tiffu à chaîne eft beaucoup plus expéditif que le tricot. L'invention de cet art a produit toutes les efpeces de toiles, de ferges, d'étamines, de camelots, de draps, de velours, & toutes fortes d'étoffes de foie.

Les

Les laines doivent recevoir divers apprêts ; car, soit qu'elles soient teintes ou blanches, elles doivent être lavées, battues sur la claie à coups de baguette, cardées, quelques-unes arrosées d'huile, & dégraissées. La longue laine fait le premier fond des petites étoffes: on en fait aussi des bas & tous les ouvrages de bonnetterie. Toutes les matieres qu'on tisse sur un métier, à l'exception de la longue soie qu'on se contente de tordre, doivent avoir été cardées auparavant avec des peignes semblables à ceux dont on carde les matelats, & être filées au fuseau ou au rouet.

Fabrique des Etoffes.

APrès que le fil d'étaim est dévidé de dessus les fuseaux du petit rouet sur d'autres canelles ou pelotons, on le distribue dans des cassetins, d'où l'on tire tous les fils par un nombre d'anneaux égal au nombre des pelotons, & on les mene sur un ourdissoir en forme

de

de dévidoir, que la main fait tourner à l'aide d'un pivot : les fils s'y rangent côte à côte, & il s'en forme une grosse poignée en ligne spirale. Ce sont ces poignées qui forment la chaîne : il faut plusieurs de ces chaînes pour former la base & la monture de l'étoffe. Ces fils s'étendent depuis le devant du métier jusqu'à l'autre bout: ils y sont enroulés sur l'ensuble ; & à mesure qu'ils se convertissent en étoffe par l'insertion de la trame ou fils de traverse, on enroule l'étoffe sur un autre ensuble couché devant l'ouvrier. Le fil de la trame, qui est plus massif & moins tors, passant de travers entre les fils de la chaîne haussés & baissés alternativement par le jeu de la navette, les unit tous en un seul corps, & en forme un tissu qu'on nomme trame. C'est proprement la chaîne qui fait l'appui & la forme du tissu ; au lieu que la trame en fait la fourniture & l'épaisseur.

Des Draps.

LEs Draps ſont commencés par les Tiſſeurs: ils ne ſont alors qu'une toile épaiſſe & groſſe. Du Tiſſeur ils paſſent au foulon, qui par le fougale avec un moulin forme les draps. L'effet du foulage eſt de dégraiſſer les étoffes à fond & de les feutrer plus ou moins : le foulon tire auſſi le poil avec les chardons que l'on fait venir des Ardennes ou de Sedan : ce ſont les meilleurs : cela s'appelle lainer. Jls ſont enſuite remis au Tondeur, qui en coupe le poil avec des *forces*, ou gros ciſeaux : c'eſt ce qu'on appelle tondre les draps. On porte enſuite les draps chez les Teinturiers du grand ou du petit teint. Quand ils ſont teints, on les reporte aux Tondeurs, pour être retondus, preſſés & broſſés, & ils ont alors leur perfection. Les draps de Rouſſeau, Pagnon, & autres Manufactures de la Ville de Sedan, de Rouen, d'Elbeuf, viennent en blanc a Paris tout tondus. On les

donne

donne aux Teinturiers : ils vont ensuite chez les Tondeurs pour les époustiller, ramer, brosser, étailer & presser. On appelle ramer, mettre les draps sur la rame ; c'est un chassis de bois fort long, sur lequel on met les draps de toute la longuer de la piece, le tout pour tenir l'étoffe d'équerre, & l'amener à sa juste largeur. Les draps noirs de Sedan viennent tout apprêtés, cependant on les donne aux Tondeurs pour les brosser. Le Fabriquant met sur le chef, son nom & l'endroit de la Fabrique. Le Tondeur y met sa marque à deux doigts du chef, à la premiere teinture. De-là le drap passe au Repareur & Emplaigneur, autrement dit le Foulonnier ou Foulon, qui, après l'avoir préparé, pose sa marque sur la queue. Jl revient ensuite au Tondeur, pour y donner une ou plusieurs tontures : ensuite on le porte au Teinturier qui y met sa marque sur le chef : le drap revient après chez le Tondeur. En

un

un mot, tous ceux qui y mettent la main y posent leur marque.

La différence qui se voit entre le drap & une étamine rase, vient de ce que le drap est composé d'une chaîne & d'une trame qui ont été également cardées, & de la plus longue & de la plus haute laine; au lieu que l'étamine est composée d'étaim sur étaim, c'est-à-dire, d'une chaîne & d'une trame également lisses & serrées, & toutes deux d'une fine laine qui a passé par le peigne. Au surplus ce qui fait une étoffe luisante, c'est que la chaîne & la trame ont été filées du même sens; ce qui dépend de la corde du rouet. Il faut savoir encore que les draps, étamines, & bien d'autres étoffes en coton, soie ou laine, n'ont que deux lames, & autant de marches pour les abbaisser.

On peut rendre les étoffes ondées par le moyen de la calandre.

La Calandre est une machine pour donner du lustre & des ondes aux

étoffes.

étoffes. Elle est composée de deux gros rouleaux de bois, autour desquels on roule les pieces d'étoffe. On les met entre deux gros madriers ou planches fort épaisses : celui de dessous sert de base, & celui de dessus est mobile par le moyen d'une roue. On attache un cable à un tour qui compose l'axe de cette roue. Cette partie de dessus est d'un très gros poids: c'est cette pesanteur qui fait les ondes sur les étoffes qui sont autour des rouleaux, par le moyen d'une légere gravure qui est dessus. On met & on ôte les rouleaux en inclinant un peu la machine.

Fabrique du Velours.

ON insere au travers d'une chaîne de soie bien torse, une seconde d'une autre soie moins serrée, de façon que les longs fils de celle-ci puissent être abaissés & haussés librement. Cette chaîne de surcroît s'appelle le poil, parceque c'est des fils de cette chaîne, cou-

pés

pés en travers par-dessus l'étoffe, qu'on fait le poil velouté dont elle est garnie par l'endroit.

Dans la fabrique du velours, on appelle *lisses* les assemblages de fils courts qui traversent la chaîne pour en élever une partie en abaissant l'autre par le moyen des *marches*. Ces marches sont de petites pieces de bois longues, qui sont sous les pieds de l'ouvrier, & qui se haussent & s'abaissent par le moyen des contrepoids; au lieu que dans les métiers ordinaires, on les appelle lames; & ces lames se haussent & s'abaissent par une corde qui va de l'une à l'autre, en passant sur une poulie au-dessus du métier.

La suite des opérations de la fabrique du velours se feroit difficilement comprendre par une description : il faut voir travailler pour cela. Qu'il nous suffise de dire que, par la maniere dont l'ouvrage est conduit, le tissu qui en fait la solidité demeure entiérement caché sous un nombre prodigieux de poils parfai-

parfaitement égaux, & qui en font la beauté.

Au reste c'est par les fils de lisiere qu'on distingue l'espece de velours. Par exemple, la plus belle, qu'on appelle à quatre poils, se connoît par quatre chaînettes de fil rouge ou jaune qui se mettent aux lisieres, parcequ'elles indiquent cette même quantité de fils qui a été mise aux deux chaînes.

Le travail des pannes, des peluches & moquettes se fait de la même maniere. Toute la différence vient de la finesse des matieres.

Les plus beaux velours sont à quatre poils : ils se font sur un peigne de vingt portées, qui font soixante portées de chaîne, & chaque portée de quatre-vingt filets. Jl y a huit fils de poil par chaque dent de peigne : les poils & les chaînes sont d'organsin filé, tordu avec un moulin, & tramé de trames doubles : le tout cuit, & de pure fine soie.

Le

Le velours ras eſt un velours dont les filets de traverſe ne ſont pas coupés.

Fabrique des Etoffes figurées, c'eſt-àdire, à raies ou à fleurs.

ON appelle ainſi ces étoffes dans leſquelles l'induſtrie de l'homme a trouvé le moyen d'ouvrager l'étoffe par des figures qui ne ſont pas des empreintes de quelques moules, mais qui ſont partie du tiſſu même : tels ſont les damas, les ſatins, & autres étoffes où l'on voit des fleurs & des figures, ou en ſoie, ou en or & en argent, qui font un effet admirable.

Tous ces embelliſſemens ſe font par le jeu des lames, qui ſont des rangées de fils en forme de peignes, au travers deſquels paſſe la chaîne.

Tout y change encore plus, ſi l'étoffe eſt fabriquée à huit marches ou à dix. On fait marcher les lames par le mouvement des pieds, en foulant les marches qui corre-

ſpondent aux lames. Ainſi les différentes figures que prend l'étoffe viennent de ce qu'un autre ouvrier, pendant que le Tiſſeur fait aller & venir ſa navette, inſere d'eſpace en eſpace une trame d'une couleur, puis une trame d'une autre. Par-là il arrive que l'ordre des points de chaque trame amenés au jour, trace ſur l'étoffe, ou de longues raies, ou une flambe, ou une fleur, ou quelque figure réguliere qui ſe répete toujours la même. Mais on n'en doit pas moins admirer la dextérité de l'ouvrier, de ce qu'en jettant les yeux ſur ſon deſſein, il regle ſur les couleurs des petits carreaux qui le compoſent, l'ordre des cordelettes & des lames qu'il faut abaiſſer tour à tour, & de ce qu'en même tems il y conforme les mouvemens du Tiſſeur, qui fait ſortir une vraie peinture du fond de l'étoffe, & cela par l'ordre des marches qu'il faut fouler, ou des cordons qu'il faut tirer. Jl n'eſt pas facile de faire comprendre cette

 mécha-

méchanique par le difcours. Tout ce qu'on en peut dire, c'eft que cet effet admirable vient des points de la chaîne & de la trame, pris ou laiffés, découverts ou cachés par tel ou tel jeu de lames ou tiffus. On peut s'en former une idée un peu approchante, en voyant faire une fangle chez un Cordier.

C'eft en ce genre d'étoffes figurées, que les Manufactures de Lyon l'emportent fur toutes celles de l'Europe, par la beauté des étoffes qui en fortent.

De la Fabrique des Tapifferies de Haute-liffe.

LA Tapifferie de Haute-liffe fe fabrique fur un métier où la chaîne fe leve debout vers le plancher: les liffes ou cordons qui font croifer les fils de la chaîne tour à tour, font au-deffus de la main de l'ouvrier. Quand cette chaîne eft montée, le Deffinateur y trace devant & derriere les principaux contours des figu-

figures du tableau qu'il faut imiter. L'ouvrier ſuit ces traits en travaillant à l'envers, comme dans la baſſe-liſſe. Jl a à ſes côtés ſon tableau qui lui indique les fils des couleurs qu'il doit employer pour donner à l'eſpece de peinture qu'il entreprend le coloris qu'elle demande. Cependant il regarde de tems en tems ſon ouvrage du bon côté, pour voir ſi les points alterent les traits en prenant trop de place ; & en ce cas, il les preſſe & les met en ordre avec une aiguille.

La Tapiſſerie de baſſe-liſſe eſt celle dont la chaîne eſt étendue horiſontalement ſur un métier fort bas, comme celui du Tiſſerand, & dont les liſſes montent & deſcendent. L'ouvrier eſt plus gêné dans ſon travail, & il lui eſt moins facile de regarder ſon ouvrage du bon côté. Jl y a une troiſieme façon de travailler, qui eſt d'uſage pour les tapis de Perſe & de Turquie, qu'on fait à la Savonnerie.

L'ouvrier qui exécute un tapis divise le tableau, ou carton qu'il doit imiter, en un certain nombre de petits quarrés : il en trace un pareil nombre sur la chaîne. C'est par le secours de ces quarrés & de ces points correspondans, qu'il suit plus facilement les traits du tableau qu'il a devant les yeux. Dans ces tapis, on laisse déborder tous les fils de la trame ; ensuite on tranche ces fils de fort près ; ce qui produit un velouté d'une riche couleur & de longue durée. En fait de tapisseries, nous n'en avons point qui puissent entrer en parallele avec celles des Gobelins. Les tapisseries qui en sortent peuvent être regardées comme des chefs-d'oeuvre pour la correction du dessein, la fonte des couleurs, & la perfection de la main-d'oeuvre : les demiteintes y sont observées comme dans les tableaux mêmes. Voilà pourquoi elles font dans l'ame une douce illusion qui enchante. Ce sont ces tapisseries qui déco-

décorent les maiſons des Princes & des Particuliers les plus riches.

La Moire eſt une étoffe toute de ſoie, tant en chaîne qu'en trame, & qui a le grain fort ſerré. La moire tabiſée eſt paſſée ſous la calandre pour faire paroître des ondes.

Le Tricot.

LE Tricot eſt un ouvrage, ou étoffe tricotée. C'eſt un tiſſu de mailles avec un jeu d'aiguilles de laiton ou de fer, & dont on fait communément des bas. L'invention de la maille eſt très ingénieuſe. Quoique ce travail ſoit fort commun, il n'eſt pas aiſé de le faire concevoir par une deſcription: mais rien n'eſt plus aiſé que d'apdrendre des perſonnes qui tricotent, comment ſe fait l'inſertion d'une nouvelle maille dans une autre déja faite.



Des Chapeaux.

LA matiere des chapeaux communs eſt du feutre, de la laine d'agneau, du poil de lievre & de lapin. Celle des chapeaux fins eſt le poil fin du caſtor, qui tient immédiatement à la peau de cet animal. On en ſépare le long poil qui prend le deſſus & ſe durcit à l'air.

Le Feutre eſt une jonchée de poils & de duvet, qui étant maniés & imbibés de quelque colle, perdent leur reſſort & s'inſinuent les uns dans les autres de façon à ne pouvoir ſe déſunir, & à former un corps un peu ſouple & d'une épaiſſeur aſſez uniforme. On en fait des chapeaux.

De la Teinture.

LA Teinture eſt l'art de donner une couleur aux étoffes. 1. Jl y a le grand teint; c'eſt celui qu'on emploie pour les étoffes fines: 2. le petit teint; il eſt pour les étoffes du plus bas prix: 3. le teint

pour

pour les ſoies, les laines & les fils: ce qui a occaſionné trois Corps de Teinturiers. 1. Ceux du grand teint, ils ont ſeuls le droit de la grande teinture des draps en couleur fine, comme l'écarlate, le bleu, le jaune; & ils ſont ſinguliérement établis aux Gobelins. 2. Ceux du petit teint, qui teignent des pieces de draps, mais de baſſes couleurs, comme gris, canelle, maron, & autres non fines. 3. Ceux en ſoie, laine, & fil en écheveaux: ils teignent auſſi de vieilles étoffes de ſoie, de vieilles hardes & coupons.

Les Réglemens faits par le célebre M. Colbert ſur cette matiere en 1669. ne laiſſent rien à deſirer. Jl y preſcrit quelles ſont les drogues qu'il faut employer. On ſe ſert du paſtel pour le bleu ou azur, de la garance pour le rouge, & de la gaude pour le jaune: c'eſt là la baſe des couleurs.

Jl ſuffit de faire bouillir un demi-quart d'heure l'étoffe de ſoie ou

la laine, pour mettre en évidence la fausseté, ou la bonté des ingrédiens, par l'altération, ou la persévérance de la couleur.

Teinture en Ecarlate.

L'Ecarlate vient d'une excrescence ronde & rouge qui croît sur les feuilles d'un arbrisseau, qui est une espece d'yeuse. Nous appellons ce grain, vermillon, & les Latins, *coccus*. C'est avec cette graine qu'on fait l'écarlate de France : celle de Hollande se fait avec la cochenille. La riviere des Gobelins a une eau propre pour la teinture de l'écarlate.

LA FONDERIE.

LA Fonderie est l'art de tirer en moule, c'est-à-dire d'appliquer du plâtre sur un ouvrage de relief, pour en tirer un creux & en faire un moule.

Les operations de la Fonderie peuvent être divisées en neuf. 1. Le

Fon-

Fondeur reçoit le modele en cire, ou il le fait lui-même. Ce modele fait, il s'agit de le mouler sur ce modele de cire : le Fondeur jette un *creux* de plâtre ; ce creux fait, il jette ce qu'on appelle le *noyau*, dans une cire d'epaisseur. Ce noyau que l'on appelle *portée de plâtre*, est armé de fil de fer pour soutenir ces portées, afin qu'elles ne vacillent point, & que le moule soit fixe pour mouler en sable lesdits modeles : voilà ce qu'on appelle *mouler*, & c'est la premiere opération du Fondeur.

2. La cire s'ôte, il reste son vuide : on le remplit de matiere, c'est ce qui s'appelle *fondre* ; & c'est la seconde opération. Quand on a une fois le premier modele, on en tire tant d'exemplaires que l'on souhaite.

3. Ces exemplaires tirés, il reste toujours quelques barbes ou grosseurs, qui se sont glissées dans le sable : il les faut ôter : c'est ce

qu'on appelle *ébarber* ou *dégrossir*; & c'est là troisieme opération.

4. Ensuite on répare, on cisele, avec la lime, & les rifloirs: c'est la quatrieme opération.

5. L'ouvrage réparé, il le faut ajuster sur les profils, le présenter à l'endroit où il doit être posé, pour voir s'il est juste : c'est la cinquieme opération.

6. Quand on est certain de la justesse de l'ouvrage, il reste à le souder; & trois raisons occasionnent cette soudure. Les grands ouvrages ne peuvent pas être jettés dans un seul morceau; ou le morceau que l'on a jetté a manqué à la fonte, ou il s'est cassé en sortant de la fonte, ou bien le Fondeur en a coupé quelques parties, pour les mouler plus légeres, plus propres, & pour les reparer plus commodément.

Pour faire toutes ces différentes soudures, il faut lier les pieces avec du fil de fer : & il faut mettre de la différence entre lier de

fil de fer, & armer de fil de fer: lier de fil de fer est pour la soudre, & appartient à la sixieme opération: armer de fil de fer est pour soutenir les portées de plâtre afin de mouler en sable; ce qui est de la premiere opération.

Jl faut encore remarquer, que dans un même morceau il se trouve souvent plusieurs soudures. Quand on met les dernieres au feu, les premieres qui y ont déja été se pourroient ébranler dans le feu; & il faut que le Fondeur connoisse sous les charbons si la soudure a pris. Le moment d'après la piéce couleroit entierement: on met pour garantir les premieres soudures qui ont déja essuyé le feu, de la craie qui les conserve.

7. Après avoir soudé, il faut tourner les ouvrages qui le doivent être; & c'est la septieme opération. Jl les faut monter en place: c'est la huitieme. Enfin il les faut mettre en couleur brune qui est la derniere.

La Fonte des Cloches.

CEtte fonte eſt un art admirable qui demande de grandes combinaiſons & les plus grandes attentions. Pour s'en former une idée il y faut conſidérer trois choſes : 1. les proportions : 2. la fabrique du moule: 3. la fonte du métal.

1. *Les Proportions.* Ce ſont les meſures que prend le Fondeur pour regler l'épaiſſeur du bord de la cloche ; ce qu'il doit donner de diametre à l'ouverture inférieure; enſuite à l'enfoncement du milieu, puis au vaſe ſupérieur qu'on appelle cerveau. Jl tire pour cela des perpendiculaires pour avoir des points fixes, & trouver les centres des courbes qui forment les pendans de la cloche : il regle de diametre de l'ouverture ſur l'épaiſſeur du bord ; & cette épaiſſeur eſt proportionnée au poids dont on veut faire la cloche. Par exemple le bord d'une cloche qui doit faire le ton mineur doit être plus épais d'une neuvieme partie, que celle qui fait

le ton majeur. Ensuite à l'aide d'une regle de bois, le Fondeur tire des lignes diagonales, & avec son compas il trace le calibre ou profil de la cloche, qui doit servir de regle pour le moule.

2. *La Fabrique du Moule.* Le Fondeur trace les profils du moule avec un compas d'une hauteur proportionnée à la cloche, & qui doit rester dans le moule. On creuse une fosse d'une profondeur suffisante pour contenir le moule y compris les anses, & dans le milieu on éleve un piquet pour soutenir une barre de fer qui est dans la partie supérieure de la cloche, & sur laquelle tourne la seconde branche du compas de construction. Ce piquet tient comme la place du battant.

La matiere du moule est un mélange de terre bien passée, de la fiente de cheval, de la bourre & du chanvre; le tout bien corroyé, on y ajoute de la cire & du suif mêlés.

On revet le piquet de maçonnerie, avec le vuide qui est autour, & on lui donne un diametre égal à celui de la cloche : c'est là la base de l'ouvrage. La premiere partie du moule est le noyau que l'on fait de briques, & qu'on éleve en rond à la hauteur du piquet, & on laisse ouverture pour l'entrée du charbon qui doit cuire le noyau, & on couvre la maçonnerie d'une couche de ciment. La deuxieme partie du moule est le modele même de la cloche : on le fait avec un mélange de terre & de bourre qu'on applique sur le noyau. On le couvre de plusieurs couches de ciment; c'est sur cette derniere couche qu'on grave les inscriptions & les armoiries. La troisieme partie est la chape ou surtout. Sa matiere est une terre passée, détrempée dans l'eau avec de la bourre. Ensuite on allume le charbon : quad tout est sec on remet une seconde couche, on met encore le feu dans le noyau, & on

continue à donner plusieurs couches alternativement. Pendant que ces couches sechent le Fondeur travaille aux sept anses qui forment le sommet de la cloche : on les fait de terre corroyée & la même que celle du moule : on loge l'anse qui doit soutenir le battant. Après que le tout est sec, on travaille à déloger le moule pour faire place au métal qui doit former la cloche. On détache d'abord la chape, ou surtout, du modele sur lequel il est appuyé, & à force de machines on l'éleve de la fosse : cela fait, on brise le modele, & on ôte l'assise de terre qui étoit entre deux : on enfume avec de la paille l'intérieur de la chape pour rendre la surface plus nette. Ensuite on remet le surtout ou chape, exactement dans la place où il étoit, & sur les mêmes points, ensorte qu'il reste un intervalle entre lui & le noyau. On met deux évents ou petites ouvertures aux anses, pour que l'air s'échape à mesure

que le métal entre; on met ensuite les anses & les évents sur la chape, & on les y soude avec du ciment qu'on fait recuire.

La Fonte de la Cloche vient ensuite : la matiere de la fonte est le cuivre rouge, on y ajoute de l'étain le plus fin : on en met vingt-cinq livres sur cent de cuivre, & on ne le met que peu de tems avant de couler. On fait entrer dans la fonte plus ou moins de matiere, à cause du déchet que le métal souffre au feu.

Le fourneau pour fondre le métal est une espece de cheminée faite de brique en forme de voute, & dont l'âtre va en pente : il-y a diverses ouvertures, soit pour réparer le métal à mesure qu'il cuit, soit pour faire décharger la fumée, soit pour donner passage au métal quand il est fondu. Ce passage communique au haut du moule.

Quand la matiere est refroidie, on découvre la chape, & à force de machines on tire la cloche. Et

lorſqu'on l'a élevée au lieu de ſa deſtination, & qu'elle eſt ſuſpendue, on attache le battant de fer à l'anſe par des liens de cuir: on lui donne un peu moins de vingt-cinq livres pour une cloche de cinq cents peſant.

La Fonte des Canons & des Mortiers à Bombe eſt à peu près la même que celle des cloches. La forme extérieure qu'ils doivent avoir eſt déterminée par le creux de la chape.

La Fonte des Statues de bronze, Equeſtres, & autres.

CE que nous avons dit ci-deſſus ſur la fonte des cloches, peut ſervir à donner une idée de celle des ſtatues; mais il y a bien d'autres opérations dans cette derniere fonte, où il s'agit d'un monument durable qui doit être expoſé au public, & repréſenter l'air & les traits d'un Roi chéri de ſes peuples, ou d'un héros qui a triom-

phé des ennemis de l'Etat, ou de quelqu'autre personnage célebre.

1. On creuse une fosse plus profonde que la statue n'est haute, ou si la statue est équestre, on éleve sur la terre une enceinte de maçonnerie en brique, & qui doit servir de fourneau, on y pratique des espaces pour le bois & le charbon. Ce corps de maçonnerie est couvert & appuïé de tous côtés par des barres de fer en forme de grille : on y met dessus un lit de brique, & c'est sur ce lit qu'on éleve le noyau. Ce noyau est un massif qui a la figure & les contours de la statue qu'on veut forger. Il est fait de plâtre ou de terre de potier, & il est traversé par des barres de fer en tous sens : il y en a même une qui passe depuis le dedans de la tête du cheval, descend le long du cou, & va s'enclaver sur le pied qui soutient le devant de la figure : c'est noyau qui doit servir de modele, il est revêtu d'une couche epaisse de cire.

Le Sculpteur y trace deſſus les traits, les airs qu'il veut donner au bronze. On applique ſur ce moule différentes piéces de plâtre que l'on remplit de cire, & que l'on en détache à l'aide de l'huile d'olive. Ces piéces que l'on appelle creux étant retirées, on les arrange autour de l'armature de fer, de maniere qu'elles correſpondent aux extrémités du modele. Quand ils ſont unis on remplit l'intérieur avec du plâtre & de la brique liquide : & lorſqu'on a ôté ces creux, la figure paroît à découvert & en cire. On fait enſuite le moule, dit *de potée*, il eſt différent de celui du noyau de plâtre. Sa compoſition eſt d'une terre très fine pulvériſée, mêlée avec de la fiente de cheval délayée avec de l'eau & du blanc d'oeuf. On fait jusqu'à vingt couches de cette compoſition ſur la figure de cire, ce qui forme une maçonnerie que l'on fortifie par pluſieurs cercles de fer. On y pratique des ouvertures pour

faire

faire couler le métal fondu dans toutes les parties du moule : on éleve autour de ce moule un mur de brique de recuit, & aussi haut que le moule : on y pratique des ouvertures pour mettre le feu. Il est aisé de comprendre que les cires fondent au premier feu ; ainsi la figure équestre de cire étant détruite, il ne reste qu'une place vuide entre la masse du noyau & le moule extérieur ou chape qui a retenu l'empreinte de la figure. Les cires étant écoulées on pousse le feu jusqu'a faire rougir le moule & le noyau. Cela fait on retire tout le feu & on remplit la place de terre battue, que l'on pile à chaque couche.

Le fourneau où se fait la fonte de métal, est de deux ou trois pieds plus haut que le sommet du moule. La voute qui est de brique est fort surbaissée pour faire tomber la flamme sur le bronze, avec deux petites ouvertures pour laisser sortir la fumée. Au devant du fourneau

est un

eſt un canal pour amener le métal fondu: il eſt bouché avec une longue barre de fer emmanchée d'une maſſe: cette maſſe ou tampon qui eſt enfoncée au fond de l'âtre étant retirée fait partir le métal qui ſe jette auſſi-tôt dans l'intérieur du moule. Dès que le métal régorge dans le baſſin où il étoit d'abord tombé, c'eſt une marque que le moule eſt rempli, & que l'ouvrage de la fonte eſt fini. Lorſque tout eſt réfroidi, on retire les terres, on briſe le moule ou chape, on déterre la ſtatue. Enſuite le Sculpteur avec ſes ouvriers y travaillent avec grand ſoin, avec des limes & des burins, pour la décraſſer & en ôter toutes les inégalités: il ſe regle ſur un modele en petit qu'on a conſervé. Enfin la piece eſt enduite d'un vernis qui donne un même oeil au corps entier, ainſi qu'aux ſoudeurs qu'on a appliquées après la fonte.

ABREGE
DES TRAITES

Conclûs à Varſovie le 18. Septembre entre S. M. le Roi & la République de Pologne; & leurs Majeſtés: l'Jmpératrice-Reine de Hongrie & de Bohême; l'Jmpératrice de toutes les Ruſſies; & le Roi de Pruſſe.

I.

Entre S. M. le Roi & la République de Pologne; & S. M. l'Impératrcce-Reine de Hongrie & de Bohême.

JL y aura deſormais & à perpetuité entre les deux hautes Perties contractantes unep aix inviolable & amitié parfaite. *Art. I.*

S. M. le Roi & la République de Pologne cédent à S. M. l'Jmpératrice Reine les Païs, Palatinats, & Diſtricts, qu'en conſequence de ſes lettres Patentes publiées le 11. 7bre 1772. Elle a fait occuper pour

lui

lui tenir lieu, & ſervir d'équivalent de toutes les prétéſions de ſes Couronnes de Hongrie & de Bohême; & qui conſiſtent dans tout le Païs deſigné par les limites, qui ſuivent: La rive droite de la Viſtule depuis la Sileſie juſqu'au delà de Sendomir & du confluent de la San, delà en tirant une ligne droite ſur Francpol à Zamość, & delà a Rubieſzow, & juſqu'à la Rivière de Bug, & en ſuivant au delà de cette Riviere les vrais frontières de la Ruſſie Rouge (faiſant en même tems celles de la Volhinie & de la Podolie) juſqu'aux environs de Zbaraż, delà en droite ligne ſur le Nieſter, le long de la petite Rivière, qui coupe une petite partie de la Podolie, nommée Podhorze; & enſuite les frontières ordinaires de la Pokutie & de la Moldavie. Le Roi & la République de Pologne cèdent donc à l'Impératrice Reine tous les Païs enclavés dans les limites ſusdites, &

pro-

promettent de n'y former jamai aucune prétenſion. *Art. II.*

S. M. le Roi de Pologne & les Etas de Pologne & de Lithuanie rénoncent également à toute prétenſion ſur aucune des Provinces & Etats que la Maiſon d'Autriche poſſéde actuellement. *Art. III.*

S. M. Jmpériale déclare avoir obtenu moïennant cette ceſſion, un équivalent juſte & proportionné pour toutes les prétenſions de ſes Couronnes de Hongrie & de Bohême : Elle rènonce donc à toute prétenſion, qu'elle pourroit avoir encore à la charge de la République de Pologne. *Art. IV.*

Les Diſſidens & Grecs Non-Unis jouiront dans les Provinces cédées par le préſent Traité de toutes leurs poſſeſſions & proprietés quant au civil, & par rapport à la Réligion, ils ſeront conſervés *in Statu quo*, c'eſt-a-dire comme ils étoient au

au moment de leur passage sous la domination Autrichienne au Mois de Septembre en 1772. *Art: V.*

Les deux hautes Parties Contractantes se garantissent mutuellement leurs Possessions actuelles. *Art: VI.*

S. M. Impériale Roïale garantira toutes les constitutions, qui seront faites d'un parfait Concert avec les Ministres des trois Cours Contractantes à la Diete actuellement assemblée à Varsovie. *Art: VII.*

Tout ce qui sera arrangé & stipulé dans des Traités & Conventions separées, par rapport au commerce & à l'avantage des deux Nations, & en particulier relativement au commerce de sel, aura la même force, que s'il étoit inseré mot pour mot dans le présent Traité. *Art: VIII. & IX.*

S'il se levoit quelques disputes entre les Commissaires nommés par

les deux Etats pour deſigner les limites; on s'en rapportera à la médiation de deux autres Cours Contractantes. *Art*: X.

L'Impératrice Reine promet de s'emploïer de concert avec deux autres Puiſſances contractantes, à detourner la Porte de toutes vûes hoſtiles contre la République, & d'obtenir qu' Elle ſe conduiſe ſelon la paix de Carlowitz, comme ſubſiſtante. *Art*: *XI*.

Les troupes Autrichiennes évacueront la Pologne quinze jours après la ratification du préſent Traité. *Art*: *XII*.

Le préſent Traité ſera ratifié par les deux hautes parties Contractantes, en ſix Semaines; Elles tacheront auſſi de ſe procurer la garantie de LL. MM. l'Impératrice de toutes les Ruſſies, & le Roi de Pruſſe. *Art*: *XIII*.

II.

Entre S. M. le Roi & la République de Pologne, & S. M. L'Impératrice de toutes les Russies.

IL y aura desormais & à perpétuité, une Paix inviolable & amitié parfaite entre les deux Parties Contractantes, sur le même pied, que cela est établi par le Traité de Varsovie du $\frac{13}{24}$ Février de l'Année 1768. qui est renovellé par le présent dans tous les Articles, auxquels il n'aura pas été derogé, ou apporté quelque changement, ou restriction par le présent. *Art: I.*

Le Roi & la République de Pologne cédent irrévocablement & à perpetuité, & sans aucun retour, à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, les Païs suivans: le reste de la Livonie Polonoise; la partie du Palatinat de Polock qui est au delà de la Dzwina, & pareillement le Palatinat de Witebsk, de sorto que la Riviere de la Dzwina feroit

la limite naturelle entre les deux Etats ; jusque près de la frontiere particuliere du Palatinat de Witebſk d'avec celui de Połock, & en ſuivant cette frontière, jusqu' à la pointe, où les limites de trois Palatinats ſçavoir de Połock, de Witebſk, & de Mińſk, ſe ſont jointes, de la quelle pointe, la limite ſera prolongée par une ligne droite jusque près de la ſource de la Rivière Druiec vers l'endroit nommé *Ordwa*, & de là en deſcendant cette Rivière jusqu'à ſon embouchure dans le Dnieper, deſorte que tout le Palatinat de Mściſław tant en deçà qu' audelà du Dnieper, & les deux extrémités du Palatinat de Mińſk, au deſſus & au deſſous de celui de Mściſław, & audelà de la nouvelle limite & du Dnieper, appartiendront à l'Empire de toutes les Ruſſies ; & depuis l'embouchure de la Riviere Druiec le Dnieper ſera la limite entre les deux Etats, en conſervant à la Ville de Kiiow & à ſon Diſtrict, la

limite

limite qu'ils ont actuellement de ce coté de ce fleuve. Le Roi & la République promettent de ne former jamais & sous aucun prétexte, aucune prétension sur ces Provinces cédées. *Art: II.*

Le Roi de Pologne pour lui & ses Successeurs & les Etats de Pologne & de Lithuanie renoncent à jamais à tous les droits & prétensions quelconques sur aucune des Provinces, qui composent actuellement la Monarchie de toutes les Russies; comme aussi l'Impératrice en consequence de la Cession stipulée rénonce à tous les droits & prétensions quelconques, sur aucune des Provinces, qui composent actuellement les Etats de la République de Pologne. *Art: III. & IV.*

Les Catholiques Romains utriusque Ritus jouiront dans les Provinces cédées de toutes leurs possessions & propriétés quant au Civil, & par rapport à la Réligion, ils seront

entierement conſervés *in Statu quo*, c'eſt à dire comme ils étoient au moment de leur paſſage ſous la domination de S. M. J. au Mois de 7bre en 1772. *Art: V.*

Les deux Puiſſances Contractantes ſe garantiſſent mutuellement leurs Poſſeſſions actuelles dans l'ètat où elles ſe trouvent aprés la Concluſion de ces Traités; & déclarent, que c' eſt conſequemment à ce nouvel ètat des choſes que devra s'entendre & s'executer l'article II. du Traité de Varſovie de 1768. *Art: VI.*

S. M. J. garantira auſſi toutes les Conſtitutions, qui ſeront faites d'un parfait concert avec les Miniſtres des trois Cours Contractantes, en la Diete actuellement aſſemblée à Varſovie ſous le noeud de la Conféderation, tant ſur la forme du Gouvernement libre, Républicain, & indépendant, que ſur la pacification & l'ètat des ſujets de la Réligion Grecque Orientale Non-Unie, &

des

des Diſſidens des deux Communions Evangéliques. Pour cet effet il ſera dreſſé un Acte ſéparé contenant les dites Conſtitutions, lequel ſera ſigné par les Miniſtres & Commiſſaires reſpectifs comme faiſant partie du préſent Traité, & aura la même valeur, que s'il y étoit inſéré mot pour mot. Et les deux hautes Parties Contractantes declarent que les Articles III. IV. & V. de leur Traité de 1768. avec les Actes ſeparés ne s'entendront, qu'en conſequence de ce qui ſera arrangé dans le ſusdit Traité. *Art: VII.*

Tout ce qui ſera arrangé dans les Conventions ſeparées par rapport au commerce, & à l'avantage de deux Nations, aura la même force, que s'il étoit inſeré dans le préſent Traité. *Art: VIII. & IX.*

On nommera ſans aucun delai des Commiſſaires, pour deſigner les frontières entre les deux Nations; & s'ils ne pourront convenir ſur

l'explication de l'Article II. de ce Traité, on s'en rapportera à la médiation de deux autres Cours contractantes. *Art. X.*

S. M. J. promet de s'emploïer de concert avec Sa M. l' Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme & S. M. le Roi de Prusse à detourner la Porte de toutes vûes hostiles contre la Pologne, à raison de la violation du Traité de Karlowitz, imputée à la République par la dite Porte. *Art: XI.*

Le présent Traité sera ratifié de l'une part & de l'autre en espace de six Semaines. Et les deux Hautes Parties Contractantes tacheront de procurer la garantie de LL. MM. l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême & le Roi de Prusse. *Art: XII.*



III.

III.

Entre S. M. le Roi & la République de Pologne; & S. M. le Roi de Prusse.

IL y aura deſormais & à perpetuité, une paix inviolable, & amitié la plus parfaite entre les deux hautes Parties Contractantes. *Art: I.*

S. M. le Roi de Pologne & les Etats Généraux du Raïaume & de Lithuanie cédent par le préſent Traité irrevocablement & à perpetuité à S. M. le Roi de Pruſſe les Provinces, que Sa dite Majeſté a fait préalablement occuper en vertu de ſes lettres Patentes du 13. 7bre de l' Année paſſée, comme un équivalent de ſes prétenſions, & nommément: toute la Pomerellie, la Ville de Dantzig avec ſon Territoire excepté, de même que les Diſtricts de la Grande Pologne en deça de la Notecz, en deſcendant cette Riviere depuis la frontiere de la Nouvelle Marche jusqu' à la Viſtule,

prés de Vorden & Solitz, de forte que la Notecz faſſe la frontiere des Etats de S. M. Pruſſienne, & que cette Riviere lui appartienne en entier. Sa dite Majeſté ne voulant pas faire valoir ſes autres prétenſions ſur pluſieurs autres Diſtricts de la Pologne limitrophes de la Sileſie & de la Pruſſe, qu'Elle pourroit réclamer avec juſtice, & ſe deſiſtant en même tems de toute prétenſion de la Ville de Dantzig & ſon Territoire, Elle ſe contente, que le Roi & la République de Pologne lui cédent le reſte de la Pruſſe Polonoiſe, nommément le Palatinat de Marienbourg y compriſe la Ville d'Elbing, l'Evéché de Varmie & le Palatinat de Culm, ſans en rien excepter, que la Ville de Thorn, laquelle Ville ſera conſervée avec tout ſon territoire à la Pologne. *Art: II.*

Outre la renonciation générale à toutes les Prétenſions ſur les Provinces cédées par le préſent Traité, & ſur tous les Etats que la Séréniſſi-
me

me maison de Pruffe & de Brandebourg posséde actuellement; le Roi & la République de Pologne renoncent expressément & nommément à la Reversion du Roïaume & du Fief de Prusse stipulée en faveur de la Couronne de Pologne dans l'Article VI. du Traité de Welau du 19. 7bre 1657. pour le cas que les descendans mâles de l'Electeur Fréderic Guillaume viendroient à manquer, & ils consentent que S. M. le Roi de Prusse & ses heritiers & Successeurs de l'un & de l'autre sexe puissent librement posséder le Roïaume de Prusse à perpetuité, sans que la République de Pologne puisse jamais y former aucune prétension ni de Reversion, ni d'obligation féodale, ni sous aucun autre titre. Les deux hautes Parties contractantes abolissent aussi par le présent Traité les Articles 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. & 21. du susdit Traité de Velau de 1657. en lui conservant toutefois sa force dans

les autres Articles qui ne sont expressément abrogés ici. *Art: III.*

S. M. le Roi & les Etats de la République de Pologne renoncent aussi à tous leurs droits sur les Districts de Lavenbourg & de Butow, & les deux hautes Parties Contractantes abolissent également la Convention de Bygdofzcz du 6. 9bre 1657. de sorte, qu'Elle ne doit plus subsister que dans la stipulation, qui assure à la Maison de Brandebourg la Possession de ces deux Districts. *Art: IV.*

S. M. le Roi & les Etats de Pologne & de Lithuanie se desistent du droit de racheter le Territoire de Drahim fondé sur le Traité de Bigdost du 6. 9bre de 1657. *Art. V.*

En considération des cessions stipulées par le présent Traité, le Roi de Prusse renonce à toutes prétensions qu'il pourroit avoir eû, ou avoir encore à la charge du Roïaume de Pologne & du Gr. Duché de Lithua-

Lithuanie: S. M. se charge aussi de la garantie des Provinces qui restent à la République de Pologne aprés la conclusion de ce Traité, & fera tout son possible pour les lui conserver, en exceptant pourtant les guerres qui pourroient survenir entre la République de Pologne & la Porte Ottomane. Pareillement le Roi & la République de Pologne garantissent au Roi de Prusse toutes les Provinces qu'il posséde au tems de la Conclusion du présent Traité, avant la Ratification duquel on conviendra de l'exception à faire d'une Puissance vis-à-vis de la quelle la République de Pologne à son tour ne sera pas tenue de soutenir la guerre.
Art: VI.

S. M. le Roi de Prusse promet de s'emploïer de concert avec les deux autres Cours Impériales à detourner la Porte de toutes vues hostiles contre République de Pologne &c. & d'obtenir au moïen de ses bons offices que la Porte se conduise dans les

les termes de la paix de Karlowitz comme ſubſiſtante, & n'aïant jamais été enfreinte. *Art. VIII.*

Les Catholiques Romains jouiront dans les Provinces cédées tout comme dans le Roïaume de Pruſſe & dans les Diſtricts de Lauenbourg de Butow & de Drahim, de toutes leurs poſſeſſions & proprietés, quant au civil, & par rapport à la Religion, ils ſeront entierement conſervés *in Statu quo* c'eſt-à-dire comme ils étoient au moment de leur paſſage ſous la domination de S. M. Pruſſienne au Mois de Septembre de 1772. *Art: VIII.*

Le Roi de Pruſſe garantira conjointement avec les deux autres Cours Impériales toutes les Conſtitutions, qui ſeront faites en la Diéte actuelle tant ſur la forme du Gouvernement, que ſur la pacification & l'état des ſujets de la Réligion Grecque Orientate Non-Unie, & des Diſſidens des deux Communions Evangéliques. *Art: IX.*

Tout

Tout ce qui ſera arrangé dans les Conventions ſéparées par rapport au commerce & à l' avantage des deux Etats, aura la même valeur, que s'il étoit inſéré mot pour mot dans le préſent Traité. *Art*:X. & *XI.*

Tout ce qui ſera arrangé par rapport à la Ville de Dantzig par les Commiſſaires des deux Cours Alliées de Pruſſe & de Ruſſie d' un coté, & par les Députés du Senat de la dite Ville de l'autre, aura la même force, que ſi c'avoit été inſéré mot pour mot dans le préſent Traité. Si les deux hautes Cours ſus-mentionnées jugeront auſſi à propos de regler quelque choſe par rapport à la Ville de Thorn, cela aura également la même force. *Art*: *XII*:

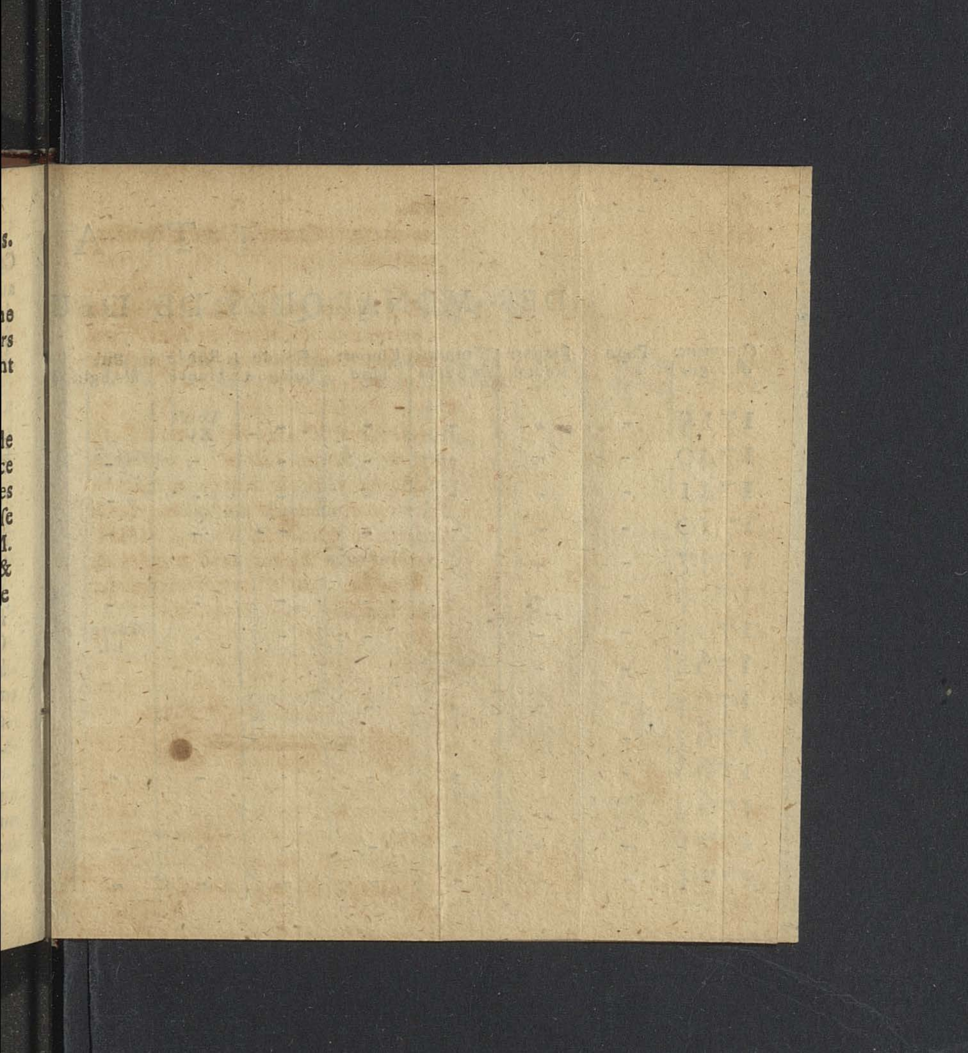
Si les Commiſſaires nommés pour deſigner les frontieres entre les deux Etats ne pourront s' accorder ſur l' explication de l' Article II. de ce Traité, on s' en rapportera à la médiation de

deux

deux autres Cours Contractantes. *Art: XIII.*

Les troupes de S. M. Prussienne évacueront la Pologne quinze jours après la Ratification du présent Traité. *Art: XIV.*

Le présent Traité sera ratifié de l'une part & de l'autre, en espace de 6. Semaines; & les deux Hautes Parties contractantes tacheront de se procurer la garantie de LL. MM. l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, & l'Impératrice de toutes les Russies. *Art: XV.*



TABLE

DES MONARQUES DE L'EUROPE AUJOURDHUI RÉGNANS.

Commenc: du régne	Pape	Emper: Romai	Emper: de Russie	Emper: Turc	Roi de Pologne	Roi de France	Roi d'Angl:	Roi d'Espag:	Roi de Prusse	Roi de Hongrie	Roi de Bohême	Roi de Suede	Roi de Dannem:	Roi de Sicile	Roi de Portugal	Roi de Sardaigne
1715	-	-	-	-	-	Louis XV.										
1740	-	-	-	-	-	-	-	-	Fréderic II.							
1741	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Marie Thérese	Marie Thérese					
1750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Joseph I.	
1757	-	-	-	Mustapha III.												
1759	-	-	-	-	-	-	-	Charles III.	-	-	-	-	-	Ferdinand IV.		
1760	-	-	-	-	-	-	George III.									
1762	-	-	Catherine II.													
1764	-	-	-	-	Stanislas Auguste											
1765	-	Joseph II.														
1766	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Christian VII.			
1769	Clément XIV.															
1771	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Gustave III.				
1773	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Victor Amédée II.

ARRIVEE DES POSTES à VARSOVIE.

LA Poſte de Breslau avec les lettres de Sileſie, Saxe, Brandebourg, Suiſſe, Pays-bas, Hollande, Angleterre, France, Suede, Dannemarc, & autres pays étrangers, comme auſſi celles de Kaliſz, Wieruſzow, Widawa, Petricau & Rawa, arrive le *Lundi* à 10. h. du matin.

La Poſte de Cracovie avec les lettres de Moravie, Haute-Siléſie, Hongrie, Autriche, Jtalie, Empire, comme auſſi de Czenſtochow & Kielce : Les lettres de Ruſſie, de Biaſacerkiew, Kamieniec, Léopol, Zamosć, Jaroſſaw, Lublin, Opatow, Sendomir, Kozienice : Les lettres de Königsberg, Elbing, Marienbourg, Marienweder, Danzig, Graudentz, Thorn, Dybow : celles de la Grande-Pologne, comme de Frauſtadt, Liſſa, Poſnanie, Gneſne, Bromberg, Łowicz, le *Mardi* à 10. h. du matin.

La Poſte extraordinaire de Lithuanie avec les lettres de Petersbourg, Riga,

Riga, Mitau, Kowno, Białyſtok, Węgrow &c. arrive le *Mercredi* à 10. heures du matin.

La Poſte de Breslau avec les lettres d'Allemagne: la Poſte de Cracovie, comme ci-deſſus, item: la Poſte extraordinaire de Pruſſe par Zakroczym viennent le *Vendredi*, vers 10. heures du matin.

La Poſte de Lithuanie de Vilna, Kowno, Grodno, Mitau, Riga, Petersbourg, comme auſſi celle de la Grande-Pologne, par Kłodawa, Kutno, Sochaczew, vient le *Samedi* à 9. heures du matin. La Poſte de Pruſſe vient comme Lundi.

Depart des Poſtes de Varſovie.

Lundi, Vers les 11. heures pour Tykocin, Białyſtok, Grodno, Kowno, Vilna, & la Lithuanie. *Item*: Pour Mitau, Riga, Petersbourg, Breſt en Lithuanie, Grodno, Pińſk, Biała. *Item*: Pour la Grande-Pologne & autres endroits, dont la Poſte vient le Samedi.

Mercredi: Vers les 6. h. après midi pour Breslau avec les lettres

pour

pour l'Allemagane, les Pays-Bas, l'Angleterre, la France, & autres pays étrangers d'où les lettres arrivent le Lundi. *Item:* Pour Cracovie, Kielce, Czenſtochow, Tarnowicz. Enfin la Poſte extraordinaire de Lithuanie, pour Węgrow, Białyſtok, Grodno, Kowno, Mittau, Riga, & Petersbourg.

Jeudi : à minuit pour la Ruſſie, la Pruſſe, la Grande-Pologne & autres endroits, d'où la Poſte arrive le Mardi.

Samedi : à 6. heures du ſoir la Poſte de Breslau, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Italie, comme ci-deſſus le Mercredi. *Item:* Pour Cracovie & autres lieux comme ci-deſſus.

Les lettres ordinaires doivent être renduës une heure avant le départ de la Poſte, & même plutôt, ſi elles ſont d'importance, afin de pouvor être expédiées plus commodément, faute de quoi elles ſeront reçues, mais elles attendront l'ordinaire prochain

COURS

N. 1. ROUTE DE VARSOVIE à CRACOVIE.

	Lieuës
de Warſovie à	
Nadarzyn	4
Bukowiec	2
Mszczonow	2
Chrzonowic	2 ½
Rawa	2 ½
Inowłodzk	4
Opoczno	2
Końſkie	3

	Lieuës
de Końſkie à	
Radoszyce	3
Małagoszcz	5
Naglowice	3
Zarnowiec	2
Golcza	3
Iwanowice	4
Cracovie	3

Lieuës 45.

N. 2. ROUTE de VARSOVIE à VIENNE.

	Lieuës.
de Varsovie à	
Cracovie	45
Przeginia	3
Zator	2

	Lieuës.
de Zator à	
Kenty	3
Bielica	2
Skoczowa	4

de Sko-

Lieuës.		Lieuës.	
de Skoczowa à		d' Olmütz à	
Teschin Ville	2	Prosnitz	2
Oſtraw	4	Wiſchau	2
Obraſolowe	2	Brünn	4
Troppau	3	Pohrlitz	3
Teſchin Village	2	Nicolsbourg	3
Hof	2	Poysdorf	2
Sternberg	3	Gaunersdorf	3
Ollmütz	2	Wolkersdorf	2
		Vienne	3

Lieuës 103.

N. 3. ROUTE de VARSOVIE à DANTZIG.

depuis le 28. Janvier 1765.

Lieuës		Lieuës	
de Varſovie à		de Raciąż à	
Łomian	3	Biezun	3
Zakroczym	2	Rypin	4
Błońſk	4	Golub	3
Raciąż	3	Thorn	4

Lieuës 26.

de

Lieuës		Lieuës	
de Thorn à		de Marienveder à	
Niemczyck	4	Marienbourg	5
Graudentz	4	Stybleau	3
Marienveder	4	Dantzig	3
		Lieuës	49.

N. 4. ROUTE DE VARSOVIE à DRESDE.

Lieues		Lieuës	
de Varsovie à		de Widawa à	
Nadarzyn	4	Wielkie	3
Zabiawola	2	Naramowice	3
Mszczonow	2	Wieruszow	3
Chrzonowice	2 ½	Kempen	2
Rawa	2 ½	Wartemberg	2
Lubochnia	3 ½	Oels	4
Wolborz	3 ½	Breslau	4
Petricau	2	Neumark	4
Mzurki	2	Lignitz	4
Rożmiato-wice	2	Hayn	2
		Bunzlau	5
Lekna	2	Waldow	3
Widawa	2	Gordlitz	3

de

	Lieuës.		Lieuës.
de Gordlitz		de Budiſſin à	
à Rotenkretschmar	3	Schmiedefeld	3 ½
Budiſſin	3	Dresde	3 ½

Lieuës 85.

N. 6. ROUTE de VARSOVIE à LEIPSIC.

de Varſovie à Budiſſin Lieuës 78
v. la Route à Dresde.

	Lieues		Lieuës
Schweinerden	3	de Cosdorf à	
Königsbrük	3	Torgau	3
Groſſenhen	3	Eilenbourg	3
Cosdorf	2	Leipſic	3

Lieuës 98.

N. 6. ROUTE de VARSOVIE à PRAGUE en BOHEME.

de Varſovie à Breslau Lieuës 51

v. la Route à Dresde.

Lieuës		Lieuës	
Strehln	5	de Jaromier à	
Nimpetz	2	Koenigsgretz	2
Frankenſtein	2	Klumerc	3
Glatz	3	Koenigſtaetl	2
Reinerck	3	Nimbourg	2
Nachod	3	Liſſe	2
Jaromier	2	Brandisse	2
		Prague	3

Lieuës 87.

N. 7. ROUTE de VARSOVIE par LUBLIN & LEOPOL à KAMIENIEC.

Lieuës		Lieuës	
de Varsovie à		de Ryczywoł à	
Jezierno	3	Kozienice	3
Gora	2	Granica	3
Ryczywoł	4	Puławy	5

de

Lieuës de Puławy à		Lieuës de Janow à	
Markuszow	3	Léopol	3
Lublin	3	Gliniany	3
Piaſki	3	Złoczow	5
Krasnoſtaw	6	Kozłow	4
Zamość	4	Trębowla	4
Tomaszow	3	Uſiatyn	4
Rawa	4	Kamieniec en	
Janow	5	Podolie	5

Lieuës 79.

N. 8. ROUTE DE VARSOVIE à ŁUCK v. N. 7.

de Varſovie		Lieuës de Włodzimirz à	
jusq'à Krasno-ſtaw	30	Łokocze	3
Woyſławice	3	Torczyn	3
Rubieſzow	4	Łuck ou Lu-	
Włodzimirz	3	céorie	3

Lieuës 49.

N. 9. ROUTE de VARSOVIE à MITAU.

Lieuës de Varsovie à		Lieuës de Grodno à	
Okoniow	3	Hoża	3
Staniſławow	3	Rotnica	4
Makow	3	Merecz	4
Węgrow	3	Olita	4
Sokołow	2	Pren	4
Granne	3 ½	Gog	3
Pobikry	2 ½	Kowno	3
Brańſk	3	Bopl	3
Bielſk	3	Kieydany	3
Woyzki	2	Montwida	3
Białyſtok	3	Beysagola	3
Sokołki	6	Roginiany	3
Kuzienica	3	Mozeyki	3
Grodno	3	Kruki	4
		Mittau	5

Lieuës 94.

N. 10. ROUTE de VARSOVIE à POSNANIE.

Reglée le 7. Janvier 1765.

Lieuës de Varſovie à		Mil. de Kłodawa à	
Błonie	4	Wierzbie	4½
Sochaczew	4	Kleczow	3
Osin	3½	Słupcow	3
Sleſzyn	3½	Września	3
Kutno	3½	Kosztrzyn	5
Kłodawa	4½	Poſnanie	2

Lieuës 41.

N. 11. ROUTE de VARSOVIE par GRODNO à SMOLENSK.

Reglée en 1767. voyez N. 9.

Lieuës de Varſovie		Lieuës de Zołudek à	
jusqu'à Grodno	43	Bielica	3
Skidel	4	Nowogrodek	5
Kamionka	3	Korelicze	3
Zołudek	4	Mir	3
		Stołpce	3

Lieuës de Srołpce à		Lieues de Chociuchow à	
Keydanow	5	Bobr	5
Mińsk	5	Tołoczyn	5
Prypet	4	Tumienice	5
Antopol	2 ½	Orsza	5
Ziembin	4	Dąbrowna	3
Janczyn	4	Lada	5
Chociuchow	3	Smoleńsk	13
		Lieuës 139.	

N. 12. ROUTE de CRACOVIE par JAROSŁAW à LEOPOL.

Lieuës de Cracovie à		Lieuës de Łancut à	
Bochnia	5	Przeworsk	3
Tarnow	5	Jarosław	2
Dębica	4	Przemyśl	4
Sędziszow	3	Mościsk	4
Rzeszow	3	Grodek	4
Łancut	2	Léopol	3
		Lieuës 42.	

N. 13. ROUTE DE GRODNO à VILNA.

Lieuës de Grodno à		Lieuës de Merecz à	
Hoża	2	Orany	4
Rotnica	4	Leypuny	6
Merecz	4	Wilna	5

Lieuës 25.

N. 14. ROUTE de LUBLIN par OPATOW à CRACOVIE

Lieuës de Lublin à		Lieuës de Staszow à	
Bełżyce	3	Nowe-Miasto ou Korczyn	5
Urzędow	3	Słomiane Brzeście	5
Janikow	4	Cracovie	5
Opatow	3		
Staszow	5		

Lieuës 33.

Les voyageurs qui se servent de chevaux de Poste, païent 2. flor. Pol. pour chaque cheval par lieuë, & à chaque changement de relais autant au Postillon.

Dans la Pologne, la Lithuanie, & la Prusse.

A La Nouvelle année, à Maciejow, dans le territoire de Chełm par 3. jours.

Aux Rois, à Kraśniki, Tomaszow, Wilna, Zołkiew, Brody & Thorn.

Aux Rois, selon Almanach des Grecs, à Jozefow & Dubno.

à St. Agnés, à Léopol, Brest en Lithuanie, Szczebrzeszyn, Rawa & Busk.

à la Chandeleur, à Lublin, Sambor, & Łomża.

à St. Mathias, à Tarnogrod.

à St. Joseph, à Rozdol par 8. jours & à Jozefow.

aux Cendres, à Jarosław.

à St. Albert, a Leżańsk & Turobin.

à St. Philippe & Jacques, à Szczebrzeszyn & Jaroczyn.

à l'Jnvention de la Croix, à Tomaszow & Busk.

à l'Ascen-

à l'Ascension, Łancut, nouvelle grande Foire, à Birnbaum, Fraustadt, Głogow, Jarosław.

aux Pentecôtes, à Zamość par 2. semaines, à Łaszczow, Cudz dans le Palatinat de Sendomir, à Janow dans le District de Pilzno, par huit jours pour les diverses marchandises, pour le bétail, les chevaux, & à Petricau-

à la Ste. Trinité, à Torczyn, Jozefow, Gnesne & Thorn.

à la Fete de Dieu, à Janow & Łęczna.

à St. Jean, à Czudecz, Łowicz, Posnanie, Sendomir.

à St. Pierre & Paul, à Prémislie, Zołkiew & Sokal.

à St. Pierre des Liens, à Chodorow par deux Semaines.

à St. Jean, selon le Calendrier Grec, à Macieiow dans le territoire de Chełm.

à St. Marguerithe, à Constantinow à 3. lieux de Wyszogrod en Lithuanie, à Francfourt & Calisch.

à N. D. Scapulaire, à Wołczyn grande Foire de deux Semaines pour

 diver-

diverſes Marchandiſes, pour les Boeufs, & Chevaux ; à Rozdol de 8. jours.

à St. Jacques, à Wyſokie Litewſkie & Szczebrzeſzyn.

à St. Anne, à Jozefow.

à St. Dominique, à Dantzig.

à St. Jlie, à Bereſteczko.

Le prémier Dimanche aprés St. Barthelemi, à Cudze ſelon l'Almamanach Grec ; à Drohobycz.

à la fete de l'Aſſomption de la Vierge, à Jozefow.

à St. Gilles, à Łęczna, Łuck, & à Turobin.

à la Nativité de la Vierge, à Łucko, Stanisławow, Ołyka, Hełm, Zamość, & à Częſtochowa.

à l'Exaltation de la Croix, a Grodek, Przeworſk, Kraſnobrod; ſelon l'Almanach Grec à Rubieſzow.

à St. Mathieu, à Jozefow.

à St. Michel, à Rozdoł, de 3. Semaines, à Łaſzczow & Jozefow; ſelon l'Almanach Grec à Szumſko.

à Notre

á Notre Dame des Anges, ſelon l'Almanach Grec, à Macieiow dans la Terre de Heſm. de 3. jours.
Protection de N. D. ſelon l'Almanach Grec, à Chodorow de deux Semaines, & à Jozefow.
à St. Hedvige, à Międzyrzyc & à Turobin.
à St. Luc, à Brody.
à St. Simon & Judas, à Thorn.
à St. Démetrie, à Waręż.
à St. Martin, à Zamość, Kraśnik, & Rubieſzow.
à St. Eliſabeth, à Kraśnik, & Przeworſk.
à St. Michel des Grecs, à Sokal.
à St. André, à Stanisławow, Jarosław, Mińſk, Sambor, Goray & Jozefow.
à St. Barbe, à Turobin.
à St. Nicolas, à Premislie, Międzyrzyc, Łęczna, & ſelon l'Almanach Grec à Waręż.
Les Foires nouvellement établies: à Uſiatyn dans le Palatinat de Podolie de 4. Semaines. 1) à St. Jean. 2) à St. Thomas, ou des

Marchands orientaux arriveront avec de diverſes marchandiſſes. Les Foires à Zaleſzczyki dans les biens de Jázſowiec : 1. le 3. jour après St. Marc des Grecs, c'eſt à dire à St. Stanislas ſelon l'Almanach Polonois. 2. le Marché durant une ſemaine à la Fete du St. Spaſe des Grecs. 3. à St. Michel la grande foire ſur Marchandiſes, le Betail, les Chevaux, les Cavalles de Tartarie & celles de Valachie, des Boeufs, & ſur d'autres choſes.

A St. Jean, la foire ſera à Białyſtok ſelon l'Almanach Polonois, qui depuis 14. années dure 4. ſemaines, pour la quelle des marchands arrivent de toute part, une ſemaine avant qu'il commence, même ceux d'Orient avec des marchandiſes precieuſes; les Arméniens avec de Cheuaux & les habitans d'Ukraine avec des Boeufs. Dans la Ville de Janow près de Léopol: 1) à la nouvelle Année des Grecs.

2) à la Purification de N. D. 3) à la Nativité de N. D. 4) à St. André. 5) à l'Afcenfion de N. S. A Poczaiow à St. Michel dans le Palatinat de Volhinie la foire fur de Betail, des Chevaux & d'autres chofes, à la Chandeleur grande foire à Drzewica ville fituée dans le Diftrict d'Opoczno entre les villes de Radom & Petricau: fur diverfes chofes c'eft à dire Poiffons falés, Ufoos & autres femblables par 5. jours avec toute la liberté pour Vendeurs & Acheteurs.

NB. La Foire de deux Semaines à Pawołocz à 6. lieuës au-de-la de Berdyczow à St. Demetrie des Grecs, le 28 Octob. Fameufe à caufe de Chevaux, de Boeufs & d'autres Marchandifes Etrangeres qu'on y trouve.



AVIS
de l'Editeur de cet Almanach.

ON trouve chez moi le même Almanach Politique en Polonois & Allemand, ainſi que des Almanachs ſur une feuille, Polonois ornés & entourés des armes des Evêques de Pologne.

Outre cela des livres Polonois, François, Allemands, Latins & autres, de même des Eſtampes & des Cartes Géographiques dont le Catalogue eſt gratis.

J'annonce auſſi à Meſſieurs les Amateurs de bons livres, que j'ai acheté la Bibliothèque du feu Monſieur Nicolai, que je l'ai joint à la mienne.

Jl-y-a auſſi chez moi des horloges de table de Vienne, de papier doré, & teint de Couleur, des grands & moyens miroirs, de chaiſſes, tables, commodes &c. que je tiens de la prémiere main & que je promets de vendre argent

gent comptant à un prix juste & raisonable.

Ceux qui souhaiteront faire vendre des meubles, ou autres effets, dechus par la mort, ou à quelque autre titre, pourront s'addresser à moi comme privilégié pour les ventes publiques; je leur offre mes services en cela.

L'excellente poudre purgative de Mr. d'Ailhaud, qui comme une medicine universelle produit les effets, qu'on peut désirer, se trouve chez moi, comme aussi les medicamens suivans: 1. Un paquet de cette poudre de 10. prises coute 22. fl. L'information, en ce qui regarde cette medicine, se distribue gratis, elle est imprimée tant dans la Langue Polonoise, que dans la langue Françoise. Je vende aussi.

2) L'Essence Solaire souveraine, confortative pour le Coeur, & l'Estomac: un verre conjointement avec l'explication de la maniere d'en user se vend à 5. fl.

3) Par-

3) Parfume en poudre appellé *poudre Royale* un grand verre 4. Fl.
4) Dentifrice ou poudre pour les dents d'une bonté & d'une qualité particuliere un verre 4. Fl.
5) Electuaire ou Opiat exquis pour les dents un verre. 10. Fl.

Cet Opiat est un Secret pour avoir toujours de belles dents & de belles gencives, & se conserver la bouche nette jusqu'à l'age le plus avancé en faisant usage de cet opiat. Jl enleve en même têms le scorbut de la bouche, garantit les dents de toute mauvaise odeur, de viscosité, de carie, & de noirceur, & les fortifie.

6) L'esprit de savon de Saxe, un verre. 2. Fl. 15. gr.
7) Balsame de France pour des playes un petit verre avec l'Explication. 2. Fl.

DROGUES & REMEDES.

Eſſence amere, un verre 1 Fl. 15 gr.
Une balle de bon ſavon 1. Fl.
Sirop de Capillaire à la fleur d'Orange. 2. Fl.
Tabac de Maroc, une livre en plomb. 5. Fl.
Tabac Rappé de Hollande, une livre en plomb. 5. Fl.

Liqueurs Divers.

Liqueur Excellente d'Orange, une bouteille. 5. Fl.
Eau de Noyeaux, une bouteille 8 Fl.
Eau Cordiale la Bouteille. 4. Fl.
Eau de Canelle la Bouteille. 4 Fl.
Eau de Caffé la Bouteille. 4. Fl.

* * *

Eau de Lavande une petite Bouteille. 2. Fl.

* * *

Differentes Cartes à jouer d'une nouvelle Fabrique, à Leipſig la douzaine à 7. 8. &c. &c.

Avis

Avis touchant l'Encyclopèdie de Paris in Folio.

La *cinquiéme livraison* est en chemin, elle est composée des Tomes XII. & XIII. du discours; & du IV des Planches; la *sixiéme* qui sera prête au mois Juin prochain, contiendra les quatre derniers Volumes du discours; savoir les Volumes XIV. XV. XVI. & XVII. Les Libraires avons cru, en ~~nous~~ se hâtant de completer les Volumes du discours, faire plaisir à Mrs les souscripteurs, qui se trouveront ainsi plutôt en possession de la principale partie de l'ouvrage; & à la fin de l'année prochain, ils feront une livraison de Tomes V. & VI. des Planches: dans le courant de l'année suivante, ils esperont pouvoir délivrer aussi les Tomes VII. & VIII.

Le desir de contenter M M les souscripteurs, les a engagé à faire graver le frontispice de l'Encyclopé-

clopédie qu'on a diſtribué aux ſouſcripteurs de la premiére édition :

C'eſt le même graveur (Mr. Prevoſt) qui grave la nouvelle planche, & celle-ci aura l'avantage de renfermer les attributs de l'Imprimerie & de l'Horlogerie, que Mr. Cochin, l'auteur de cette compoſition, avoit omis dans dans ſon premier desſein, & qu'il à ajouté dans celui-ci. Jls la diſtribueront avec la ſixieme livraiſon. *On peut s' abonner pour tout l'ouvrage à la fois chez le Sieur* Gröll *à Varſovie.*

On reinprime actuellement les *Oeuvres de Corneille avec le commentaire, en huit Volumes in quarto,* d'environ ſoixante-dix feuilles chacun : Cette édition que Mr. de Voltaire à eu la bonté de revoir, & qu'il a enrichie de nouvelles remarques ſera terminée dans le courant du Janvier prochain, elle ſera ornée d'un frontiſpice qui renfermera les por-

traits

traits en medaillon de Mr. de Voltaire & de deux Corneil e, & les planches au nombre de 36 feront ornées de bordures rélatives au sujet de chaque piece. Cette édition fait le pendant aux *Oeuvres de Mr. de Voltaire* de l' édition in quarto qui sera composée de 22. Volumes, avec cinquante & quelques figures. Jl y a paru deja de cette édition 18. Volumes, les autres six Volumes paroîtront en même tems avec le Corneille in quarto.

les Amateurs de ces très belles éditions peuvent s'addresser aussi au Sieur Gröll à Varsovie.



PARMI

PARMI LES CHEVALIERS
de L'ORDRE de L'AIGLE BLANC
OMIS.

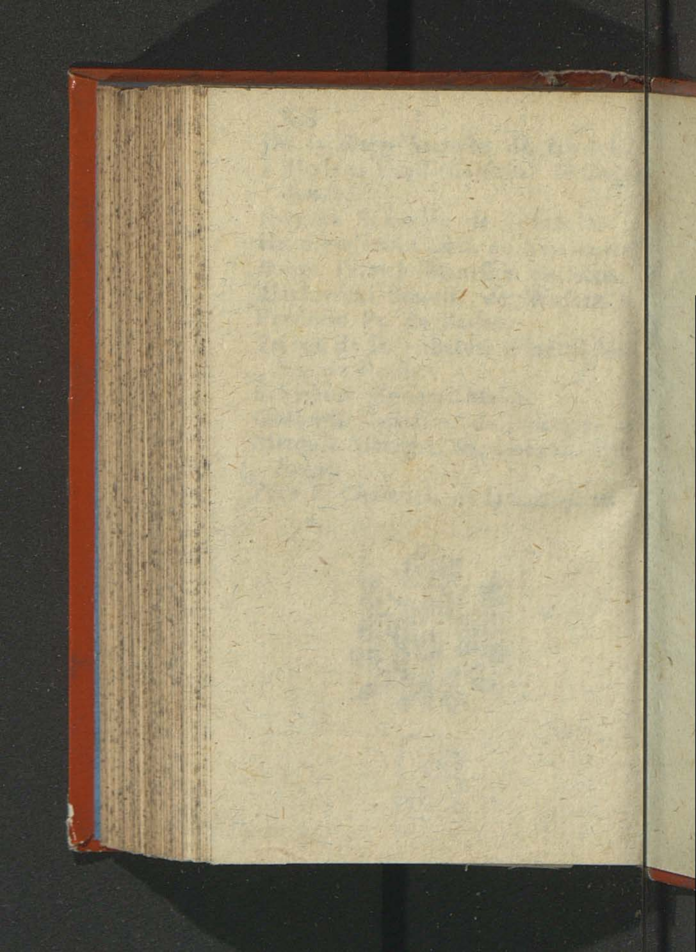
Baron de Holmer Conſeiller d'Etat de Ruſſie, Préſident du Tribunal Suprême de Holſace.
Comte de Rumohr Chanoine de Lubec, Conſeiller & Miniſtre dans le Duché de Holſace.
Baron de Fritzſch Miniſtre & Conſeiller de Saxe.
Stanisl: Fréderic fils du Margrave régnant de Baden.
Potocki Grand Chambellan de la Couronne.
Przebendowſki, Palatin de Pomerellie.

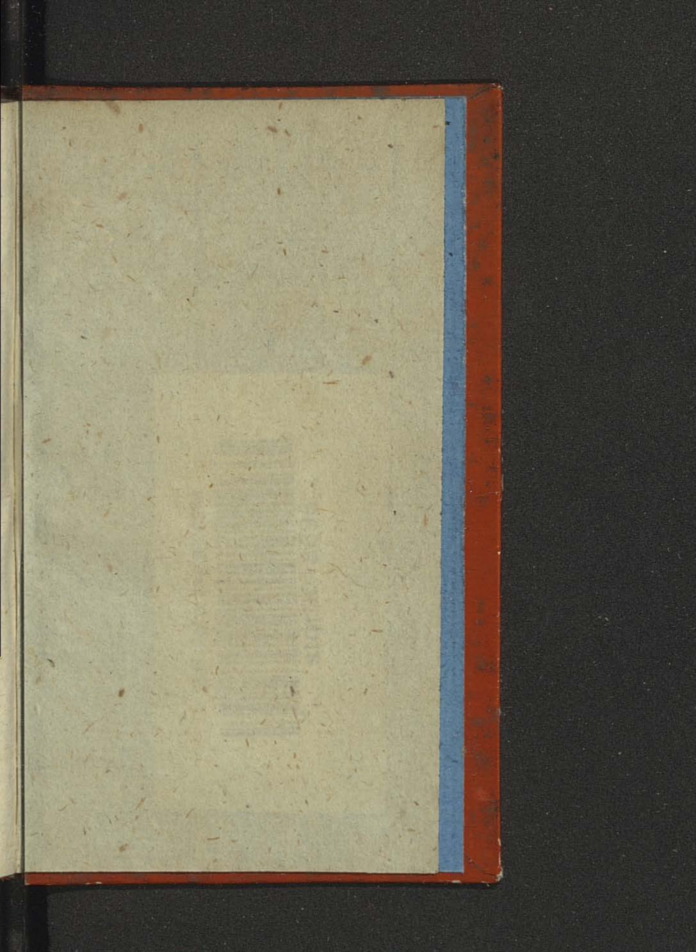
PARMI CEUX
DE S. STANISLAS.

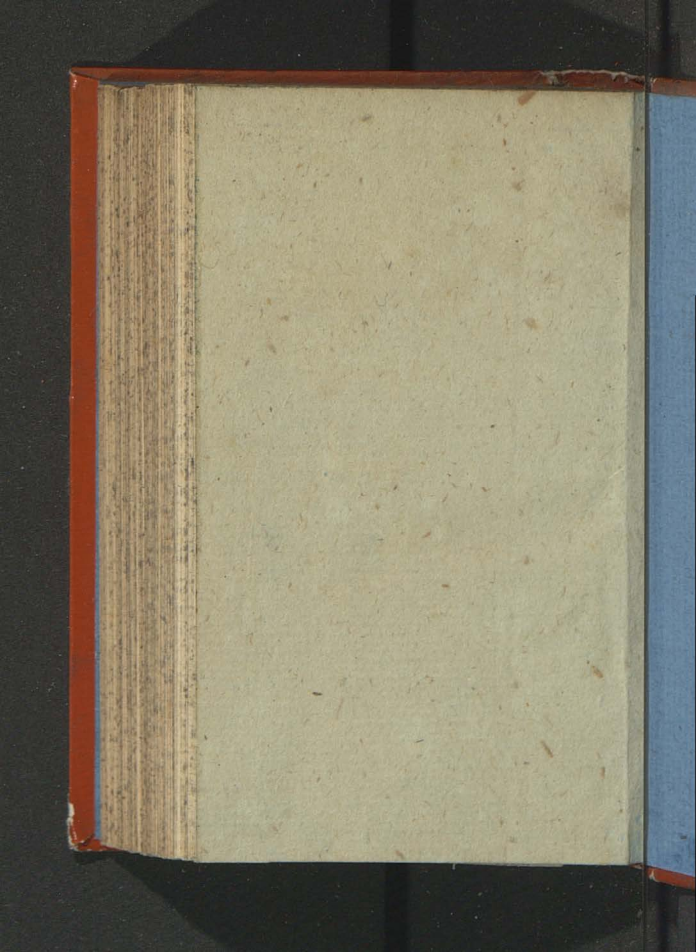
Baron de Holmer Conſeiller d'Etat de Ruſſie.
Comte de Rumohr Chanoine de Lubec.

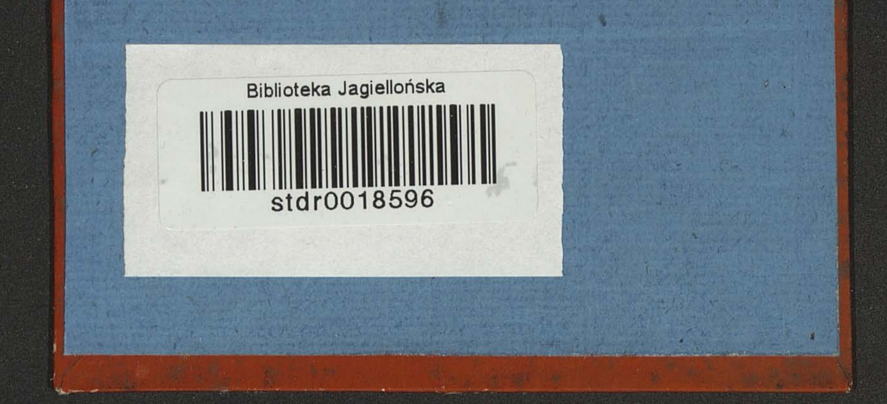
De la Ropp Staroſte de Zeydyk.
à Modena Land-Maréchal de Courlande.
Krzycki Echanſon de Poſnanie.
Hryniewiecki Caſtel. de Kamieniec.
Baron Fritsch Miniſtre de Saxe.
Mielzyńſki Staroſte de Wałecz.
Fréderic Pr. de Baden.
Prince de Szczerbatow Général-Major de Ruſſie.
Schirkow Général-Major.
Gurowſki Caſtellan de Przemęc.
Marquis Albergati Senateur de Boulogne.
Potocki Chambel. de la Couronne.










Biblioteka Jagiellońska
stdr0018596

